

MONSIEUR LE MAIRE

**Communication Agenda 21- Climat Energie Territorial
De Bordeaux, Bilan des actions pour l'année 2010.**

AGENDA 21 / PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE BORDEAUX Bilan des actions pour l'année 2010

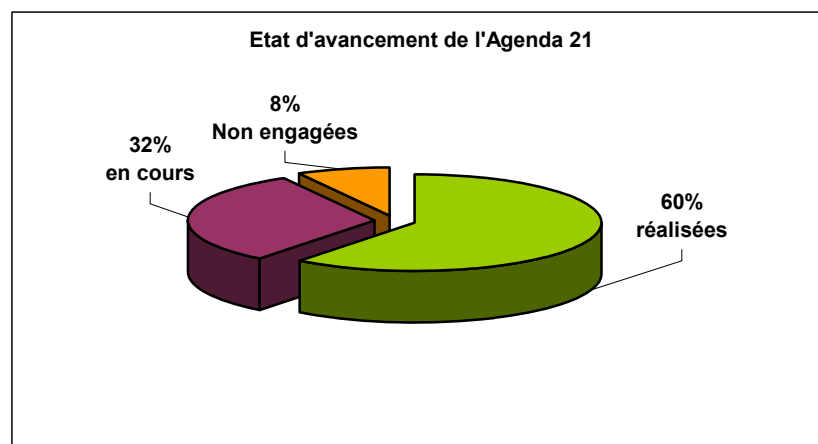
L'Agenda 21 de la Ville intégrant le Plan Climat a été adopté en décembre 2008. Il se décline en 7 thèmes, 21 objectifs, 57 actions et 260 mesures.

Après deux années de suivi, d'évaluation et d'engagement, soit quatre ans avant le terme de l'Agenda 21, on observe que 60% des 260 mesures pluriannuelles sont réalisées, 32% en cours et 8% non encore engagées.

Ce bilan positif a valu à Bordeaux, labellisé *Rubans du développement durable* en 2008, de se voir renouveler cette distinction pour 2010-2012. Ville pilote pour l'élaboration du référentiel national des Agendas 21 depuis 2009, Bordeaux est également devenu ville pilote de la phase test du prototype du cadre européen de la ville durable.

Révisé en permanence grâce au dispositif de concertation avec les partenaires extérieurs et de veille stratégique avec les services, l'Agenda 21 porte aujourd'hui deux dimensions complémentaires: le bilan du plan d'action initial et l'inscription de nouvelles mesures.

Cette perspective s'organise à la fois dans un esprit de co-construction avec le Projet social n°3 et le projet d'aménagement urbain Bordeaux 2030, mais également dans la recherche d'une cohérence formelle avec les finalités du Référentiel national des Agendas 21 et les attentes du futur cadre européen de la ville durable.



Le bilan, ci-dessous, rend compte, sous forme synthétique, du résultat des actions menées en 2010.

THEME 1 : Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

OBJECTIF 1

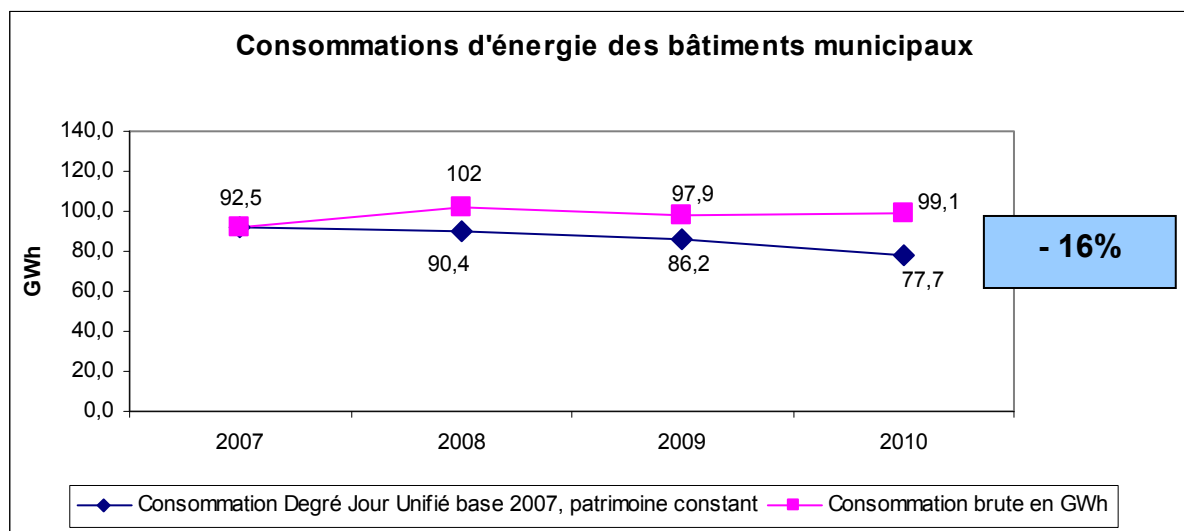
Réduire la consommation d'énergie et rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles

Agir sur les bâtiments municipaux pour atteindre l'objectif de réduction des consommations de – 38 % à l'horizon 2014

. On constate une **réduction de 16% des consommations d'énergie**, conformément aux prévisions, dans l'ensemble du patrimoine de la Ville (référence 2007, à périmètre constant et après correction de la variation des données climatiques), soit une **émission évitée de plus de 2 200 t équivalent CO₂** sur la période.

. La consommation d'énergie des bâtiments de la Ville est passée de 92,5 GWh en 2007 à 77,7 GWh en 2010, en valeur corrigée, soit un **coût évité de 1,21 M€**.

. Moyennant la poursuite des efforts de la Ville en matière d'investissement, de qualité d'exploitation, de pilotage des installations et de comportement économe, l'objectif ambitieux de – 38% à l'horizon 2014 devrait pouvoir être atteint.

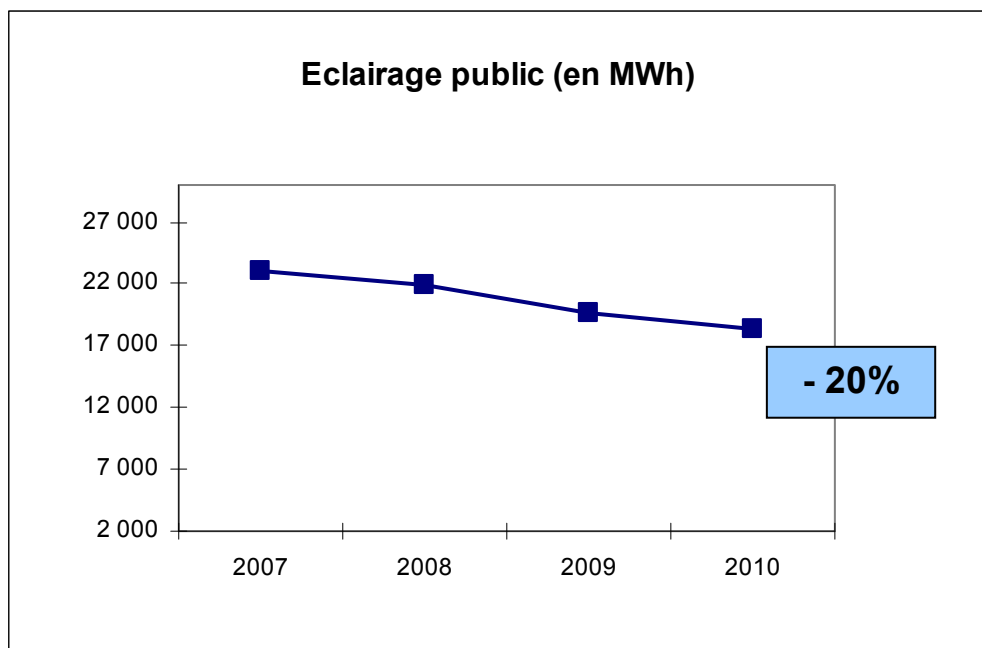


- 2M€ investis en travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments de la Ville (contre 1 M€ en 2009) et en la réalisation de 49 diagnostics énergétiques (107 au total) permettant de définir le plan d'amélioration des performances des bâtiments municipaux.
- 13 332 m² de combles isolés (contre 12 000 m² en 2009) dont 6 210 m² dans les écoles et 9 chaudières anciennes remplacées par des chaudières à condensation
- 2 bâtiments de la Ville en performance BBC (Bâtiment Basse Consommation) livrés : la Maison des danses du Conservatoire national de Région et la Maison Eco-citoyenne.
- 350 correspondants énergie et eau formés et actifs dans l'ensemble du patrimoine bâti de la Ville.

Agir sur la consommation électrique de l'éclairage public

- **Réduction de 20%** de la consommation liée à **l'éclairage public** depuis 2007, soit une **économie de l'ordre de 396 k€** (budget 1,5 M€). 414 leds supplémentaires et 524

réducteurs de tensions installés, 5 088 lampes basse performance supprimées en 2010. Les 2 410 lampes restantes seront remplacées au premier semestre 2011.



Développer les énergies renouvelables : 23% de la consommation de la Ville

- Lancement des travaux de raccordement au réseau de géothermie de la piscine Judaïque et des études pour le raccordement de l'Hôtel de Ville.
- 79 m² de panneaux photovoltaïques sur la maison des danses du Conservatoire Jacques Thibaut et 20 m² de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire.
- 75 m² de panneaux photovoltaïques et 20 m² de panneaux solaires thermiques pour la maison écocitoyenne.
- Production électrique annuelle de 34 130 kWh par les cellules photovoltaïques des serres du Jardin Botanique, soit l'alimentation d'un peu plus de 11 foyers.
- Lancement d'une étude sur l'évaluation du potentiel d'apport énergétique du projet de récupération de calories dans le réseau d'eau usée pour le chauffage d'une partie du Muséum d'histoire naturelle et du Conservatoire.
- Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie = 3,75 % en 2010.

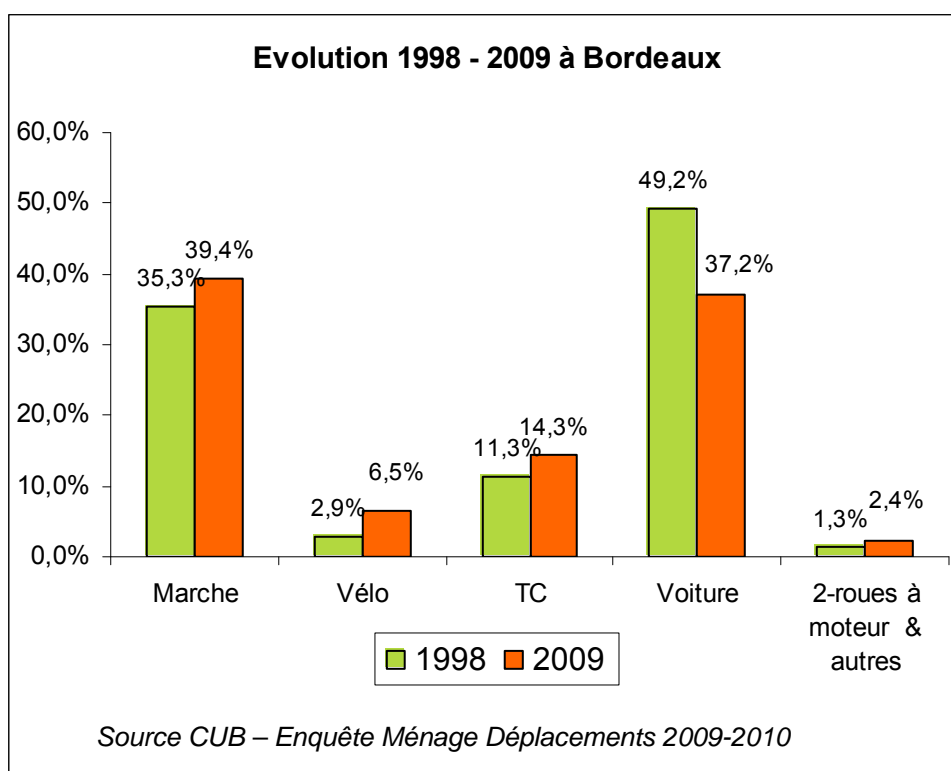
Accompagner et conseiller les Bordelais vers une plus grande maîtrise de leur consommation d'énergie :

- Dans le cadre de la **lutte contre la précarité énergétique**, l'opération menée en 2009 sur 10 familles volontaires a été étendue à 170 foyers désormais équipés de **kits d'économie d'eau et d'énergie** par 2 associations subventionnées par la Ville (Délégation au développement durable) : les Compagnons Bâtisseurs et le Creaq (Centre régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine). Une réduction effective de 15 à 20% de la consommation énergie et eau de chaque foyer a été constatée, soit 25 € d'économie d'électricité/an et 45 € d'eau. Une nouvelle composition du kit est à l'étude.
- L'accompagnement des ménages en difficulté passe par la **sensibilisation** en partenariat avec Domofrance, EDF, la Lyonnaise des eaux et Gaz de Bordeaux.

- Ouverture de l'**Espace Info Energie et Eau** à la Maison éco citoyenne chaque mardi et jeudi après-midi : plus de 100 conseils délivrés en 2010 dont 51% concernent les dispositifs d'aides financières, 42 % l'isolation, 33% les énergies renouvelables et 26% le chauffage.
- Extension du dispositif d'**aide aux travaux d'économies d'énergie** aux quartiers Chartrons/Bacalan depuis septembre 2010 en partenariat avec la SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) de la Gironde. Ce dispositif a concerné 44 logements (montant total de travaux 255 000 €, dont 223 000 € en subventions, prioritairement en isolation de la toiture et remplacement des menuiseries).

OBJECTIF 2

Favoriser les modes de déplacements doux ou alternatifs



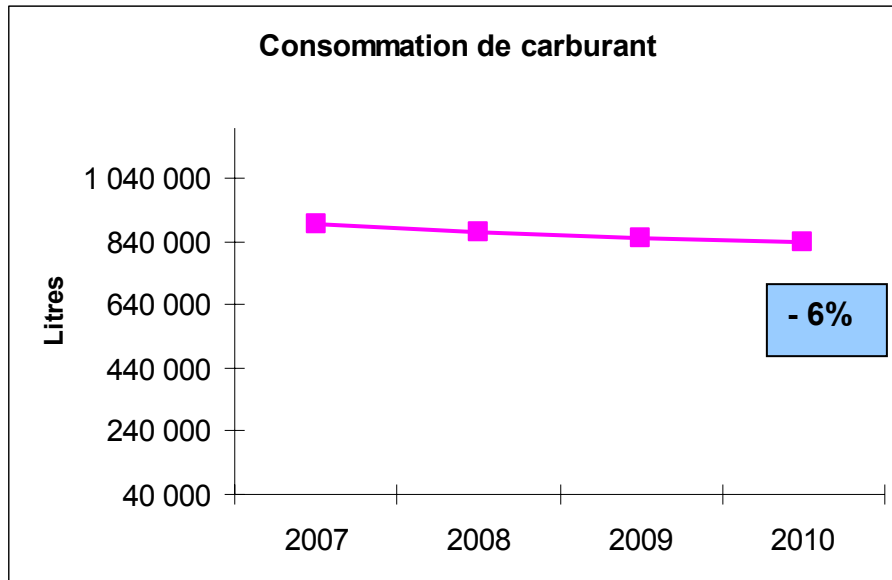
En 10 ans, l'usage du vélo a plus que doublé ; la marche à pied a évolué de 4% et les transports en commun de 3% au détriment de la voiture, qui a diminué de 12%.

En 2010, une enveloppe budgétaire de 1,65 M€ a été engagée au profit de l'écomobilité. A ce jour, la politique de déplacements publics menée par la Ville a permis de réaliser :

- Des investissements dans les infrastructures en étroite liaison avec la Communauté Urbaine : 140 km de pistes cyclables, plus de 9 000 places de stationnement vélo, 3 200 vélos en prêt gratuit à la Maison du Vélo, développement des zones 20 et 30, plus de 30 km en double sens cyclable, 112 ha de rues rénovées au bénéfice des piétons et des vélos et 99 stations de VCUB (139 en tout) à disposition des Bordelais (lancement en février 2010).
- Des actions innovantes : expérimentation des tourne-à-droite cyclables, 30 lignes de cars à pattes, équipement de 41% des écoles en racks à vélos. Le groupe de travail sur le Code de la rue s'est réuni à 3 reprises en 2010. Le diplôme du cycliste citoyen a été actualisé en partenariat avec Vélocité.
- Le 4 février 2010, près de 600 personnes venues de toute l'Europe ont participé à Cyclab, la 1ère grande rencontre prospective sur le vélo du futur et le futur du vélo.
- Le soutien à l'auto-partage (17 stations, 27 véhicules et 750 utilisateurs) et au co-voiturage via le site inter administratif moijecovoiture.com.
- L'utilisation de la commande publique pour favoriser une gestion environnementale de la flotte des véhicules municipaux :

- 41 véhicules utilitaires électriques dont 28 pour les parcs et jardins,
- Une meilleure performance du pool des véhicules de service : 16 véhicules hybrides, des véhicules de service de moins en moins émetteurs de CO₂ (107 g en 2010 contre 118 g en 2008 sur la moyenne des véhicules légers) et de plus en plus mutualisés (pour permettre une réduction progressive de leur nombre).
- Des stages de formation à la conduite économique.

Depuis 2007, la consommation de carburant a baissé de 6%, soit un coût évité de 61 k€.



OBJECTIF 3

Développement de l'aménagement urbain et l'habitat durable

- **La Charte de la construction durable** et la grille de lecture correspondante ont été signées le 19 février 2010 entre la Ville, les bailleurs sociaux et les promoteurs privés.
- **Une stratégie de recherche de « mix énergétique » est développée dans les opérations d'aménagement de plusieurs quartiers nouveaux :**
 - Dans le **quartier GINKO** dont les permis de construire de la 1^{ère} tranche ont été accordés (réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois)
 - Dans le quartier **des Bassins à Flot** où l'ensemble des promoteurs a souhaité la création d'une ASL (Association Syndicat Libre) afin de confier l'étude de l'exploitation d'un réseau de chaleur à un opérateur
 - Dans la **ZAC Bastide Niel** où une démarche exemplaire de stratégie énergétique a été menée par la CUB et la Ville, associés à l'Agence Locale de l'Energie et une société d'ingénierie spécialisée.
 - Dans le cadre de l'**OIN Bordeaux Euratlantique** où une réflexion sur les choix énergétiques sera conduite via une AMO Energie.
- **Des études sont également menées en vue de la requalification des quartiers anciens.** La lutte contre toutes les formes de précarité énergétique constitue une des priorités du programme *Bordeaux [re] Centres* (nouvel acronyme du PNRQAD).

OBJECTIF 4

Réduire, mieux gérer et valoriser nos déchets

- Passage au tri sélectif en porte à porte des 2 derniers quartiers : La Bastide et Bordeaux Maritime.

- Poursuite de l'acquisition de mobilier urbain avec 115 cendriers de rue supplémentaires et 2651 corbeilles à papier installés en 2010.
- En relais de la CUB, la Ville a subventionné l'achat de 154 composteurs et 105 récupérateurs par des particuliers ou des associations. Cette initiative, qui a pris fin le 30 septembre, a permis de cofinancer en 3 ans 575 composteurs et 555 récupérateurs d'eau de pluie.
- L'ensemble des bâtiments municipaux est passé au tri sélectif (papier/carton et ordures ménagères) ; de nouveaux marchés concernant les produits fermentescibles et les produits dangereux vont compléter ce dispositif.
- Diminution de 25% du volume de commande d'enveloppes des services municipaux depuis 2008 et de 13% de la consommation de papier xérographique (certifié FSC ecolabel européen) utilisé par les services.
- E-administration : dématérialisation de 8% des arrêtés soumis au contrôle de légalité, de 20% des arrêtés de travaux et de l'intégralité des arrêtés réglementaires.

THEME 2 : la préservation de la ressource en eau et la biodiversité

OBJECTIF 5 et 6

Préserver et développer la biodiversité et renforcer le maillage écologique urbain et protéger les milieux naturels

- 1^{ers} résultats sur la préservation et le développement de la biodiversité encourageants au Bois de Bordeaux et sur les Berges rive droite : des **zones en gestion naturelle** (prairies humides du Bois de Bordeaux) et des **zones de biodiversité positive** (tontes ou fauches tardives de certaines pelouses) ont été créées au Bois de Bordeaux, au Parc bordelais, au Jardin Public et au Grand Parc et un inventaire exhaustif de la biodiversité est en cours de réalisation sur 6 sites prioritaires. Des espèces réapparaissent dont certaines non observées depuis plus de 50 ans en Gironde.
- Plusieurs actions en faveur de la préservation des espèces locales et de leur habitat ont été lancées : 190 abris créés dont 113 nichoirs installés avec un taux d'occupation de 25 à 60%.
- Fin des travaux de restauration de la chênaie du Parc bordelais en février 2010. Mise en place d'un inventaire par essence d'arbres dans toute la ville (carte vitale de l'arbre).
- Création au Bois de Bordeaux d'une zone refuge de 11 hectares inaccessibles aux promeneurs et réalisation de 4 mares à batraciens. La zone sera observée par le Comité scientifique du Bois de Bordeaux (Réserve naturelle de Bruges - SEPANSO, CEMAGREF de Bordeaux, Société linnéenne et Jardin botanique). Des postes d'observation et des nichoirs à cigognes sont en création avec le concours de la LPO (ligue de protection des oiseaux).
- Plus de 130 000 visiteurs ont fréquenté le Jardin Botanique, 28% d'entre eux se sont intéressés aux expositions et aux serres. Plus de 9 000 enfants ont été accueillis dont 1 100 en classes vertes.
- La Maison du Jardinier a accueilli plus de 4 000 visiteurs dont 3 500 enfants lors de ses animations.

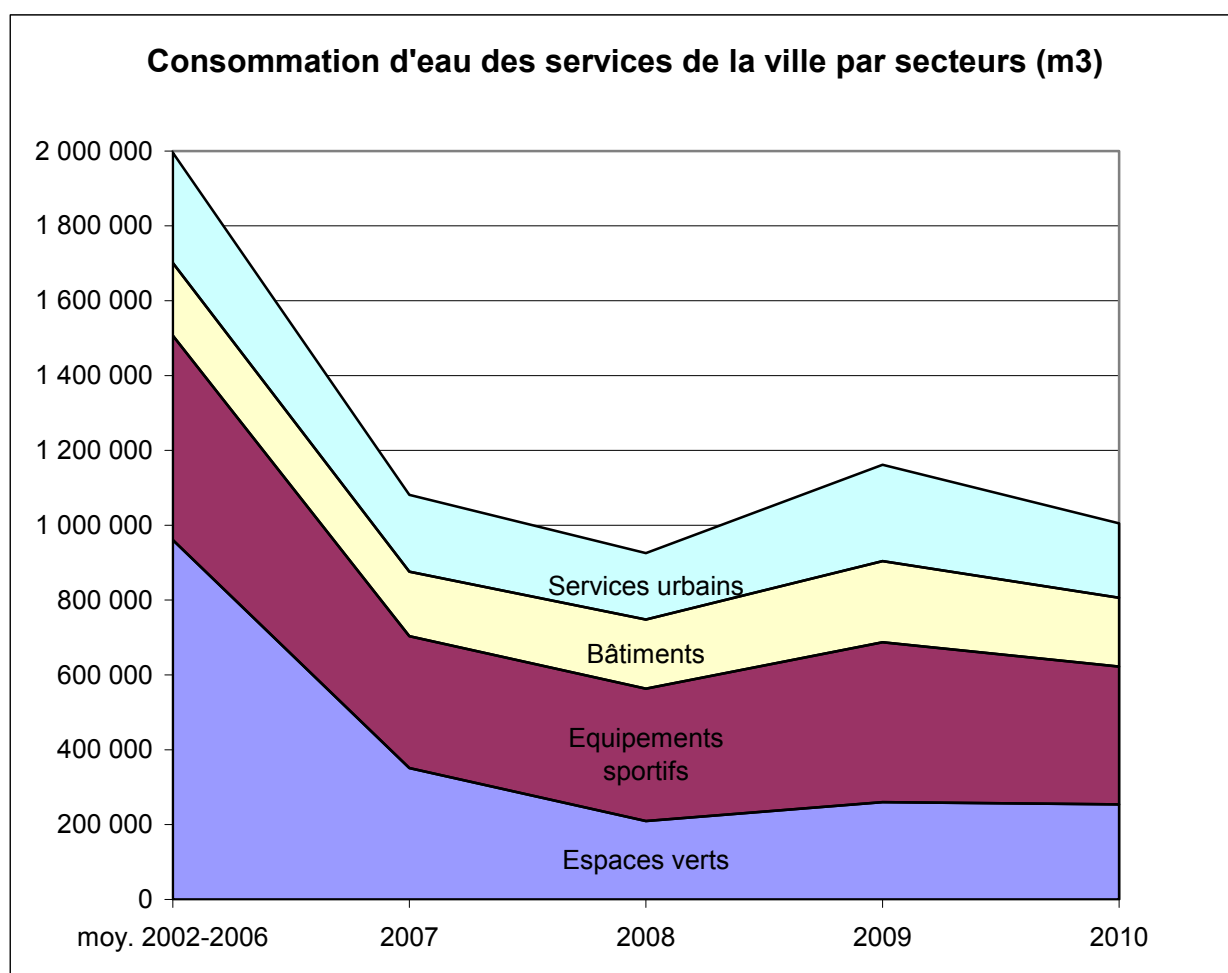
OBJECTIF 7

Accroître l'offre des parcs et jardins de la Ville et développer leur gestion raisonnée

- 2,2 ha d'espaces verts supplémentaires rive droite avec la 1^{ère} tranche du Parc aux angéliques. La 2^{ème} tranche de travaux a été lancée fin 2010.
- 6 parcs labellisés Espaces Verts Ecologiques (EVE) soit 45% de la surface d'espaces verts de Bordeaux : le jardin de la Béchade, le Bois de Bordeaux, le Parc floral, le Parc bordelais, le Jardin public et le Parc Rivière.
- La certification ISO 14001 (Système de management environnemental) de la direction des parcs et jardins est en cours de finalisation.

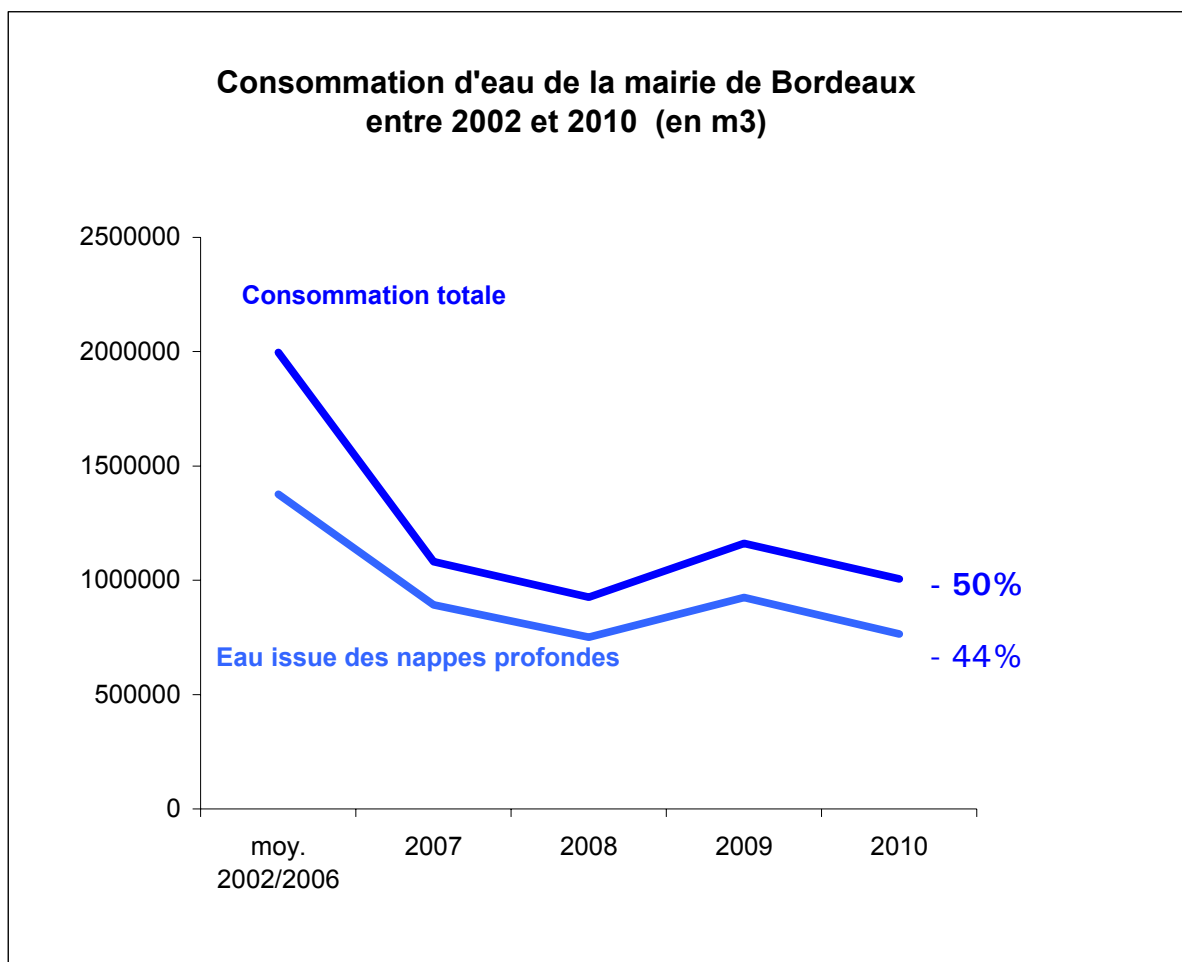
OBJECTIF 8

Mieux gérer la consommation d'eau et chercher de nouvelles ressources



Consommation d'eau toutes sources confondues pour un patrimoine en augmentation

On constate une **diminution globale des consommations** d'eau grâce aux efforts de la Ville dans les secteurs les plus consommateurs : espaces verts et équipements sportifs. Ces efforts se poursuivent dans tous les secteurs, à la fois pour diminuer les besoins en eau et pour limiter les prélèvements dans les nappes profondes.



La consommation d'eau (forage compris) a diminué de 50% en dépit des variations climatiques et alors que le patrimoine de la Ville et ses équipements ont augmenté entre 2002 et 2010 :

- 56 hectares supplémentaires d'espaces verts créés en 10 ans, dont le jardin botanique et le parc aux angéliques
- Nouveaux aménagements : restauration de la fontaine des trois Grâces, parc des sports Saint Michel et miroir d'eau
- Équipements sportifs : gymnase des Chartrons, réouverture de la piscine du grand parc.
- Équipements petite enfance : crèche Carle Vernet et crèche Malbec.

Les prélèvements en nappes profondes ont diminué de 44%, au-delà de l'objectif de 20% fixé par le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) à l'horizon 2013.

Les économies d'eau (hors forages) correspondent à un coût évité de **200 k€** sur la facture d'eau entre 2007 et 2010.

THEME 3 - Agir pour un environnement respectueux de la santé

**OBJECTIFS
9 et 10**

Renforcer la prévention et la lutte contre les nuisances et l'insalubrité et lutter contre les pollutions

- Suppression totale de l'usage des **produits phytosanitaires** depuis octobre 2009 dans les Parcs et jardins. Réduction de 40% de l'usage de ces produits sur voirie et dans les cimetières. Aucun désherbant utilisé par la Direction des sports en 2010.
- Un arrêté interdisant toute nouvelle implantation d'antennes à moins de 100 mètres d'un établissement ou d'un lieu public accueillant régulièrement des enfants de moins de 12 ans a été pris en février 2010, suite au travail mené par le Conseil scientifique de la Ville sur les radiofréquences émises par les **antennes relais de téléphonie mobile**.
- Réalisation de cartes du **bruit** par les services de la Communauté Urbaine en collaboration avec les services municipaux, conformément à la Directive Européenne 2002/49/CE : 4 cartes téléchargeables prochainement sur le portail *bordeaux.fr*.

THEME 4 : Développer une économie et une consommation solidaires et durables

OBJECTIF 11 Accompagner les parties prenantes vers l'éco-responsabilité et promouvoir les métiers du développement durable

- Des plans d'actions en direction des **commerçants, artisans et entrepreneurs**
 - avec la Ronde des quartiers de Bordeaux, qui réunit depuis juin 2010 les deux anciennes associations de commerçants et artisans en vue de la relance de la promotion de la Charte des éco-engagements
 - avec le Club des entreprises de Bordeaux maritime pour la préparation d'une charte et d'un plan d'éco-actions.
- L'accompagnement du **Forum NEED**, avec des chiffres de fréquentation en progression (800 participants en 2009 / 835 en 2010 ; 380 rendez-vous d'affaires en 2009 / 400 en 2010).
- **L'éco-conditionnement des manifestations**, avec la préparation de deux nouveaux formulaires destinés à permettre la mise en œuvre et le suivi des conseils des guides éco-manifestation et éco-sportif ; ces formulaires sont applicables depuis mars 2011.
- L'accompagnement par la Direction des parcs et jardins du **Lycée de la Sainte Famille** : l'intention initiale d'entretenir le parc du lycée puis d'en faire un lieu intergénérationnel à l'échelle du quartier a finalement débouché sur de nouvelles formations professionnelles liées au développement durable et sur le titre de **Cadet du développement durable**.
- Production de plus de 3 000 végétaux par le **Lycée Horticole** (160 élèves) pour la réalisation des projets pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires (voir également thème 7).

OBJECTIF 12 Aider le retour à l'emploi des publics défavorisés

- La Ville appréhende l'insertion sous divers angles au niveau de sa politique des ressources humaines. En 2010, le **nombre de contrats d'accompagnement à la réinsertion professionnelle durable** de personnes éloignées de l'emploi est évalué à une centaine en moyenne pour un volume de l'ordre de **96 000 h** au sein de la Ville.

Parallèlement, on recense **52 contrats d'apprentissage**, notamment au bénéfice de jeunes issus de la diversité, évalués à **47 000 h** (26 semaines x 35h).

- **Les clauses d'insertion dans les marchés** sont passées de 8 367 h en 2009 à **16 471 h** en 2010, soit 8 contrats de professionnalisation, 4 contrats d'apprentissage en faveur de 42 bénéficiaires dont, en particulier, les heures confiées au Garage moderne pour la réparation des vélos de la Maison du vélo et le marché d'insertion du lot de peinture de la maison écocitoyenne.
- Parmi les autres moyens d'intervention de la Ville, à titre d'exemple, la **direction des Parcs et jardins a investi 230 k€** dans ce dispositif d'accompagnement pour un total de 12 926 h, dont 8276 h pour Insetnet, entreprise spécialisée dans l'insertion des personnes sans domicile fixe, et 4 650 h pour la Régie de quartier Habiter Bacalan.
- La constante progression des collectes organisées par le **Relais textile Gironde : 613 t collectées** en 2010 (560t en 2009 - 500t en 2008) soit l'équivalent de 2,5kg/habitant.
- **La Pépinière éco-créative des Chartrons** inaugurée en avril est **occupée à 75%** fin 2010 ; la Pépinière Sainte Croix a signé une charte de Développement durable.
- **Le prêt de vélos à la maison relais Martin Videau**, pour encourager l'éco-mobilité des résidents de la structure.

OBJECTIF 13 Promouvoir la consommation responsable

- **2010 : année de lancement de 2 opérations de promotion de la production agricole et maraîchère de proximité :**
 - signature d'une convention avec la Chambre régionale d'Agriculture qui prévoit l'organisation de 4 manifestations Marchés de producteurs de pays à Bordeaux. La 1^{ère} a eu lieu le 11 décembre : les 15 producteurs présents sont très satisfaits.
 - étude sur l'implantation de nouveaux points de distribution AMAP à Bordeaux en collaboration avec le relais Amap Gironde (5 points en 2010 seulement alors que 43% des adhérents de l'Amap du centre-ville habitent dans d'autres quartiers)
- **La part des produits bio dans les approvisionnements du SIVU** (syndical intercommunal à vocation unique) est passée de 9,91% en 2009 à **13,31% en 2010**. L'objectif 2012 est fixé à 20%. On peut considérer les approvisionnements du SIVU comme un socle de développement des productions bio de proximité dans la région aquitaine.
- **Sur 307 procédures** de consultation lancées, **57 marchés** comprennent au moins un critère lié au **développement durable, soit 18,5%** (53 marchés en 2009).
- **Les jardins familiaux et les jardins partagés se multiplient.** On dénombre 70 parcelles de jardins familiaux (Bacalan et Aubiers), 4 jardins partagés en service (au Jardin botanique, le Jardin de ta sœur aux Chartrons, le Jardin Prévert à Carle Vernet et le jardin St Seurin), 3 jardins partagés en création (au parc Rivière, aux Alcools Bernard à Belcier et à la Villa Pia à St Genés) et plusieurs à l'étude (Bastide, St Augustin, Caudéran, Ginko et Bassins à flots).

THEME 5 : Intégrer les publics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie

***Ce thème est en lien direct avec le Projet social n°3
19 actions communes***

OBJECTIF 14 Développer les dispositifs d'accompagnement des publics fragiles ou en situation d'exclusion

- **La lutte contre la précarité énergétique** (voir thème 1 - objectif 1)
- La mise en place d'une coordination des réseaux d'intervention sociale transversale (**CORIST**)
- **L'accueil alimentaire** pendant les vacances et les WE a permis de distribuer 5 800 repas.
- Après renouvellement de ses membres, le **Conseil de la Diversité** s'est fixé pour objectif d'organiser de grands événements en lien avec l'Agenda 21.
- La 1^{ère} tranche de travaux en vue de l'humanisation du **Foyer Leydet** a démarré en juillet 2010 et le **jardin à visée d'insertion** sur le site de la **maison relais Martin Videau** a été mis en service par la direction des Parcs et jardins.

OBJECTIF 15

Favoriser l'insertion sociale des personnes handicapées

- **12 sites labellisés Tourisme et Handicap** : les hôtels Ibis Lac, Ibis Bastide et Seeko'o, Bordeaux Monumental, l'Office de Tourisme, le Cinéma Mégarama, le Jardin botanique, le Théâtre du Pont tournant, le restaurant La Petite Gironde et 3 itinéraires de découverte de la ville.
- Bordeaux désignée **ville pilote nationale** pour la mise en œuvre du **label Destination pour tous** (6 territoires retenus par le Ministère du Tourisme et le Ministère de la Solidarité).
- **La Commission communale d'accessibilité** s'est réunie 2 fois en 2010. Après achèvement des diagnostics, le coût de la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux (259) est évalué à 35 millions d'euros. Avec l'aide financière du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), l'aile sud de l'hôtel de ville est désormais accessible à tous les handicaps.
- Sur le plan de la **téléphonie numérique**, une nouvelle application sur smart-phones permet de géolocaliser et réserver les places de stationnement protégées.
- **Les 4^{èmes} rencontres emploi et handicaps** ont été organisées avec succès par la Maison de l'Emploi afin de continuer à favoriser l'emploi des handicapés, dans le même esprit que la convention 2009-2011 avec le FIPHFP.
- Sur le plan de la concertation au sujet de la **Charte Ville et handicaps**, 10 réunions ont mobilisé plus 36 associations, de nombreux partenaires institutionnels et l'ensemble des directions de la Ville.
- **La Direction des Parcs et jardins** a ajouté 3 lots à ses marchés confiés aux **Esat**, soit 292 jours (12 jours pour le Cat Bègles, 140 jours pour le Cat Pessac et 140 jours pour le Cat Hotravail), soit 4 lots en tout. De même, la **Délégation au développement durable** continue à confier depuis 3 ans le marché d'entretien de ses locaux à une Esat.

THEME 6 : Sensibiliser, informer, éduquer au développement durable et développer de nouvelles formes de gouvernance

OBJECTIF 16

Inscrire la culture dans la vie et dans la Ville

- La **carte Culture**, initiée en 2009, compte **12 500 bénéficiaires** et 21 partenaires.

- Dans le cadre de l'élargissement de l'accès de tous à la culture, **120 000 visiteurs** recensés pour **les Journées du patrimoine**.
- Le soutien financier apporté aux 3 lieux de résidence de création bordelais que sont la **Fabrique Pola, A Suivre et l'Espace 29** leur a permis de recevoir plus de 100 artistes à Bordeaux, où 2 appartements sont mis à disposition pour l'hébergement.
- La convention avec **CulturesFrance** a permis de soutenir la mobilité de 16 artistes et de 4 hors convention. Les échanges culturels avec les villes jumelles restent prioritaires.

OBJECTIF 17 Eduquer toutes les générations au développement durable

En faveur des seniors.

- **4 conseillers de secteur** ont été recrutés par le pôle Senior; une animatrice est spécialement mandatée sur le développement durable.
- L'opération « **jardin pédagogique** » initiée en 2009 dans 3 RPA (Billaudel, Duboudieu et Reinette) s'est étendue en collaboration avec l'association Salu'terre et l'aide importante de la direction des Parcs et jardins.
- L'**Ephad-RPA Maryse Bastié** s'est engagé dans la mise en œuvre d'une démarche Agenda 21 valorisée lors de la Semaine bleue, événement annuel et national inscrit au Projet social n° 3.
- « La Fête à Gégé », opération **intergénérationnelle** lancée par le Centre d'animation Tauzin et les Clubs senior Quintin et Smith, s'est étendue ainsi que les **partenariats** avec les écoles, crèches et bibliothèques (ex : école primaire Nuyens et Club Queyris ; bibliothèque des enfants et Club Manon Cormier).
- De nouvelles animations régulières ont été lancées, notamment avec le Capc et la Maison de l'eau.

En faveur des enfants, dans le cadre de la convention triennale avec l'Inspection académique de la Gironde, on dénombre 21 classes de neige, 38 classes de découverte et 1 100 enfants en classes vertes pour **un budget de 340 k€**.

Pour toutes les générations.

- **240 000 inscriptions** aux activités sportives estivales proposées par la Ville recensées.
- **30 000 personnes** ont participé à **Quai des Sports** (16 juillet – 15 août), manifestation à laquelle les Clubs seniors ont été invités pour la 1^{ère} fois.

OBJECTIF 18 Garantir l'accès à l'information de tous

Vitrine emblématique du développement durable à Bordeaux, la **maison écocitoyenne** a ouvert ses portes le 7 octobre et comptait déjà plus de 10 000 visiteurs fin décembre 2010. En plus de la qualité environnementale de la réhabilitation du bâtiment, la maison écocitoyenne propose une programmation annuelle ambitieuse autour d'animations qu'elle accueille ou initie, via son Comité de programmation constitué d'une vingtaine de personnalités issues du privé, du public et du secteur associatif. Lieu de partage et d'échange autour de l'Agenda 21 et du Plan Climat, la maison écocitoyenne se veut également exemplaire dans ses missions didactiques, informatives et culturelles en regard de l'ensemble des domaines couverts par le développement durable.

- Le site **jeparticipe.bordeaux.fr** a pris avec succès le relais de *atelier21.bordeaux.fr* depuis novembre ; la 1^{ère} enquête, mise en oeuvre en partenariat avec la Délégation, a porté sur la question du vélo à Bordeaux (clôture de la consultation en mai 2011).
- **De nouvelles manifestations** (conférence, venue de personnalités ou rencontre éco-citoyenne) se sont poursuivies, avec notamment, Frédéric Lefèbvre, Secrétaire d'état, pour l'opération urbaine collective en faveur des commerces et de l'artisanat, Philippe Starck pour Cyc'lab, Valérie Létard pour le Pacte de Solidarité écologique, Erik Orsenna ou Yann Arthus-Bertrand.
- **La formation** s'est développée avec, en interne, le début de la formation des agents à **l'éco-conduite** et la formation à **la biodiversité** du personnel des Parcs et jardins (1 582 personnes concernées, soit 82% de l'effectif en 2 176 journées).
- Le chantier de création du **baromètre grand public du développement durable** se poursuit en fonction de l'évolution de 3 données : le référentiel national, le référentiel européen et leur adaptation locale.

OBJECTIF 19 Conforter la concertation citoyenne et la gouvernance

- **Les instances de la Délégation au développement durable** se sont réunies comme prévu : le bilan 2009 a été présenté le 22 février 2010 au conseil municipal, le Conseil consultatif et participatif s'est réuni le 23 mars, le Forum Agenda 21 s'est tenu le 19 avril et le Comité de pilotage le 9 juillet.
- La collaboration avec **le réseau des agendas 21 de la Gironde** s'est poursuivie avec la participation de la Délégation à de nombreux groupes de travail et la participation à de nombreuses enquêtes destinées à valoriser les opérations développement durable de la Ville.
- **L'adhésion et la participation de la Ville** se pérennisent au sein des structures/manifestations/réflexions/mouvements les plus représentatifs, notamment le Comité 21, Good Planet (10:10), EcoCités, EcoQuartiers, Pacte de Mexico, ICLEI, PCET, le programme Pagode, Plan restaurer et valoriser la nature en ville, plan de déploiement de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques, Energie Cité,

La concertation et les acteurs du développement durable : les ateliers de fabrique.

Pendant 4 mois, la Délégation a réuni 150 personnes autour des 7 thèmes de l'Agenda 21. Trois séances de 3 h ont été consacrées à l'étude de chaque thème. Les propositions issues des ateliers ont été présentées le 19 avril 2010 lors du Forum Agenda 21 ; elles ont fait l'objet d'une publication et constituent le socle d'une concertation Développement durable désormais mise en oeuvre dans les 8 quartiers de la Ville.

La concertation et les habitants : la territorialisation de l'Agenda 21.

La Délégation liste depuis le début de l'année 2010 les actions Développement durable dans les quartiers. En accord avec les Maires adjoints, il s'agit de recueillir, encourager et éventuellement mettre en oeuvre toutes les initiatives, en assurer le suivi et la valorisation. Le projet peut être suggéré par les habitants, il peut également être proposé par la Ville. Dans les 2 cas, les compétences municipales et l'émulation encouragent la réalisation. Près de 150 opérations ont déjà été recensées dans les 8 quartiers au travers d'un travail permanent d'écoute et de discussions avec l'ensemble de la population.

THEME 7 : Développer les coopérations internationales et la solidarité Nord-Sud

Une partie des actions internationales prévues à l'Agenda 21 ayant atteint son terme en 2009, de nouvelles mesures ont été lancées, principalement avec la Chine et l'Afrique.

OBJECTIF 20

Pérenniser les réseaux de concertation et d'échanges

Wuhan, jumelle de Bordeaux, a été désignée par le gouvernement chinois ville pilote nationale chinoise pour le développement durable.

- **Les accords de coopération 2010-2012** avec Wuhan privilégient notamment la gestion des ressources en eau, la dépollution des lacs et le **bilan carbone** (début de la formation de 5 ingénieurs chinois).
- Bordeaux a participé aux **3èmes rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise** sur le thème du développement durable à Nankin ; une mission conduite par le maire a été menée à Pékin, à Wuhan et Shanghai en septembre.

OBJECTIF 21

Accompagner les actions de solidarité Nord-Sud

4 actions principales à Bamako (Mali), Casablanca (Maroc), Oran (Algérie) et Ouagadougou (Burkina Fasso) :

- Bordeaux a débuté la formation de **50 agents** sur les 286 recrutés par la ville de **Bamako** pour la création de sa **1^{ère} brigade verte**, brigade urbaine de protection de l'environnement. Tous cadres A ou B diplômés, ils bénéficient de stages sur les moyens intellectuels et logistiques nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des populations des 6 communes du district ; l'objectif est également de réfléchir au cadre institutionnel et législatif de la coordination et du **contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement**. Cette formation sera élargie au plan national.
- L'échange pédagogique entre **le Lycée horticole et des étudiants de Casablanca** a débuté et comporte 3 axes : cours communs, actions sur le terrain et découverte de jardins remarquables.
- A Oran, **50 jeunes** ont été formés par les Compagnons Bâtisseurs à **l'auto-réhabilitation** en partenariat avec **l'école chantier de Santé Sidi el Houari**.
- En partenariat avec l'Agence Adour-Garonne et l'AIMF, la Ville de Bordeaux continue d'appuyer financièrement **le projet d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou**, dans le cadre de la loi Oudin-Santini.

Conclusion

Quelques chiffres clés :

- Depuis 2007, les baisses de consommations ont atteint :
 - **16%** pour la consommation d'énergie du patrimoine bâti de la ville
 - **6%** pour la consommation de carburant et **48** véhicules électriques dans les services de la ville
 - **20%** pour la consommation électrique de l'éclairage public
 - **50%** (réf.2002-2006) pour la consommation d'eau dont -46% issue des nappes profondes.
- **180** foyers bordelais en précarité équipés de kit d'économies d'eau et d'énergie depuis 2009.
- En 10 ans, **l'usage du vélo a plus que doublé** ; la marche à pied a évolué de 4% et les transports en commun de 3% au détriment de la voiture, qui a diminué de 12%.
- **140 km** de voies cyclables aménagées et **9 048** places de stationnement vélos.
- **30** lignes de cars-à-pattes créées dans les écoles en 2010
- **2,2** ha d'espaces verts supplémentaires avec le parc aux angéliques et **6** parcs labellisés Espace Vert Ecologique (EVE) en 2010. Arrêt total des produits phytosanitaires dans les espaces verts depuis octobre 2009
- **13,3%** de produits bio dans les approvisionnements du SIVU (20% en valeur).
- **96 000 h** en contrat d'insertion (100 contrats), **47 000 h** en contrat d'apprentissage (52 contrats) et **16 471 h** liées aux clauses d'insertion dans les marchés publics de la Ville
- **12** sites labellisés Tourisme et handicaps
- **12 500** bénéficiaires de la Carte culture
- **30 000** personnes à Quai des Sports et **240 000** inscriptions aux activités sportives d'été
- **25 585** visiteurs accueillis à la Maison écocitoyenne depuis son ouverture en octobre 2010.
- **7** ateliers de fabrique avec près de **150** spécialistes en concertation Agenda 21
- **5** ingénieurs chinois de Wuhan formés au Bilan Carbone; **50** agents municipaux de la Brigade verte de Bamako formés par Bordeaux.

Les perspectives 2011 s'inscriront autour des axes prioritaires suivants :

- **Poursuite des actions inscrites au Plan climat énergie territorial** intégré à l'Agenda 21
- **Poursuite de la politique de sensibilisation** au développement durable et renforcement de la communication (par le biais notamment de la Maison éco-citoyenne)
- **Poursuite de la territorialisation de l'Agenda 21** dans les quartiers (organisation d'Ateliers de fabrique avec les habitants, tenue du forum annuel Agenda 21 le 5 novembre 2011)
- **Suivi de l'état d'avancement des projets pilotes et innovants** : projet d'hydroliennes près du pont de Pierre; infrastructures de recharge des véhicules électriques; projet DARWIN dans le futur éco-quartier Bastide-Niel; label écomobilité; préparation de la candidature au label Citergie.
- **Évaluation et refonte de l'Agenda 21** : il s'agira d'adapter la démarche du Référentiel national et de participer à la phase test du référentiel « ville durable européenne ». La réalisation d'un nouveau bilan carbone et de tous autres éléments de diagnostics issus des bilans d'actions Agenda 21 ou d'autres programmes seront organisés.

M. LE MAIRE. -

Je vais demander à Mme WALRYCK qui s'est impliquée avec l'enthousiasme que l'on sait dans la mise en œuvre de notre politique de développement urbain durable de nous faire le point de l'état d'avancement de notre Agenda 21 que nous avons adopté, je vous le rappelle, en décembre 2008, et qui dans la plupart des actions envisagées a déjà permis des progrès significatifs.

Mme WALRYCK

(Intervention illustrée par la présentation d'images vidéo)

MME WALRYCK. -

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de démarrer je voudrais tout d'abord si vous le permettez remercier d'une part la délégation développement durable, particulièrement Virginie (?) et Brigitte (?) qui sous la houlette de Patrick Fauchet et de Pierre (?) ont avec les 6 experts de nos différentes directions élaboré ce bilan qui n'est pas une chose aisée, car si vous avez une communication qui en résume les principaux indicateurs il faut savoir que notre Agenda 21 c'est 21 objectifs, c'est 57 actions majeures qui se déclinent elles-mêmes en 260 mesures et que le suivi de ces 260 mesures nous oblige à suivre une panoplie d'indicateurs tant qualitatifs que quantitatifs.

Je voudrais également, Monsieur le Maire, associer à cette présentation l'ensemble des adjoints tant fonctionnels que les maires adjoints de quartiers sans lesquels la mise en œuvre de cet Agenda 21 ne serait pas possible. Nous sommes là dans un travail collectif et collaboratif totalement transversal qui implique l'ensemble des élus et l'ensemble des directions. Je les remercie pour ce travail en commun.

Et enfin je voudrais associer évidemment les Conseillers Municipaux délégués qui à mes côtés ont travaillé et travaillent toujours à cet exercice : Laetitia JARTY sur les déplacements doux et Constance MOLLAT qui jusqu'ici exerçait une délégation sur les espaces verts, délégation qui est relayée depuis quelques semaines par Ludovic BOUSQUET sur l'environnement.

Le dernier bilan nous l'avons fait au Conseil Municipal de février 2010. Le bilan que je vais vous résumer aujourd'hui, je ne vais pas vous imposer la relecture de la communication que vous avez tous lue, qui a fait l'objet d'une présentation en commission il y a quelques jours et qui a fait surtout l'objet d'une présentation devant notre instance de gouvernance que vous présidez, Monsieur le Maire, le Conseil Consultation et Participatif du Développement Durable. Donc nous allons essayer d'aller à l'essentiel et de vous présenter au travers des 7 thèmes simplement deux ou trois indicateurs phares.

Pour démarrer, vous l'avez dit, nous avons progressé puisqu'au terme de deux exercices de mise en œuvre de cet Agenda 21 nous en sommes aujourd'hui à 60% d'actions qui sont réalisées, 32% qui sont engagées et 8% des actions, c'est-à-dire 20 mesures, qui ont été soit réactualisées, différées, ou même complètement abandonnées. Je ne citerai que deux ou trois exemples. Je me tiens à votre disposition pour vous donner le détail.

Par exemple nous avons abandonné le fait de mettre des éoliennes puisque, après l'établissement d'une campagne de mesures pendant un an, il s'est avéré que nous n'avions pas suffisamment de vent.

D'autres exemples encore. Nous avons envisagé une mesure mettant à disposition un « pass vélo » pour les touristes. Il est évident que la mise en place du service V'CUB complété par ce que nous avons mis en place avec la Maison du Vélo dès 2001 ne justifiait plus l'engagement de cette mesure. On pourrait multiplier comme ça les exemples.

Enfin je dois dire que notre Agenda 21 est un document vivant. Nous avons une concertation au fil de l'eau dans les quartiers sur les projets avec les experts, les associations, les différentes institutions et nous aménageons et réadaptions en permanence les différentes mesures.

Première thème : la lutte contre les causes et les effets du changement climatique.

On va se focaliser uniquement par exemple ici sur la baisse de la consommation d'énergie dans les bâtiments municipaux. Vous savez que nous avons un objectif de 38% fin 2014. A ce jour depuis l'engagement de notre politique nous sommes à -16% de baisse à patrimoine constant. C'est extrêmement important.

En réalité nous avons véritablement engagé la première année plutôt des études de diagnostics et la deuxième année nous avons continué ces études de diagnostics qui sont rappelées dans la communication, et également des travaux d'isolation de nos bâtiments, sans oublier les 350 personnes du personnel municipal qui sont un peu nos sentinelles énergie et eau dans l'ensemble des bâtiments, qui ont été formées, dotées de kits et de tout un tas de matériels leur permettant de changer et d'adapter nos comportements.

Sur cette première image on peut aussi signaler la baisse également de la consommation de l'éclairage public puisque nous sommes à -20% depuis 2007.

Donc, Monsieur le Maire, l'objectif d'atteindre -38% d'ici fin 2014 nous semble raisonnable en l'état actuel des choses.

Toujours concernant le thème 1, nous avons un objectif de développer nos énergies renouvelables pour arriver à 23% de consommation d'énergie grâce au recours aux énergies renouvelables fin 2014.

Aujourd'hui nous en sommes encore à un bilan modeste : 3,75% grâce aux réalisations qui ont été faites en matière de solaire thermique et de solaire photovoltaïque sur nos différents bâtiments tant en termes d'éco-réhabilitations que de constructions neuves.

Il est évident que pour arriver à notre objectif d'ici fin 2014 nous espérons que l'ensemble des projets qui figurent sur ce slide seront réalisés. Nous avons bon espoir avec :

grâce à Hugues MARTIN, les ombrières du Parc des Expositions qui vont être réalisées à la demande de la SBEPEC, qui nous permettront d'avoir 12 giga-watts supplémentaires courant 2012 ;

grâce également dès fin d'année au fait que l'Hôtel de Ville et les annexes du musée vont être reliés à la géothermie, ainsi que la piscine Judaïque dès le mois de juillet 2011.

Comme vous le savez Monsieur le Maire, normalement nous aurons la réponse cette semaine pour le projet d'hydrolienne pour lequel nous nous sommes énormément mobilisés avec l'ensemble des acteurs, projet qui est porté par une entreprise bordelaise Energie de la Lune.

Si le projet est adopté avec le soutien et grâce au concours du grand investissement pour lequel vous avez œuvré, nous pourrions à ce moment-là espérer avoir une plate-forme de démonstration de différentes technologies d'hydroliennes portées par différents consortiums d'industriels pendant 6 ans à proximité du pont de Pierre, sachant que - vous l'avez vu lors de l'inauguration du ponton d'honneur - nous avons déjà installé une hydrolienne sous le ponton d'honneur qui alimente en besoin énergétique l'ensemble de ce ponton.

Nous avons aussi des projets de récupération de calories dans les eaux usées.

Et bien sûr des mixtes énergétiques sont prévus également dans les éco-quartiers en lien avec la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Sur le thème de l'éco-mobilité nous avons choisi de vous mettre sous les yeux un seul exemple, celui de l'évolution de la part modale des déplacements à Bordeaux qui résulte de la dernière enquête ménages-déplacements et qui montre une baisse très importante de la part modale de la voiture dans les déplacements journaliers. Vous voyez que la voiture n'est plus le mode de locomotion prioritaire. Il a significativement baissé. La dernière enquête-ménage montre une baisse de la circulation automobile à l'intérieur de la Communauté Urbaine de Bordeaux de 18%, mais de plus de 25% à l'intérieur des boulevards.

La marche à pied a pris une ampleur plus importante. Les déplacements en transports en commun également. Et bien sûr c'est l'explosion de la part du vélo qui a été multipliée par plus de 2 en l'espace de 10 ans, avec un objectif, Monsieur le Maire, sur lequel vous vous êtes engagé à Bruxelles l'année dernière, qui est de 15% de nos déplacements en vélo à l'horizon 2020.

Le thème 2 : préserver et développer la biodiversité.

Je me permettrai de passer très rapidement, non que ce ne soit pas important, c'est au contraire extrêmement important, mais parce que nous avons fait une communication sur ce sujet spécifique au Conseil Municipal du mois de novembre dont je rappelle les grands éléments :

+ 56 ha d'espaces verts créés depuis le premier Plan Vert en 2001.

48 ha réhabilités, soit 13% des espaces existants en 2001.

Un développement très important des zones de biodiversité positive à l'intérieur du périmètre de la commune de Bordeaux avec une multitude d'abris réalisés tant pour les oiseaux avec l'aide de la LPO, que pour les ruchers avec un certain nombre de syndicats et d'associations. D'ailleurs des délibérations ont été passées au dernier Conseil Municipal sur ce plan.

La labellisation de nos espaces parcs et jardins avec 45% du label maintenant obtenu, le label EVE, Espaces Verts Ecologiques. C'est un effort absolument colossal. Nous sommes une des rares villes à avoir obtenu des résultats de ce type.

Et un effort extrêmement important en termes de sensibilisation, de formation et d'information de nos concitoyens, sans oublier nos enfants.

Toujours sur le thème 2 : la maîtrise de la consommation d'eau et la recherche de ressources de substitution.

Là les résultats sont flagrants sur ce diagramme. Vous voyez que en gros la consommation d'eau pour l'ensemble des besoins de la ville a baissé de 50% depuis la période de référence 2002 / 2006.

Vous savez que cet effort est encore plus flagrant au niveau des espaces verts qui représentaient presque 50% de la consommation d'eau de la ville, qui n'en représentent que 25% aujourd'hui et dont la consommation a baissé de près de 80%.

Mais cet effort est également réparti dans l'ensemble des autres secteurs avec un deuxième objectif qui nous occupe aujourd'hui, c'est surtout d'essayer d'aller puiser le moins possible dans nos nappes profondes. Nous avons fait un effort extrêmement conséquent dont les résultats sont au-delà des espérances du SAGE puisque nous sommes à -46% aujourd'hui.

Et nous sommes à la recherche permanente d'économies en raison de l'évolution de nos pratiques et à la recherche de sources de substitution et de récupération des eaux pluviales, jusqu'aux eaux des parkings, aux eaux du Miroir d'eau que nous récupérons pour laver la voirie, ou l'eau de débordement des piscines... Enfin vous connaissez tout de ce que nous faisons en la matière.

Thème 3 : agir pour un environnement respectueux de la santé.

Je ne m'étendrai pas sur le sujet qui est pourtant extrêmement important sur lequel on a eu dans les ateliers de concertation et les ateliers de fabrication des discussions importantes cette année.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a réalisé une carte du bruit. Une délibération vous sera proposée par mon collègue Jean-Louis DAVID lors du prochain Conseil Municipal. Il vous expliquera beaucoup plus dans le détail ce que nous comptons faire, avec la diffusion des résultats en 2011, et la préparation et l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement pour l'année 2012.

Toujours sur le thème 3 « Agir pour un environnement respectueux de la santé » : la qualité de l'air.

On en a beaucoup entendu parler ces derniers temps. Je vais m'étendre un peu plus sur le sujet. Là vous avez l'indice ATMO en 2010 à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération et des agglomérations qui figurent sur ce graphique.

L'indice ATMO est un indice synthétique qui permet de prendre en compte l'ensemble des polluants et des composants qui polluent l'air qui permet de dire d'une façon globale si la qualité de l'air est plus ou moins bonne.

Vous voyez que d'une façon globale la qualité de l'air à Bordeaux et dans l'agglomération, premièrement s'est améliorée. On ne le voit pas dans ce graphique, mais dans toutes les publications de l'AIRAQ vous pourrez le constater.

Deuxièmement nous sommes plutôt bien positionnés puisque, en dehors de la Ville de Nantes qui fait un peu mieux que nous, nous sommes mieux positionnés que l'ensemble des autres agglomérations de référence.

Néanmoins, nous ne le contestons pas, il y a deux points noirs dans l'agglomération aujourd'hui, d'une part la place Gambetta pour ce qui est des PM10, c'est-à-dire les particules fines, d'autre part également des dépassements par rapport aux valeurs limites qui sont constatés à Mérignac, mais sur un autre polluant.

S'agissant de la place Gambetta, premièrement nous avons pris des mesures immédiates en regardant de près ce qui se passait avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, avec l'ensemble des autorités et des acteurs concernés, avec l'AIRAQ, avec le DRA et les services de l'Etat.

Nous allons dans les semaines qui viennent prendre un certain nombre de mesures visant à alléger notamment les bus, puisque vous savez que 11 lignes de bus passent à cet endroit, ce qui fait un passage de 1100 et quelques bus par jour. Néanmoins les bus sont pour la plupart des bus propres qui roulent au GPN. Donc nous sommes en train d'y regarder de près.

La décision qui a été prise, Monsieur le Maire, avec votre accord et sous votre autorité c'est de souscrire à une étude qui va être réalisée dans le courant de cette année, qui va être cofinancée par l'ADEME dans le cadre d'un appel à projet, par la Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac pour connaître de façon plus précise quelles sont les causes des dépassements de ces valeurs limites, sachant que les seuils européens ont baissé et que c'est en partie pour ça que nos résultats sont un peu moins bons dans ce domaine.

Le thème 4 : Développer une économie et une consommation solidaires et durables.

Là sont résumés – vous avez le détail dans la communication – un certain nombre de résultats quant à l'aide à l'insertion dans les services de la ville :

96.000 heures d'accompagnement.

47.000 heures d'apprentissage.

16.400 et quelques heures en clause d'insertion dans les marchés publics.

La pépinière éco-créative des Chartrons qui est ouverte depuis avril 2010.

Les tonnes collectées par le Relais Textile Gironde et tous les efforts que nous faisons pour le recyclage, donner une seconde vie aux objets et lutter contre le gaspillage.

Le soutien de la Ville de Bordeaux au Forum NEED qui rassemble l'ensemble des acteurs de la filière verte et du développement durable.

Le thème 4 c'est également encourager les circuits courts. Dans ce domaine nous avons pris un certain nombre de mesures en 2010 :

La création grâce à un partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture de marchés de producteurs de pays. Nous en avons tenu deux. Le troisième aura lieu le 10 septembre sur la place Saint-Martial.

Le développement des AMAP. Nous en avons 5 à Bordeaux et nous avons d'autres projets.

Le développement de l'achat de produits bios dans les assiettes de nos enfants grâce à ce qui est fait au SIVU avec Jean-Marc GAÜZERE. Nous arrivons à 13% en 2010 en volume, sachant que ça fait 20% en valeur, l'objectif étant d'arriver à 20% d'ici 2020.

Développer une économie de consommation solidaire toujours dans l'encouragement des circuits courts. C'est, ce que je disais tout à l'heure, l'illustration des marchés de producteurs de pays qui se sont tenus, par exemple le premier d'entre eux ici place Ferdinand Lafargue le 11 décembre dernier.

Toujours sur le thème 4 nous avons également à cœur de développer les jardins partagés, les jardins familiaux, les jardins d'insertion. Nous aurons l'occasion d'en parler tout à l'heure puisque nous allons passer trois délibérations pour la création de trois nouveaux jardins et leur animation par des associations. Là on voit les derniers qui ont été inaugurés en 2010 : un jardin partagé, et un jardin d'insertion, le jardin maison-relais Martin Videau.

Le thème 5 : Intégrer les publics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie.

Nous avons plusieurs types d'actions :

La précarité énergétique qui est un objectif extrêmement important. Nous avons équipé 131 foyers en 2010, le CREAQ et le CLCV assurant le relais et le suivi de ces familles. Nous avons un objectif de 800 foyers équipés et suivis à l'horizon 2014. Nous sommes en bonne voie.

Bien entendu le projet social, qui est complètement imbriqué aux actions que nous pouvons mener, l'un et l'autre s'enrichissant mutuellement, mais également la labellisation par exemple de 12 sites Tourisme et Handicap, Bordeaux étant pilote en la matière.

Le thème 6 : La sensibilisation, l'information, l'éducation au développement durable.

Nous avons tenu notre forum annuel Agenda 21 en avril 2010. Nous avons réalisé et poursuivi la concertation sous des formes un peu différentes cette année avec des ateliers de fabrique, avec des experts, des associations, des institutions et des ateliers de projets dans les quartiers.

Le Forum de restitution dont je parlais.

Et surtout ce qui va nous occuper en 2011 et qui nous occupe depuis le début de l'année c'est la territorialisation de l'Agenda 21 pour montrer et donner une réalité concrète de l'Agenda 21 et du Plan climat Energie Climat Territorial dans les 8 quartiers de Bordeaux.

Toujours sur la même thématique de la sensibilisation au développement durable :

L'édition en 2009 des deux guides de bonnes pratiques des éco-manifestations.

En 2010, la sensibilisation et l'élaboration de nouveaux formulaires pour responsabiliser les organisateurs de manifestations.

En 2011 les nouveaux formulaires qui sont applicables dans tous les services et qui sont déjà mis en ligne depuis le début de l'année, l'objectif 2012 étant de mesurer l'impact de chacune des manifestations et de rendre opposables les différents critères à une aide de la mairie.

Le thème 6 est évidemment l'ouverture de la Maison éco-citoyenne que nous avons ouverte en octobre 2010. A ce jour plus de 26.000 personnes ont participé aux nombreuses animations organisées avec des associations, des experts, des collectifs et un certain nombre de partenaires, avec maintenant une programmation propre à la Maison éco-citoyenne depuis 2 mois, avec un blog et des outils de communication qui sont aujourd'hui disponibles.

Toujours sur ce thème, la reconnaissance nationale de l'Agenda 21 qui est intervenue au cours de l'année 2010 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement.

Bordeaux, ville pilote du référentiel national de Agendas 21 et des démarches territoriales.

Et plus récemment Bordeaux choisie pour faire partie des 55 collectivités tests de plusieurs pays européens pour le référentiel européen des villes durables.

Je passe sur toutes les autres démarches qui sont rappelées dans la communication qui montrent le travail collaboratif et en réseau que nous avons tant à l'échelle locale, départementale, nationale, européenne et internationale.

Enfin le thème 7 : Le développement des coopérations internationales et la solidarité Nord-Sud.

A l'international un zoom en 2010 sur la Chine et sur l'Afrique, en particulier avec Wuhan, ville pilote chinoise pour le développement durable avec la mission que vous avez conduite, Monsieur le Maire en septembre 2010 et un certain nombre de projets très opérationnels qui sont en train de se concrétiser :

La Brigade Verte à Bamako.

Le Lycée Horticole à Casablanca.

Et d'autres opérations avec Oran sur l'auto-réhabilitation.

Je m'arrêterai là sinon ça serait trop long. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE. -

Merci chère Anne. Je voudrais vous féliciter d'abord pour cette présentation très synthétique. Il y aurait mille choses à dire, mais le texte de la communication apporte beaucoup d'autres éléments d'information.

Je voudrais surtout vous remercier pour le travail accompli avec votre équipe de Conseillers Municipaux délégués et avec notre administration qui a pris vraiment beaucoup à cœur ce travail pour le développement durable qui nous a permis d'obtenir déjà des résultats très significatifs - certes il y a encore beaucoup de progrès à faire mais on est dans la bonne voie - et d'avoir surtout une reconnaissance nationale et internationale incontestable.

Donc nous allons continuer dans cette direction.

Le débat est ouvert.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je dois avouer qu'au vu des chiffres figurant dans ce document nous ne pouvons que reconnaître l'avancée faite par notre ville dans le sens du développement durable. Difficile donc pour nous de nier ces avancées, d'autant que cela faisait plusieurs années que nous les attendions.

Il faudrait reprendre toutes les interventions de notre groupe au moins depuis 2001 pour prendre conscience des changements réalisés à l'échelle municipale avec cet Agenda 21.

L'Agenda 21 est donc incontestablement un plus. Si à l'époque, Monsieur le Maire, vous en doutiez, nous étions déjà persuadés de sa nécessité et nous vous le demandions ardemment.

Le bilan qui nous est présenté aujourd'hui confirme que l'Agenda 21 est un outil utile.

Cependant, à la lecture de ce document vous nous permettrez de relever quelques manques, d'avoir quelques interrogations et surtout de faire quelques propositions.

Sur l'objectif 1, tout d'abord le regret que certains objectifs restent cantonnés aux équipements municipaux. Cela ressemble beaucoup à la Charte municipale de 2005 qu'avait initiée M. MARTIN qui se voulait déjà à l'époque un outil municipal. En effet, bon nombre des objectifs chiffrés de l'agenda ne viennent que des résultats de notre collectivité, comme vous venez de les présenter aujourd'hui, Mme WALRYCK.

Je rappelle qu'un Agenda 21 est un outil à l'échelle de la ville et de ses habitants.

Que nous fassions baisser les consommations c'est bien pour la planète et pour le budget municipal, mais ce n'est pas suffisant. La plupart des chiffres donnés ne concernent que les équipements municipaux.

Que représente l'éclairage public dans la consommation totale de notre ville ?

Même chose pour la consommation d'eau des services de la ville, ou pour la consommation d'énergie.

Ces mesures sont de bonnes mesures, mais à notre sens il s'agit d'aller plus loin en aidant les Bordelais.

Pour illustrer mon propos je prendrai l'exemple des énergies renouvelables. Désolé, Mme WALRYCK, mais dans le document que vous nous avez donné il n'y a aucun chiffre. C'est vrai qu'on vient d'apprendre qu'il y a à peu près 1500 m² sur les bâtiments municipaux, mais par rapport au document donné ça n'apparaît pas.

Compte tenu du dérèglement climatique c'est d'un mouvement général dont nous avons besoin et pas uniquement d'actions de la municipalité. La question est donc de demander combien de panneaux ont été posés par les habitants ?

La Ville de Lille, par exemple, aide les particuliers en leur offrant une prime pour l'installation de panneaux solaires. C'est ainsi que plus de 1600 m² ont déjà été posés par les habitants de Lille.

De la même manière en 2010 a été créée une société d'intérêt collectif dédiée à l'investissement dans le solaire.

Ce genre d'initiatives permet de s'intéresser aux bâtis anciens et pas uniquement au solaire dans le logement neuf.

Sur le logement neuf la ville pourrait certainement être beaucoup plus exigeante envers les aménageurs et les promoteurs qui investissent sur les nouvelles parcelles constructibles : Bassins

à Flots, Euratlantique, Bastide-Niel, Ginko, en leur demandant de livrer des bâtiments à énergies positives, ou du moins passives.

On nous dit, je vous cite, que « tous les promoteurs vont conduire une réflexion sur leur stratégie énergétique. » Mais au final qu'est-ce qui sera mis en œuvre ? Cela sera peut-être des installations à minima, seulement les plus rentables, ou les moins chères, juste bonnes à alimenter la communication verte des promoteurs qui est très à la mode actuellement.

Aujourd'hui la délibération 309, Mme WALRYCK, nous inquiète un peu, je veux parler de la salle municipale Saint-Augustin, qui prévoit que soit installée une membrane photovoltaïque. Malheureusement dans la délibération il est mentionné que cette membrane sera en option.

Nous regrettons cette frilosité de vos services sur cette délibération et nous nous en étonnons compte tenu des objectifs de notre agenda que vous venez d'exposer.

Un mot sur les déplacements. Si l'on nous dit qu'il existe 41 véhicules électriques et 16 hybrides, on ne nous dit rien du parc global. De combien de véhicules se compose-t-il et de combien a-t-il été réduit ?

Comment expliquer que la consommation de carburant ne baisse que de 6% malgré ces achats, également l'utilisation des vélos municipaux et même les stages de conduites qui sont mentionnés dans le document ?

L'objectif 4 sur les déchets est assez faible et encore ici à l'échelle uniquement des services et pas d'indicateurs chiffrés sur le tri des bâtiments municipaux, par exemple.

En matière de déchets il serait pourtant possible de prendre d'autres indicateurs comme par exemple les tonnes de verre récoltées sur notre commune, ou encore le tonnage récolté sur les déchèteries de la ville. Vous l'avez fait pour les bornes de tri de vêtements, il serait peut-être utile de rajouter cet indicateur-là. Ça nous permettrait de voir si vraiment les Bordelais font l'effort de trier le verre.

Voilà des indicateurs qui permettraient de juger des avancées à l'échelle de notre ville.

Juste un mot, Mme WALRYCK. Dans le document j'ai été assez surpris de voir que, alors que depuis 3 ans 575 composteurs avaient été distribués, soit une moyenne de 16 composteurs par mois, on nous apprenait que cette mesure s'arrêtait.

Autant je trouvais que c'était assez anecdotique par rapport aux récupérateurs d'eau, autant je trouve que les composteurs ont une vraie utilité quand on sait que les déchets fermentescibles représentent un tiers de la poubelle.

Objectifs 5 et 6. Nous reconnaissons les efforts de la ville en faveur de la biodiversité, mais ces efforts ne sont-ils pas que de façade ? En effet, avec la localisation du projet du grand stade la ville choisit de rogner sur une des dernières zones de nature de la ville et fait disparaître un espace classé ZNIEF, donc recensé comme écologiquement important.

Pour finir, Monsieur le Maire, on aurait certainement d'autres choses à dire mais peut-être que Pierre va prendre le relais, nous souhaiterions vous faire deux propositions.

Première proposition : que la ville propose au SIVU une action avec un véritable impact écologique, un repas dans la semaine sans viande. On connaît l'impact écologique de la consommation de viande : émission de gaz à effet de serre, pollution des sols des élevages industriels – l'histoire des concombres espagnols nous le rappelle malheureusement – utilisation massive des céréales pour l'alimentation animale.

Ce type d'action aurait une vertu pédagogique et devrait être accompagnée d'une information délivrée aux enfants, aux seniors et aux parents sur le fait qu'on peut faire un repas équilibré sans protéines animales, et qu'une association judicieuse de protéines végétales permet d'apporter à

l'organisme les nutriments et les protéines équivalents à une portion de protéines animales. Voilà pour notre première proposition.

Deuxième proposition : que la ville se dote d'un fonds de compensation volontaire des émissions de dioxyde de carbone produites par les déplacements des élus, des agents et des partenaires de la ville engagés à l'international. Cette opération serait en cohérence avec le plan climat et permettrait de développer des projets annuels à visées climatiques dans le cadre de notre politique de coopération internationale.

Ainsi, déplacements municipaux, réduction de l'empreinte écologique et solidarité climatique seraient liées dans une même réflexion.

Voilà, Monsieur le Maire, très rapidement. Il y aurait encore beaucoup de choses à dire mais je sais que mon temps est compté.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

D'abord, merci Mme WALRYCK pour cette communication qui montre la progression sur un certain nombre des objectifs que s'étaient fixés notre collectivité.

Je voudrais juste insister pour le groupe socialiste sur 3 actions qui paraissent insuffisantes dans le cadre de cet Agenda 21.

La première concerne la lutte contre la précarité énergétique.

En 2009 cette action a été menée sur 10 familles volontaires et en 2010 sur 170 foyers. C'est peu. C'est insuffisant. Pourtant c'est une action essentielle, vous le dites, « on a réussi à obtenir 25 euros d'économie d'eau et d'électricité par an dans chacune de ces familles ». Ce sont des petites sommes, c'est une moindre consommation qui peut apparaître comme une goutte d'eau, mais qui, généralisée, est un plus pour les familles concernées et un plus également pour notre collectivité.

C'est pourquoi je suis surpris que la sensibilisation essentielle ne se fasse qu'en partenariat avec Domofrance, car la plupart des autres bailleurs sociaux sont concernés. Par exemple j'ai vu les priorités de Gironde Habitat au Conseil d'Administration. Gironde Habitat se fixe également comme une des priorités l'action contre la précarité énergétique. Est-ce qu'on leur a posé la question ? Est-ce que vous comptez accentuer encore cette action qui reste, comme je le disais, pour le moment anecdotique ?

C'est dommage, parce que l'évolution du prix du gaz et de l'électricité vont souvent, hélas, à l'encontre de la politique que l'on peut mener pour lutter contre la précarité énergétique.

Et là on a un exemple encore aujourd'hui dans la délibération 363 en ce qui concerne la taxe locale sur l'électricité, puisqu'on va s'apercevoir que plus la puissance souscrite est élevée moins on paye. Plus on dépense, plus on consomme, moins on paie. C'est assez insatisfaisant quand on veut parler d'éco-développement.

La taxe sur l'électricité constituait jusqu'alors un impôt indirect et facultatif prélevé sur les montants facturés aux consommateurs d'électricité. Maintenant ça sera une taxe obligatoire, et plus la puissance sera forte dans l'abonnement, moins on paiera en proportion.

Il me semble que là il y a une contradiction qui doit remettre au premier rang de nos préoccupations la sensibilisation aux économies d'énergies. L'action de notre collectivité entre dans cette action contre la précarité énergétique.

Le second point de mon intervention porte sur l'aide aux déplacements alternatifs

On ne peut que se féliciter des graphiques que vous avez présentés tout à l'heure sur les évolutions constatées. Il faut aller plus loin, je crois, en multipliant à l'intérieur des quartiers des zones 20 à 30, voire comme on le fait en centre ville depuis maintenant fort longtemps, en limitant une fois par mois l'utilisation dans certaines rues - avec l'accord des habitants bien entendu - l'usage des véhicules en essayant de généraliser un peu cette formule. En effet, les habitants de plus en plus, comme le montre d'ailleurs la végétalisation des rues, ont envie de se réapproprier la rue.

Des expériences peuvent être tentées, par exemple une dans chaque quartier au départ, de façon à pouvoir se généraliser par la suite dans de nombreux secteurs.

Je répète : une aspiration importante à cette limitation générale de vitesse des véhicules d'une part, et d'autre part à des expériences de journées sans véhicules.

La troisième interrogation que nous avons par rapport à l'exposé que vous avez fait porte sur la Maison éco-citoyenne.

Vous m'excuserez, Mme WALRYCK, mais votre Maison éco-citoyenne apparaît comme une belle coquille vide. C'est une excellente réalisation mais où pas grand-chose ne se passe, à part un café avec vue sur le fleuve, une des vues les plus agréables qu'on puisse avoir sur Bordeaux.

Je me demande si on ne pourrait pas proposer à la Maison de l'Environnement qui, elle, regroupe plus de 40 associations environnementales, qui est super-active, qui est dans des locaux inadaptés et anti-écologiques - on parlait tout à l'heure de la précarité énergétique, c'est le cas également de la Maison de l'Environnement qui est dans des locaux municipaux - et qui veut créer un centre de ressources ouvert à ses dimensions, donc je me demande s'il ne serait pas souhaitable de leur proposer peut-être notre Maison éco-citoyenne, avec un cahier des charges : par exemple l'ouverture au public de leur centre de ressources et d'un certain nombre de leurs conférences ou manifestations.

Je crois que là il y a moyen de donner pignon sur rue aux associations de l'environnement, à leurs actions dont tous les Bordelais pourraient profiter. Je crois, Mme WALRYCK que c'est à creuser. Là, on a pour cette excellente réalisation qu'est la Maison éco-citoyenne une possibilité de lui donner beaucoup plus d'envergure dans notre ville. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, cette communication sur l'Agenda 21 va nous permettre de faire plusieurs observations.

Nous voulons tout d'abord saluer l'engagement de la commune dans les différents aspects du développement durable avec des résultats ma foi intéressants.

Un petit bémol toutefois sur l'objectif n° 17, c'est-à-dire sur l'éducation. En effet, la Ville intervient en direction des classes de neige et de découverte à budget constant chaque année depuis plusieurs années, alors que la demande et la mobilisation des enseignants sur ces projets a plutôt tendance à augmenter.

Ensuite nous voudrions souligner les limites de cet engagement qui doit, pour une pleine efficacité, être complété par la mobilisation de la population et du secteur privé. Dans ce cadre, si l'action de la commune peut être pédagogique sur la capacité de faire, elle ne peut ignorer le bilan des autres secteurs. Il serait donc bien que parallèlement aux résultats obtenus dans la commune soient ajoutés des chiffres plus globaux sur les critères de développement durable au-delà des seules réalisations communales. C'est-à-dire assurer aussi une plus grande dynamique au niveau du privé.

Je crains que sur ce plan le secteur privé ne soit pas au même niveau d'engagement que la puissance publique. Il serait donc important de connaître et de chiffrer l'engagement des entreprises sur ces différents critères du développement durable.

Enfin nos résultats ne peuvent pas être jugés indépendamment des politiques nationales européennes. Chacun comprend que par exemple nos résultats dans le domaine social sont totalement dépendants des politiques globales menées dans le domaine de l'emploi, du pouvoir d'achat, du logement. Il nous semble donc à craindre que ces politiques rendent beaucoup plus difficiles, voire neutralisent les efforts faits au plan communal. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. SOLARI

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais dire à M. RESPAUD – qui malheureusement vient de partir – que la Maison éco-citoyenne vient d'obtenir le label Tourisme et Handicap pour les quatre handicaps. C'est formidable parce que c'est quand même un label d'Etat qui n'est pas décerné à quiconque.

Nous y avons fait des expositions pour les mal-voyants et les non-voyants ainsi que plusieurs colloques. Elle accepte aussi de recevoir les conseils d'administration et les assemblées générales de certaines associations. Des expositions vraiment super y sont présentées. Moi je trouve qu'elle remplit bien son rôle.

Je suis absolument pour cette Maison. Je la félicite.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme WALRYCK voulait apporter des éléments de réponse.

MME WALRYCK. -

Oui Monsieur le Maire, avec plaisir, je vais essayer.

Pour M. PAPADATO, je suis absolument d'accord avec un certain nombre de propositions que vous faites. Nous y travaillons, mais ce n'est pas simple.

Je rappelle la proposition qui est faite, celle de ne pas se limiter dans la restitution de notre bilan à des indicateurs qui sont issus de politiques ou d'actions que nous mettons nous-mêmes en œuvre. On est tout à fait d'accord là-dessus.

Nous sommes en train de collecter ces informations. Ce n'est pas simple. Je vous donne un exemple. D'ailleurs vous avez donné vous-même des exemples très intéressants sur lesquels nous travaillons précisément. Quand on dit : nous baissions la consommation d'énergie de 16% dans les bâtiments publics, bien sûr qu'on est en train de regarder ce qui se passe à l'extérieur. Quelles

sont les pratiques des Bordelais ? Quelles sont les pratiques des associations ? Les pratiques des entreprises ?

De la même façon on essaie d'avoir des informations un peu plus précises sur la consommation d'eau de nos concitoyens, sur les pratiques qui sont mises en œuvre.

Donc tout à fait d'accord avec cette proposition. Nous y travaillons. D'ailleurs je vous rappelle qu'il y a un (?) de gouvernance dans lequel vous êtes invités, et peut-être qu'en y participant on pourrait en discuter puisque c'est l'objectif. Ça a été le cas la dernière fois, où toutes ces problématiques ont été mises sur la table. Nous avons même un groupe de testeurs de ces baromètres, de ces indicateurs qui travaillent déjà depuis des mois, qui se réunissent régulièrement. Ça fera l'objet, Monsieur le Maire, du prochain comité de pilotage que vous allez présider.

Voilà sur la première suggestion. Nous la partageons totalement.

Sur les tonnes de verre récolées c'est pareil, ça fait partie des indicateurs.

Sur les composteurs distribués. Pourquoi nous avons arrêté ? Je vous rappelle que nous nous étions substitués à la politique mise en œuvre à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Nous avons pris le relais pendant 2 ans en finançant l'achat de composteurs individuels ou de récupérateurs d'eau pluviale.

Il se trouve que sur le marché maintenant dans n'importe quelle petite, moyenne, ou grande surface, ou même quincaillerie du coin vous trouvez ces équipements pour des prix totalement accessibles. Et on s'est rendu compte que l'impact de l'attrait de la prime n'était pas très conséquent, sachant que par ailleurs nous développons maintenant dans les quartiers - ça a été le cas il y a quelques semaines avec Jean-Louis DAVID au parc de la Béchade - des expérimentations de composteurs collectifs avec des animations et de la formation à cet égard. Il nous semble que c'est beaucoup plus intéressant de relayer cette opération de cette façon.

S'agissant du grand stade, bien entendu nous nous préoccupons du problème. Tous les spécialistes et les experts travaillent sur cette question de façon à ce qu'il y ait préservation du couloir écologique qui sera vraisemblablement un peu déplacé, mais qui sera totalement maintenu. Nous y sommes extrêmement attentifs.

Ensuite je ne me prononcerai pas sur le repas sans viande dans la semaine. Je n'en sais strictement rien. Ce que je sais en revanche pour siéger dans quelques conseils d'écoles c'est que quelquefois l'école est le seul endroit pour un certain nombre de gamins où ils font un repas équilibré par jour. Après, ça se discute, mais ne je ne suis pas médecin, je ne sais pas ce qu'en pense Brigitte COLLET.

S'agissant du fonds de compensation volontaire pour compenser nos émissions de gaz à effet de serre, c'est une mesure, Monsieur le Maire, que nous avons inscrite dans notre Agenda 21. Ça fait partie des 8% des actions non engagées à ce jour. Nous y réfléchissons. Il y a plusieurs solutions.

En contrepartie ce que je voudrais dire s'agissant par exemple de l'aide Nord-Sud, de la coopération décentralisée, c'est que même si on ne compense pas au vrai sens du terme dans le cadre d'un organisme qu'on aurait pu choisir quel qu'il soit, nous nous attacherons - vous l'avez vu dans la communication et on pourra y revenir dans le détail - à avoir des projets de coopération décentralisée dans ces domaines avec une aide tout aussi efficace et tout à fait directe vis-à-vis de ces pays.

Pour M. RESPAUD – il n'est pas là mais je réponds quand même - s'agissant de l'insuffisance de la lutte contre la précarité énergétique, ce qu'il faut bien comprendre c'est que nous avons expérimenté une méthodologie en 2009 avec 10 ou 14 foyers, je ne m'en souviens plus, et 170 en 2010. Pourquoi ?

Parce qu'il ne suffit pas de cibler et de rechercher les familles qui sont en grande précarité énergétique. Ça c'est une première chose et nous le faisons grâce à l'appui du CCAS et d'un certain nombre de structures, d'associations, etc., mais ensuite il faut accompagner ces personnes. Il ne

faut pas simplement leur donner un kit, il faut qu'elles sachent comment ça fonctionne, il faut les accompagner dans leur changement de comportement. C'est pour cet exercice-là – rappelez-vous, nous l'avons voté en délibération – que nous octroyons une subvention tant au CREAQ qu'à d'autres associations qui accompagnent ces familles, font le bilan avec elles et les incitent à avoir un changement de comportement durable, sachant que nous avons un objectif plus important par la suite.

Bien entendu nous ne travaillons pas qu'avec Domofrance. On a fait une expérimentation avec Domofrance, mais nous travaillons avec l'ensemble des bailleurs sociaux sur ces questions.

Quant à l'expérience de l'absence de voitures les dimanches nous avons beaucoup de projets dans les quartiers. Peut-être que les maires adjoints pourront répondre sur ce problème. Il y a par exemple un beau projet à la Bastide qui est en train de prendre corps.

Quant à la Maison éco-citoyenne, dire que c'est une coquille vide, je vous laisse juge de vos propos, M. RESPAUD. Il est vrai que je ne vous ai pas très souvent vu participer aux manifestations ou même aux instances de gouvernance qui se tiennent pourtant à la Maison éco-citoyenne.

S'agissant de la Maison de l'Environnement nous sommes en lien étroit avec eux. Nous avons d'ailleurs suppléé pendant très longtemps à l'absence d'aide du Conseil Général en la matière.

Nous avons racheté le premier étage. Nous mettons à leur disposition les locaux tant du rez-de-chaussée depuis fort longtemps que du premier étage. Nous les aidons, et nous avons – mais je vois que vous n'étiez pas informé – mis autour de la table, autour d'un comité de programmation que je préside, l'ensemble des associations qui sont réunies dans cette Maison de la Nature et de l'Environnement avec également le président de cette association pour ensemble fonder un programme, se renvoyer la balle ; et ils sont accueillis dans le cadre d'une charte qui est mise à leur disposition à la Maison éco-citoyenne. Mais je crois que vous n'étiez pas informé.

M. LE MAIRE. -

Merci beaucoup Madame. Je me réjouis que ce débat soit finalement très consensuel. Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'on a beaucoup progressé grâce à cet Agenda 21. Il y a certes des lacunes. S'il n'y en avait pas nous pourrions nous endormir. Ce n'est pas le cas. Il y a des progrès à réaliser. Mais je fais confiance à Mme WALRYCK pour animer tout cela.

Un certain nombre de propositions méritent d'être examinées. Je ne suis pas hostile à ce qu'on demande à notre diététicienne et au SIVU leur avis sur l'hypothèse d'un repas par semaine sans viande, pourquoi pas, et à d'autres propositions qui ont été faites.

Merci en tout cas de vos appréciations.

D-2011/251**Centre Culturel et Touristique du Vin. Concours de Maîtrise d'Oeuvre sur esquisse. Désignation du lauréat du concours d'architecture. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20100495 du 30 septembre 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à lancer un concours sur APS en vue de confier à un maître d'œuvre privé la construction du Centre Culturel et Touristique du Vin.

Selon les dispositions de l'article 70 du code des marchés publics, le jury a examiné les prestations rendues anonymes et suite à son avis motivé en date du 9 mai 2011, et aux résultats des négociations qui ont été menées, nous vous proposons d'attribuer le marché au groupement X-TU / CASSON MANN LIMITED / SNC LAVALIN / LE SOMMER ENVIRONNEMENT / 8'18 / AUTOBUS / PEUTZ dans les conditions suivantes :

- Part de l'enveloppe financière affectée à l'opération HT (valeur avril 2011)	38 455 852,66 €
- Part affectée aux travaux HT	29 715 886,00 €
- Part affectée à la scénographie HT	8 739 966,66 €
- Taux de rémunération travaux	14,40 %
- Taux de rémunération scénographie	19,90 %
- Forfait provisoire de rémunération HT	6 018 340,95 €
- Forfait provisoire de rémunération travaux HT	4 279 087,58 €
- Forfait provisoire de rémunération scénographie HT	1 739 253,37 €
Missions complémentaires HT - MA – SSI – SYNT – QUAN*	1 164 413,26 €
Montant total HT	7 182 754,21 €
Soit TTC	8 590 574,03 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours et autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant en application de l'article 74-II du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubrique 020 - Article 2031.

** MA : maquette démontable, SSI : coordination SSI (Système Sécurité Incendie), SYN : études de synthèse, QUAN : quantitatifs des ouvrages.*

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

M. LE MAIRE. -

Vous connaissez ce projet, je ne vais pas y revenir. Il a été long à mettre en marche, si je puis dire. Mais depuis, l'adhésion est forte, aussi bien parmi les professionnels du vin que parmi les collectivités qui nous accompagnent.

Le travail qui est fait par l'association de préfiguration sous l'impulsion de Philippe MASSOL est tout à fait excellent. Nous avons donc pu lancer le concours. Nous avons reçu 5 propositions. Le jury en a délibéré. Le choix du jury a été à la fois simple et délicat.

Simple dans la mesure où très rapidement un projet s'est détaché de tous les autres. Il a fait d'ailleurs l'objet d'un vote à une très très large majorité à l'intérieur du jury.

Délicat, parce que c'est vrai que c'est un projet très audacieux, très ambitieux. L'audace architecturale du bâtiment sera un facteur d'attractivité en soi. Mais ce qui a convaincu le jury aussi c'est la qualité de la scénographie à l'intérieur du bâtiment. Vous avez pu voir dans le hall la maquette et un certain nombre d'éléments de plans.

Nous allons maintenant vous présenter cela non pas en détail parce qu'on n'en a pas le temps, mais en gros, en commençant par un petit film qui est celui qui a été proposé par les candidats.

Je dis tout de suite que dans les jours qui viennent, comme certains l'ont souhaité, je ne vois aucune objection à ce que l'on présente les autres projets qui n'ont pas été retenus. Mais mettons d'abord celui-ci au point dans le cadre de la décision prise par le jury.

(Un petit film sur le projet du Centre Culturel et Touristique du Vin est projeté devant le Conseil)

M. MASSOL. -

Voilà donc pour les images avec ce film sur le projet du Centre Culturel et Touristique du Vin qui a emporté l'adhésion du jury.

Je vais juste prendre 5 minutes pour rentrer dans le projet, pour vous le faire comprendre un peu mieux, même si les images sont explicites.

(Intervention illustrée par la présentation d'images vidéo)

M. MASSOL. -

On est sur un équipement qui va culminer à 47 m de haut, dont le plancher du belvédère sera à 37 m. Un bâtiment qui va faire 14.000 m² Shon, pour 10.000 m² utiles. Un bâtiment dont la structure est en charpente de bois lamellé collé, avec une ombrière ventilée, composé également de photovoltaïque organique et avec un principe de vitrage extérieur agrafé. Ce sont les grandes clés de ce projet.

Un projet structurant touristique autour de la ville. Trois grands chiffres : 425.000 visiteurs par an, en phase de construction : 10 millions d'euros de richesse, plus 200 emplois par an, et surtout en phase d'exploitation : 40 millions de richesse annuelle et 750 emplois durables.

C'est à l'entrée des Bassins à Flots une nouvelle destination consacrée à l'univers du vin et à la gastronomie qui bénéficie d'un accès multimodal : le site des forges qui accueillera le Centre Culturel du Vin et à côté le site de la fourrière qui accueillera un village des produits et des vins d'Aquitaine, un hôtel thématique, des bureaux, un parking, projet qui sera là par contre totalement privé.

Le concept. On est sur un bâtiment qui est inspiré par le génie du fleuve et dédié au génie du vin. L'opposition entre deux bâtiments, à gauche un bâtiment sauvage qui va être composé de

la lambrusque, cette vigne sauvage, et à droite un bâtiment qui, lui, est tout en rondeur, qui est inspiré de l'âme du vin et qui simule le vin qui tourne dans votre verre.

Au niveau de son intégration urbaine on est réellement sur un édifice qui fait corps avec le fleuve. Il est à l'entrée de la ville, à l'entrée du port. Il fera lieu de vigie, de figure tutélaire. Une forme donc très ronde. Et l'aménagement paysager va consister à reconstituer l'éco-système des bords de l'eau pour rafraîchir l'environnement.

Au niveau de son fonctionnement on a un niveau -1 qui permet d'accueillir les véhicules des personnes à mobilité réduite mais également les livraisons.

Au niveau 0 on retrouve toutes les fonctions de l'accueil, mais également restaurants, bars et boutiques.

On monte sur un niveau intermédiaire où l'on peut accéder à l'ensemble des ateliers, mais également à l'amphithéâtre et à des salles multimodales.

Ensuite on arrive sur un premier niveau qui habite le parcours permanent qui fait 3500 m².

Ensuite on entre dans la tour où se succèdent différents niveaux de bureaux.

Puis au niveau 8 un restaurant panoramique.

Et au niveau 9, le dernier niveau, le belvédère.

L'originalité c'est donc cette structure en bois lamellé collé, avec une première peau qui est une peau en verre, et une deuxième peau qui est soit du verre, soit un matériau opaque lorsqu'on ne veut pas que le jour passe, avec en particulier sur la partie droite du bâtiment, sur la partie basse, une ombrière qui sera ajourée, qui permettra au vent du fleuve d'entrer dans le bâtiment, de se prolonger tout au long de sa peau pour remonter. Donc on est sur une ventilation extrêmement naturelle.

Sur l'ensemble du toit on aura donc la pose d'une membrane photovoltaïque.

Voilà très rapidement le fonctionnement du bâtiment.

Le parcours permanent.

On est sur un seul espace. C'est un parcours qui ne sera pas linéaire, sur lequel on aura de gros objets qui vont correspondre à nos neufs modules. On va monter et descendre pour pouvoir découvrir ce parcours permanent. A peu près 2 à 3 heures de visite.

Les thèmes très rapidement.

On démarre par « Le tour du monde des vignobles ». Avec ces grands écrans on est au milieu de l'image donc on a l'impression de le survoler.

Le thème numéro 2 c'est « Le cœur des terroirs ». On a cette simulation de ce grand terroir avec l'image qui change au fil des saisons.

Ensuite c'est « Du vin pour tous les goûts ». Donc là des bouteilles qui font 9 m de haut. On vous explique comment le vin est fabriqué.

Ensuite « Le vin au fil de l'eau ». Vous embarquez sur un bateau. Vous êtes entourés d'eau et là vous partez à la découverte de grands moments de fleuve, de mer et d'océan de l'histoire du vin.

Ensuite c'est la descente, c'est « Le cœur des civilisations ». On va démarrer 2000 ans avant Jésus-Christ en Egypte, et on va se rapprocher progressivement de notre époque pour entrer dans la modernité, dans l'époque actuelle où on vous expliquera ce qu'est aujourd'hui la civilisation du vin.

Ensuite « Des saveurs et des rêves ». C'est la découverte de nos 5 sens. Des expériences pour les petits et pour les plus grands. On va goûter, on va sentir, on va regarder... etc. Tout cela dans des formes extrêmement originales et marquantes.

Puisque ce thème est celui des saveurs et des rêves, là on associe le vin et les arts.

Un dernier thème qui sera « Le monde du vin ».

Le vin et vous. Là des questions pratiques qui seront posées à des gens très connus dans différents domaines qui répondront au public autour de cette table que vous voyez en bas qui est la table d'hommes illustres d'époques et de pays très différents, mais qui à cet endroit vont se rencontrer pour discuter autour du vin.

Ensuite on finit par « L'étonnante histoire des vins de Bordeaux ». Le lieu est à Bordeaux. On y parle de manière universelle des civilisations du vin, mais il était essentiel d'y consacrer un espace spécifique avant de se diriger tout à fait en haut du bâtiment, dans le belvédère, où on aura à la fois vue sur la ville, vue sur les vignobles, et où on pourra faire une dégustation des vins de Bordeaux.

En complément de ce parcours permanent on aura 4 ateliers, dont 1 particulièrement dédié aux métiers sensoriels.

On aura également un auditorium de 250 places.

Egalement une plate-forme œno-touristique, puisque l'objectif de ce lieu c'est effectivement de renvoyer un maximum de visiteurs dans le vignoble, ou par la route ou par l'intermédiaire du fleuve, mais également un restaurant panoramique, une brasserie bar à vin, une boutique de vin et une boutique de produits dérivés.

Voilà rapidement ce qui compose aujourd'hui le projet.

Un montage juridique public / privé original. Pourquoi original ? Parce qu'au niveau de l'investissement on est sur un budget d'environ 55 millions d'euros, une maîtrise d'ouvrage qui est Ville de Bordeaux, mais par contre la création d'un fonds de dotation qui va permettre d'accueillir au minimum les 10 millions d'euros qui vont venir des mécènes privés.

Ensuite cette originalité se traduira au niveau de l'exploitation puisque l'exploitation de la partie culturelle, *le parcours permanent, les expositions temporaires et les ateliers*, sera faite par une fondation qui sera là pour exploiter et pour développer, et ensuite la partie plus commerciale sera confiée à des personnes privées par le biais de concessions.

Ici un rappel sur le budget qui depuis qu'on l'avait évoqué la dernière fois dans cette salle, Monsieur le Maire, n'a pas été modifié dans sa répartition.

Pour terminer, un planning. Nous sommes toujours sur une ouverture prévisionnelle fin de l'année 2014.

L'année 2011 va être marquée par la validation de l'esquisse. C'est ce qui va se passer dans les deux mois à venir. Avec ensuite l'élaboration de l'avant-projet sommaire.

2012 l'avant-projet détaillé et les différents éléments qui vont permettre de passer les appels d'offres.

2013 le choix des entreprises qui vont réaliser les différents travaux pour démarrer les travaux en mars et les terminer au dernier trimestre de l'année 2014.

M. LE MAIRE. -

Merci M. MASSOL. Deux commentaires.

Il nous reste maintenant tout un travail de mise au point à faire avec l'équipe qui a été retenue :

X-TU / CASSON MANN LIMITED / SNC LAVALIN / LE SOMMER ENVIRONNEMENT / 8'18 / AUTOBUS / PEUTZ,

mise au point à la fois sur le projet architectural lui-même dont l'une des qualités repose sur l'effet de transparence des peaux qui recouvrent la charpente en bois lamellé collé. Donc il faut s'assurer que la réalité correspondra bien à la présentation qui est faite ici. Et deuxièmement mise au point également de l'enveloppe financière qui mérite un certain nombre de clarifications et d'ajustements.

La deuxième réflexion que je voudrais faire c'est qu'il faut bien replacer ce bâtiment qui sera un geste architectural très fort, qui en lui-même attirera j'en suis sûr beaucoup de curiosité et beaucoup de visites, dans son contexte.

...Si on pouvait remettre le plan où l'on voit le site des Bassins à Flots... donc tout à côté du Centre Culturel du Vin dont le nom reste à trouver, Centre Culturel, d'ailleurs, qui débouche sur le fleuve avec un travail très précis par cette équipe...

Voilà... Le Centre Culturel est installé ici, là où il y a la petite étiquette Centre Culturel et Touristique du Vin, donc sur cette parcelle du terrain.

Mais nous sommes en train d'acquérir le site de l'actuelle fourrière qui est vers le Bassin à Flots numéro 1, où là est prévue la construction d'abord d'un parking en silo pour accueillir une partie des visiteurs du Centre Culturel du Vin ou des personnes qui y travaillent, et puis un projet immobilier comportant des logements, et vraisemblablement, si les contacts actuels se confirment, un hôtel de moyenne / haut de gamme.

Et j'ai lancé une autre idée qui serait d'aménager le long de l'écluse sur un site qui sera donc particulièrement attractif, une espèce de grande halle dans laquelle pourrait être présentée les produits agricoles et gastronomiques de l'Aquitaine. Quand on boit il faut manger, ou inversement, donc ça serait un bâtiment à la gloire de nos productions les plus emblématiques, le foie gras, le jambon, le canard, les confits, etc., tout ce qu'on peut imaginer.

Cette idée est en train d'intéresser la filière agroalimentaire aquitaine. Il va de soi que dans notre esprit ça devrait être un projet reposant sur un investissement privé, ou semi-public, la Chambre d'Agriculture je crois aussi s'intéresse à ce projet, mais en tout cas pas un projet financé par la Ville ou par la collectivité publique.

Voilà donc comment on pourrait insérer ce bâtiment dans son environnement immédiat.

Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ?

S'il n'y a pas de questions...

M. MAURIN

M. MAURIN. -

A moins que vous ne vouliez pas qu'il y ait de débat... Je ne sais pas.

M. LE MAIRE. -

Je demande s'il y a des questions mais je n'ai aucune demande de parole sur mon écran, donc n'interprétez pas mal. Si je l'ai inscrit à l'ordre du jour c'est que je veux qu'il y ait un débat.

M. MAURIN. -

Excusez-moi. Quelques remarques rapidement Monsieur le Maire, merci.

L'idée même du besoin d'un tel équipement n'a jamais fait l'objet de réserve de la part de notre groupe depuis qu'on en parle ici en Conseil Municipal. Et alors que nous pouvions craindre une forme d'aventurisme en positionnant ce projet limité sur sa portée simplement au monde vitivinicole local, l'évolution du projet vers une présentation plus large des enjeux économiques, techniques et culturels du vin dans le monde nous agréerait davantage.

Mais la présentation résumée par le petit film et les explications données ce jour par M. MASSOL risquent de cantonner ce projet à la mono-fonction de loisirs et de gastronomie. D'ailleurs l'évolution de la dénomination du lieu est significative puisque ce n'est plus le Centre Culturel et Touristique du Vin, c'est le Centre de Loisirs Culturel et Touristique du Vin.

Quel dommage, estimons-nous. Nous sommes aujourd'hui plus dans une vocation de business que de culture.

Deuxième réserve, peut-être la principale aujourd'hui, nous l'avons déjà dit ici à plusieurs reprises, c'est le choix d'implantation de ce site. Non seulement il va prendre une partie des ateliers du port autonome, c'est le site des forges du port autonome de Bordeaux, mais aussi le complexe hôtelier, commercial et le parking vont être sur le site de la fourrière – Et je n'ai pas vu sur la diapositive le mot « logement », Monsieur le Maire, tel que vous l'avez annoncé tout à l'heure –

Il s'agit donc pour nous d'un nouveau risque de stérilisation de la plaque portuaire qui de fait va perdre sa vocation économique première de construction, de maintenance et de réparation navales.

Après l'hôtel balnéo-Seiko rue Lucien Faure, le Musée de la Marine près du pertuis, les commerces qui vont se trouver entre l'hôtel balnéo et le McDonald's, le Bassin numéro 1 est maintenant fortement touché.

Sauf engagement clair de votre part à promouvoir une activité d'industrie, légère, bien entendu, notamment par l'utilisation portuaire des deux formes de radoub, nous allons aujourd'hui nous opposer à ce projet.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai eu la chance de faire partie du jury de sélection du projet qui nous est aujourd'hui présenté en tant qu'élu unique de l'opposition municipale. Je dois dire que quelles que soient les préférences que j'ai pu personnellement émettre, il est évident que le projet qui nous est aujourd'hui présenté a recueilli, comme vous l'avez dit, une très large majorité. Beaucoup de participants du jury ont effectivement été séduits par son audace architecturale.

Donc en ce qui nous concerne nous allons voter dans quelques instants le choix de ce projet que vous nous présentez aujourd'hui qui était, je le répète, très très largement majoritaire à l'intérieur du jury.

Ceci dit, le fait de le voter ne nous interdit pas d'évoquer ici quelques petits points que je qualifierai de vigilance sur l'évolution de ce projet.

Je noterai trois points de vigilance qui nous paraissent essentiels d'ici la construction de ce futur centre.

Le premier c'est l'intégration par rapport au programme d'aménagement d'ensemble du quartier.

Vous le savez, le rapport de la commission technique qui nous avait été présenté faisait de cette intégration l'un des points un peu faibles du projet puisqu'il faisait partie des propositions à amender. En effet, il nous est indiqué que le projet est certes conforme à l'esprit du plan guide des Bassins à Flots, mais pour le site de la fourrière uniquement.

Donc la cohérence à mon sens avec le schéma du programme d'aménagement d'ensemble incontestablement mérite d'être améliorée d'ici la construction de ce centre.

Deuxième point également de vigilance qui nous paraît essentiel dans la conduite future du projet, c'est le coût.

Nous savons tous que déjà le projet qui nous a été présenté était d'une somme supérieure de +6,3% par rapport à l'estimation initiale du maître d'ouvrage, actualisée à avril 2011 ; et nous savons aussi que d'après la commission technique que nous avons consultée, le rapport final de 56.275.000 euros TTC s'élève à +22% par rapport à l'estimation initiale, toujours la même, celle à laquelle je faisais allusion il y a quelques instants.

Donc déjà, avant même le premier coup de pioche nous sommes à +22% par rapport aux estimations initiales. Cela doit nous amener incontestablement à nous montrer extrêmement vigilants pour qu'à l'avenir il n'y ait pas des augmentations plus substantielles par rapport à cette estimation qui est déjà assez élevée par rapport à ce que nous estimions être nos possibilités financières, et j'ai envie de dire dans une période au cours de laquelle l'argent public, nous le savons tous, est particulièrement rare.

Troisième et dernier point de vigilance que je voulais également évoquer c'est la consommation énergétique. Vous savez que nous avons regardé ce projet sous cet angle-là aussi qui nous tient particulièrement à cœur. Dans le rapport de la commission technique qui nous était présenté il était reproché au projet et au programme d'exclure l'affichage des consommations, et il était noté parmi les points faibles une maintenance complexe. Qui dit maintenance complexe, bien évidemment dit une maintenance d'un beau projet qui sera effectivement onéreuse.

A cet égard je vous rappelle que dans le projet qui nous a été présenté il était indiqué en ce qui concerne les possibilités énergétiques que le projet était en adéquation avec les exigences HQE. Nous nous en félicitons naturellement. C'était un point important que vous vouliez imposer à l'équipe choisie et ils ont répondu de façon satisfaisante à ces exigences HQE.

Mais nous pensons que nous pouvons quand même aller encore plus loin que les exigences minima que requiert le label HQE. Notamment, vous le savez, le projet propose en option 2000 m² de photovoltaïque. Nous pensons que c'est une option. J'aimerais vous dire qu'il faudrait faire en sorte que ce ne soit pas une option mais que ce soit vraiment inclus dans le projet.

Vous allez me dire : « C'est un paradoxe, vous ne voulez pas que ça coûte plus cher et en même temps vous voulez qu'il y ait du photovoltaïque. »

Je pense que dans le cadre de la négociation à venir on peut peut-être tout mettre en œuvre pour essayer d'imposer à l'équipe qu'effectivement dans les priorités et dans l'enveloppe financière qui nous est aujourd'hui présentée, les options photovoltaïques qui sont quand même une bonne avancée en matière d'énergies renouvelables soient réalisées sur ce bâtiment qui en plus sera un bâtiment tout à fait emblématique de la Ville de Bordeaux. En tant que bâtiment emblématique nous aimerions également qu'il soit très emblématique sur le plan des possibilités de photovoltaïque dans l'aménagement des bâtiments urbains bordelais.

Voilà les trois points de vigilance que je voulais émettre tout en précisant que notre vote sera positif.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Juste pour compléter. Je suis un peu surprise, mais peut-être que c'était moi qui m'étais imaginé des choses. Il me semblait qu'il y avait encore dans l'avant-projet une petite référence à un lieu d'expositions artistiques ou quelque chose comme ça - j'ai peut-être rêvé - et là on n'en parle plus du tout. Je me doutais bien que ça aurait été à ce moment-là des noms connus largement mécènes, mais ça aurait déjà été ça.

C'est un point que je regrette parce que je crois que s'il y a quelque chose à faire dans le domaine de la civilisation et de la culture il y a aussi à mettre ça en regard avec des artistes contemporains qui, en plus, traitent ce thème assez fréquemment. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, chers collègues, juste pour vous dire que nous avons exprimé des réserves sur l'opportunité de ce Centre Culturel et Touristique, sur l'opportunité surtout d'un financement totalement public. A la Communauté Urbaine j'ai d'ailleurs entendu dire par un intervenant qu'un certain nombre de crédits européens s'étaient globalisés sur ce Centre Culturel du Vin aux dépens d'autres investissements au niveau de Région.

Ceci dit, je crois que là il est parti et que nous avons un bon projet. Je crois que ce qui nous a été présenté est très clair. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous voterons pour ce marché de maîtrise d'œuvre.

M. LE MAIRE. -

Merci. Sur ce dernier point j'aimerais qu'on m'indique quels sont les investissements dans la région qui sont remis en cause par le financement du Centre Culturel et Touristique du Vin. Je suis à la disposition de ceux qui pourront m'apporter la démonstration qu'on a supprimé tel ou tel investissement.

Ce projet a fait l'objet de critiques depuis le départ. J'ai eu beaucoup de mal à le faire avancer. On a d'abord dit qu'en soi ce n'était pas une bonne idée, qu'il ne fallait pas le mettre là, que le monde du vin ne s'y intéressait pas. Bon. Alors maintenant c'est le financement qui commence à poser problème. Tout ceci ce sont de mauvais arguments, bien entendu.

En ce qui concerne les points de vigilance de M. HURMIC je les partage tout à fait. On tiendra compte évidemment de ce qui a été dit.

En revanche l'attitude de M. MAURIN me surprend beaucoup, et celle de Mme VICTOR-RETALI aussi. Il n'est pas du tout question d'abandonner la vocation culturelle et touristique du centre. D'ailleurs ce qui a été présenté sur les activités et en tout cas les lieux disponibles montre qu'on pourra y organiser des manifestations de ce type. Cela va de soi.

Quant à l'industrie... Arrêtons. On ne va pas faire de la construction navale lourde dans les Bassins à Flots, ou alors il faut abandonner complètement le plan guide qui a été approuvé à une quasi unanimité par la Communauté Urbaine.

Qu'il y ait de l'industrie légère, bien sûr, de l'industrie de réparation navale légère, bien sûr. Je voudrais vous faire remarquer que les produits de la gastronomie aquitaine c'est de l'industrie

agroalimentaire. Il n'y a pas que la métallurgie qui est de l'industrie. Il y a d'autres formes d'industrie. En tout cas il y a des possibilités de créations d'emplois importantes avec les activités qui sont envisagées.

Donc je regrette que par cette vision un peu conservatrice, pour ne pas dire totalement passéiste, de ce que peut être une activité industrielle le groupe communiste ne saisisse pas l'occasion de voter pour ce beau projet.

Si j'ai bien compris le groupe communiste vote contre.

Je n'ai pas noté d'oppositions autres, ni d'abstentions.

Je vous remercie. Donc le marché de maîtrise d'œuvre est ainsi approuvé.

**Communication sur la contribution de
Bordeaux au projet métropolitain.**

VILLE DE BORDEAUX

Projet de territoire d'un centre métropolitain

**Contribution au projet métropolitain
et à l'élaboration du PLU communautaire 3.1**

Préambule

Le présent texte se nourrit de l'avancée exceptionnelle que notre ville a connue depuis 15 ans tout en prenant sa source dans les différentes politiques qui contribuent à capitaliser sur cet acquis (projet urbain², projet social³ et Agenda 21). Il est moins une réécriture de l'action municipale qu'une mise en application de ses trois piliers propre à constituer un projet de territoire. Celui-ci doit alimenter la stratégie de développement urbain communautaire incarnée par le projet métropolitain, dont la validation est attendue à l'automne 2011.

Ce projet métropolitain sera la base stratégique du Plan Local d'Urbanisme communautaire (PLU) en cours de révision depuis septembre 2010.

Il faut rappeler que cette révision est en grande partie motivée par le Grenelle 2 qui précise ou complète les objectifs de la planification urbaine que les collectivités de la métropole bordelaise devront mettre en oeuvre.

Outre un verdissement très net de la planification urbaine, et un renforcement de la dimension prospective du SCOT, également en cours de révision, le Grenelle 2 renforce le caractère opérationnel du PLU qui devra désormais contenir de manière obligatoire des orientations d'aménagement et de programmation portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et déplacements et se substituera donc au PLH et au PDU.

Dans le cadre concomitant de l'élaboration du projet métropolitain et de la révision du PLU communautaire, la Communauté urbaine invite chacun de ses membres à rédiger à 2011 son projet de territoire.

Ce texte expose les grands principes de développement urbain portés par la Ville.

Il sera prochainement suivi d'une présentation des objectifs programmatiques territorialisés que la Ville souhaite voir intégrés dans le PLU communautaire dès cette année.

VILLE DE BORDEAUX

Projet de territoire d'un centre métropolitain

Introduction

I. CONSTRUIRE LE RESEAU DES CENTRALITES BORDELAISES : UNE AMBITION COMMUNALE DANS UNE LOGIQUE METROPOLITAINE

1. La réponse aux enjeux démographiques passe par le centre métropolitain et l'implication de tous ses territoires

- Poursuivre la construction en diffus et la relancer dans les quartiers historiques
- Aménager et construire en priorité dans les territoires de l'arc de développement durable
- Investir d'autres territoires du centre métropolitain, au-delà des opérations d'aménagement connues
- Recomposer avec les quartiers d'habitat social bordelais

2. Des centralités bordelaises connectées où s'exprime un choix dans les types de mobilité et d'itinéraires

- Soutenir l'essor des nouvelles centralités bordelaises par un réseau de transport en commun performant
- La promenade des bords d'eau ou l'incarnation de la transition urbaine bordelaise en marche
- Poursuivre l'engagement de la Ville pour les déplacements doux et adapter la politique de stationnement en fonction des territoires

3. Donner du rayonnement au centre métropolitain

- Structurer les territoires bordelais par leurs fonctions métropolitaines
- Construire des images référentielles

II. VALORISER LE PAYSAGE PATRIMONIAL BORDELAIS ET INTEGRER DE LA NOUVEAUTE

- 1. Prendre acte du paysage de la Ville**
- 2. Valoriser et développer le patrimoine végétal bordelais**
- 3. Protéger la biodiversité des quartiers et économiser nos ressources**
- 4. Trouver le bon équilibre entre la préservation des éléments forts du paysage bordelais et les évolutions nécessaires de la Ville**

III. LES CENTRALITES BORDELAISES : DES QUARTIERS SINGULIERS DANS UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT COMMUNE

- 1. Replacer l'activité au coeur des quartiers**
- 2. Rechercher les synergies possibles dans le développement des quartiers**
- 3. Faciliter l'accès au commerce et mieux l'intégrer dans la ville**
- 4. Habiter à Bordeaux : une stratégie de diversification de l'offre au profit de tous**
 - Promouvoir l'accession à la propriété et accueillir des familles*
- 5. Promouvoir des logements durables et à haute qualité d'usage**
- 6. Créer les conditions du lien social dans les quartiers et y contribuer**
- 7. Imaginer l'avenir de nos quartiers aux côtés de ses acteurs**

L'image de Bordeaux a changé, c'est incontestable et c'est l'agglomération dans son ensemble qui en tire les bénéfices.

Le label UNESCO a couronné ce changement reconnaissant un patrimoine de 2000 ans, mais également le travail entrepris pour le magnifier. Les différentes campagnes de ravalement, la mise en lumière du patrimoine, mais surtout peut-être la reconquête et le développement de l'espace public et le patrimoine révélé par cette action.

Bordeaux est redevenue une ville désirable, attractive. L'étalement urbain se poursuit, mais elle tire profit désormais de la croissance démographique, comme un juste retour des investissements publics placés dans sa résurgence. Elle peut désormais entraîner son agglomération dans l'ambition partagée d'accéder au rang des métropoles millionnaires.

Dans cette quête commune de la métropole, l'agglomération et sa ville centre affichent le même dessein, celui de miser sur le territoire au sens de l'espace vécu, celui dont on perçoit les limites.

Au début d'un siècle où montent en puissance à l'échelle planétaire de gigantesques mégalopoles sans limites et sans territoires, la métropole millionnaire s'invite comme une réaction d'essence européenne, dans laquelle la recomposition de la ville sur elle-même s'affiche comme un modèle de développement vertueux. La gestion raisonnable des ressources, l'économie des déplacements et l'attention portée aux investissements publics déjà consentis apparaîtront comme les conditions nécessaires à l'accueil de nouvelles populations.

Dans cette voie, la métropole millionnaire s'attache d'abord à recomposer sans cesse son territoire dans le souci d'éviter toute dilatation dispendieuse.

La réflexion opportune engagée par la Communauté urbaine avec le projet "50 000 logements" a bien comme enjeu majeur de retisser des liens urbains dans un espace connu : combler les vides, réfléchir aux non-lieux, remettre en tension les espaces urbains, rapprocher les grandes polarités, rompre avec la monofonctionnalité en insufflant partout de la complexité urbaine.

Le projet de territoire bordelais s'inscrit dans cette logique d'un territoire à recomposer qui est la sienne depuis 15 ans, avec l'ambition complémentaire d'en faire à chaque fois une nouvelle centralité et de renforcer celles qui existent déjà.

Au-delà du renouveau des quartiers historiques, le projet urbain bordelais avait déjà donné dès 1996 un nouvel horizon possible à l'étendue de la ville constituée, vers l'Est par-delà le fleuve à Bastide, au Sud derrière la gare Saint-Jean pour rattraper Belcier et au Nord jusqu'aux bassins à flot pour arrimer Bacalan au cœur historique.

Quinze ans après, des projets d'aménagement commencent à émerger dans ces trois territoires majeurs que sont les Bassins à flot, Bastide / Brazza et Saint-Jean Belcier. Cependant, reconnaissons-le, la réalité physique de ces secteurs n'a guère changé.

Il faudra encore un peu de temps avant que sortent de terre les premières constructions et plus encore avant que ces territoires deviennent des quartiers à part entière.

A travers la volonté de reconquête urbaine de toutes ces anciennes zones industrielles et portuaires, le projet de territoire bordelais affiche moins l'ambition de commencer partout des projets d'aménagement que de poursuivre l'effort entrepris, sans réversibilité possible dans la

dynamique territoriale engagée.

A cette échelle, Bordeaux va au-delà de sa simple figure historique constituée de quartiers aux nuances sociales et démographiques déjà prononcées de Saint-Michel aux Chartrons, de Mériadeck à la Victoire, pour composer de nouvelles centralités, comme plusieurs variations sur le même thème, celui du centre métropolitain.

Le projet de territoire bordelais poursuivra la redynamisation de ses quartiers historiques malgré l'émergence attendue des nouvelles centralités bordelaises. Ils demeurent la première vitrine de Bordeaux à partir de laquelle se construit son image et s'est fait son renouveau, de la ville voiture à la ville partagée, de la ville postindustrielle à la ville rayonnante faisant référence pour son agglomération, sa région et au-delà.

Par cette mutation en forme de transition urbaine, les Bordelais évoluent vers une nouvelle pratique de la ville presque charnelle avec des lieux jusque là cachés au plus grand nombre, qu'il s'agisse des quais rive gauche ou des berges de la rive droite.

Dans cette ville retrouvée, le projet de territoire bordelais assure une dynamique de développement commune aux quartiers anciens et futurs par la mise en oeuvre des trois piliers de l'action municipale : le projet urbain, le projet social et l'Agenda 21.

Leurs déclinaisons à travers les réponses apportées au développement de chaque quartier se fera dans le respect des identités territoriales existantes et avec l'envie de dialoguer avec tous les acteurs de la société qui s'intéressent à l'évolution de leur quartier. Instituée depuis plusieurs années par la Ville, la concertation sous toutes ses formes est aujourd'hui un mode de partage de l'information et une source d'investissement de chacun dans l'évolution de son quartier.

I. CONSTRUIRE LE RESEAU DES CENTRALITES BORDELAISES : UNE AMBITION COMMUNALE DANS UNE LOGIQUE METROPOLITAINE

Les centralités bordelaises, c'est l'arc de développement durable en complément du centre ville que nous connaissons. C'est aussi la capacité d'une agglomération à se donner les moyens de contenir son expansion, en créant des quartiers singuliers et en renforçant les autres, chacun bénéficiant d'une multitude de connexions et chacun étant capable de générer des images et des lieux de référence qui feront écho aux attentes du plus grand nombre.

Les centralités bordelaises sont une réponse à l'étalement urbain qui n'est pas un processus sans limite. Elles réaffirment que la richesse et l'intensité d'une ville passent par la contraction des distances qui rend plus facile le développement des échanges. C'est enfin une manière de dire que la pluralité des usages et des fonctions dans un même lieu est une condition nécessaire à l'existence d'une intelligence collective.

1. La réponse aux enjeux démographiques passe par le centre métropolitain et l'implication de tous ses territoires

Les débats qui agitent notre agglomération autour du thème de la métropole millionnaire ont eu le mérite d'apporter enfin une réponse au scénario démographique au fil de l'eau qui confirmait le processus d'étalement urbain au-delà même de l'aire urbaine bordelaise.

Le coût pour les collectivités de l'extension des réseaux et celui pour les particuliers d'un usage quotidien et sans joie de la voiture ont ainsi conduit Bordeaux et son agglomération à revoir à la hausse leurs ambitions démographiques :

- **Bordeaux accueillera 100 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, soit entre 50 et 60 000 logements**
- la CUB affiche un objectif de 150 000 habitants supplémentaires hors Bordeaux à répartir en priorité le long des grands axes du réseau de transport en commun.

Construire entre 50 000 et 60 000 logements en 20 ans, conformément aux futurs objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire, demandera un effort considérable à la Ville.

Cela amènera Bordeaux à multiplier quasiment par deux sa production annuelle et imposera à la collectivité des investissements importants pour le développement des équipements publics indispensables à la vie des quartiers (groupes scolaires, crèches, centres d'animation, équipements sportifs et culturels, espaces verts).

Construire des logements suppose aussi l'existence d'un marché. C'est à Bordeaux que ce marché existe, que la demande de logements est la plus dynamique. C'est aussi dans notre ville

que l'offre se révèle la plus faible, la plus inadéquate également au regard des capacités d'investissement des familles. Bordeaux ne sait plus loger ses classes moyennes, en raison du renchérissement du foncier et des coûts de construction.

Il est donc nécessaire pour la Ville de construire beaucoup et de favoriser une production de logements abordables.

- **Poursuivre la construction en diffus et la relancer dans les quartiers historiques**

Bordeaux depuis 15 ans a gagné plus de 25 000 habitants logés pour 88% d'entre eux dans les quartiers existants aux Chartrons, à Caudéran et déjà sur Bastide.

Les quartiers existants, dans l'intraboulevard, à Caudéran et à Saint-Augustin continueront d'accueillir des populations nouvelles à l'instar des plus anciens.

Bordeaux en 2030, c'est aussi un centre historique qui aura poursuivi son renouvellement depuis la fin des années 1990, avec le souci constant de redonner une image positive de l'habitat dans les quartiers anciens, débarrassés de ses scories (vacance, insalubrité), mais sans perdre ses multiples âmes.

Avec l'**opération Bordeaux recentre**, la Ville et ses partenaires ouvre une nouvelle page de son action dans le centre historique. Au-delà de la seule production de logements et de la diversification, ce projet ambitionne de proposer une nouvelle manière de vivre en centre ville. Nous réfléchissons ensemble à l'aménagement des espaces publics et ses interfaces avec la domanialité privée, aux complémentarités entre les différentes fonctions urbaines.

Il s'agit d'apporter en fin de compte une réponse crédible à la question de l'habitat au coeur d'une métropole millionnaire en contrepoint de l'aspiration toujours plus grande à la vie en périphérie.

Ces quartiers pourront de plus en plus difficilement se densifier en raison des coûts d'acquisition de plus en plus élevés et des résistances grandissantes des riverains à accepter une évolution des formes urbaines dans les quartiers constitués.

- **Aménager et construire en priorité dans les territoires de l'arc de développement durable**

La croissance bordelaise dans les prochaines décennies se fera d'abord sur du foncier disponible public ou privé, sans affectation ou mutable à court ou moyen terme, dans des territoires de reconquête qui entourent le centre historique.

Le fait n'est pas nouveau : comme dans toutes les métropoles occidentales le déclin de l'activité industrielle tout au long du 20^e siècle a imposé de repenser sa place à l'échelle de l'aire urbaine et de réfléchir à l'utilisation des espaces laissés en jachère. Ces friches de la rive droite bordelaise, des Bassins à flot et du secteur de la gare sont une réalité physique dont on doit tirer parti.

Ces lieux de l'entre-deux urbain sont les territoires de la post industrialisation que la ville instituée ne s'est pas réappropriés. Ils s'y développent plusieurs formes de marginalité et par endroits une certaine poésie du vide qui doit stimuler notre capacité à réinventer, à trouver de nouvelles écritures sur le palimpseste de la ville.

C'est la chance de Bordeaux et de sa métropole de disposer d'un potentiel de cette envergure tout autant que son principal défi. Il se trouve aux portes de la ville historique, au coeur de l'agglomération bordelaise.

A notre époque où la conscience de la raréfaction des ressources devient la norme, la conjugaison de cette richesse urbaine inexploitée avec l'ambition démographique retrouvée impose comme une évidence un mode de développement fondé sur le renouvellement de la ville sur elle-même. La ville compacte sera resserrée autour de ses fonctions vitales.

Bordeaux en 2030 verra la réalisation de l'arc de développement durable. De nouveaux espaces urbains compléteront ainsi le paysage actuel et feront l'image de Bordeaux.

S'il n'est pas question d'être un miroir de la rive gauche, il ne s'agit pas non plus de composer un paysage de périphérie. Les urbanistes retenus par la CUB, la Ville et l'OIN sur cet arc devront trouver cette ville médiane, un peu utopique, se parant des atouts de la centralité tout en captant le rêve d'espace de ceux qui s'exilent du centre.

Leurs propositions tout en étant différentes devront être conciliables car la somme de leurs projets fera la ville.

Les futures centralités bordelaises ne sont à ce jour que de vastes zones en projet. C'est le moment d'avoir des idées fortes et de l'ambition en matière d'aménagement pour porter le projet dans la durée.

Ainsi, le plan guide des Bassins à flot dessiné par Nicolas Michelin a donné un sens au projet en orientant la trame des futurs bâtiments perpendiculairement aux bassins. Cela permettra de dégager des sentes publiques qui assureront des continuités douces entre l'échelle du grand paysage (la plaque portuaire et les bassins, l'interface public / privé et le cocon résidentiel).

Dans le cadre de l'OIN, le projet de concours de Bernard Reichen pour le secteur Saint-Jean Belcier se fonde également sur un concept simple mais évocateur : la structuration de l'ensemble du plan urbain autour d'une voie intermodale partagée en forme de grand anneau apporte un équilibre bienvenu entre un urbanisme de proximité et la future dimension internationale de ce quartier.

Les opérations d'aménagement identifiées à ce jour sur l'arc de développement durable (Ginko, Bassins à flot, Bastide Niel, Bordeaux Euratlantique) n'apporteront que 45 000 habitants supplémentaires. En plus de la construction de nouveaux logements dans les quartiers déjà constitués, d'autres espaces de la ville devront donc être investis pour tendre vers l'objectif des 100 000 habitants supplémentaires en 2030.

Investir d'autres territoires du centre métropolitain, au-delà des opérations d'aménagement connues

L'enjeu démographique rend nécessaire une évolution du zonage des grands secteurs monofonctionnels. Ils couvrent une grande partie du Nord de Bordeaux autour de la rocade et sur la rive droite à Brazza entre le site de la ZAC Bastide Niel et le débouché du futur pont Bacalan-Bastide.

Le besoin de rapprocher les territoires, de mettre en tension les espaces, de rendre la ville plus unitaire sont d'autres enjeux importants pour faire évoluer ce zonage et en capacité de faire lien entre les centralités bordelaises.

Le secteur de Bordeaux Nord couvre 500 hectares et englobe notamment le secteur Alfred Daney et le Site d'Intérêt Métropolitain (SIM).

Son aménagement exigera une évolution vers une mixité fonctionnelle, laissant toute sa place à la zone économique d'intérêt métropolitain. Dans celle-ci les entreprises devront être sobres en consommation de foncier.

Les réflexions devront en premier lieu se porter sur le devenir des grandes entités foncières de ce secteur, celles du Grand Port Maritime de Bordeaux (anciens terrains Apsys), d'Immochan et de la CUB.

Cette réflexion ne pourra s'élargir qu'avec la modification dans un premier temps de la vocation unique de ces terrains dans le cadre de la révision en cours du Schéma de Cohérence Territoriale (le Scot). C'est une étape indispensable pour initier certaines mutations tout en donnant le temps à la collectivité d'engager des travaux d'infrastructures permettant de régler les nombreux problèmes de voirie et d'accessibilité.

A plus long terme, le Plan Local d'Urbanisme pourra également évoluer vers une vocation mixte de ces terrains, afin de limiter la spéculation.

Pourvu d'un zonage à vocation économique exclusif, **le secteur Brazza doit évoluer dans un sens comparable et sans nul doute de manière plus rapide.**

Sa position plus centrale et au débouché du pont Bacalan-Bastide engendre déjà des phénomènes spéculatifs sur des terrains majoritairement privés. La collectivité doit maintenant accélérer sa réflexion en matière d'aménagement en proposant une stratégie claire sur la question de la maîtrise foncière.

Sur ce point, la Ville a commencé à agir en acquérant l'ancien site de Soferti et en dirigeant des études préopérationnelles en partenariat avec la CUB.

Elle entend ainsi influencer rapidement sur le devenir d'un site autrefois lointain et en périmètre seveso, mais dont la physionomie va radicalement se transformer avec la mise en service du pont Bacalan-Bastide en 2013.

Depuis ce site, ce territoire qui s'étend vers l'Est jusqu'à l'avenue Thiers et vers le Sud aux abords de la future ZAC Bastide Niel permettra d'accueillir 6000 habitants. Nous conserverons en plus sa dimension économique incarnée de longue date par les Grands Moulins de Paris et valorisée depuis plusieurs années par les installations successives des imprimeries du journal Sud-Ouest et le lotissement d'activités de la Communauté urbaine.

Recomposer avec les quartiers d'habitat social bordelais

Pour certains quartiers, la capacité de renouvellement urbain propre à répondre à l'enjeu démographique bordelais devient secondaire face à l'impérieuse nécessité de mieux les intégrer sans bouleversements majeurs dans le quotidien de leurs habitants.

C'est le cas des **quartiers d'habitat des Aubiers, de la Benauge et du Grand Parc** où la Ville réfléchit avec les organismes gestionnaires à une recomposition des espaces publics et une requalification du patrimoine bâti.

C'est une manière de renverser les préjugés et d'affirmer que la collectivité évolue dans sa conscience de la valeur sociale (et économique) d'un logement et qu'une reconnaissance de ce patrimoine au sens historique du terme se fait jour.

Dans une ville basse comme Bordeaux, une tour de 15 étages dégage vite une certaine forme de monumentalité. Au même titre que les clochers des églises elle se détache facilement sur la ligne d'horizon du paysage bordelais. Alors que la hauteur constitue pour l'occupant un réel atout de son logement, elle est souvent considérée d'un point de vue extérieur comme la forme stigmatisante du logement HLM.

Le quartier des Aubiers n'échappe pas à ce constat, mais les vastes terrains qui l'entourent et l'isolent aujourd'hui sont pour demain son meilleur atout.

Depuis plusieurs années l'avancée de la ville constituée vers le Lac (Ginko, ZAC Ravesies et ZAC du Tasta à Bruges) montre ainsi l'alliance nécessaire entre la requalification du quartier des Aubiers et l'exploitation du potentiel du site de Cracovie.

Pour la Benauge et le Grand Parc, à l'enjeu de requalification du patrimoine bâti lié à l'amélioration des performances énergétiques s'ajoute l'articulation et la complémentarité avec les quartiers environnants dans une logique de continuité urbaine des espaces centraux.

2. Des centralités bordelaises connectées où s'exprime un choix dans les types de mobilité et d'itinéraires

Préserver la croissance démographique de notre métropole va de pair avec le renforcement de son attractivité et notre capacité à multiplier les échanges, du local à l'international.

Les liens entre l'aéroport Bordeaux-Mérignac et le cœur d'agglomération doivent être à ce titre repensés. Le réseau ferroviaire depuis Paris se transformera en ligne à grande vitesse, ce qui nécessite de doubler à terme la capacité d'accueil de la gare Saint-Jean. Ce développement devient un moteur de croissance des quartiers sud de l'agglomération par la création de l'OIN.

Dans le but de ne pas se couper de son histoire et d'un potentiel touristique important, la Ville renforcera également les conditions d'accueil des grands navires de croisière et facilitera l'arrivée de bateaux plus modestes par l'aménagement de nouveaux pontons sur la Garonne.

Soutenir l'essor des nouvelles centralités bordelaises par un réseau de transport en commun performant

Comme d'autres agglomérations, celle de Bordeaux va au cours des prochaines années poursuivre le développement de son réseau en étoile pour son système de transport en commun avec les extensions prévues des lignes A, B, et C et la création de la ligne D. Elles permettront de desservir des secteurs peuplés (quadrant Nord-Ouest de l'agglomération) ainsi que les zones d'activités et les futurs quartiers résidentiels de Bordeaux Nord, toujours en lien avec le coeur historique de l'agglomération.

Une ville dont l'ambition est de gagner 100 000 habitants supplémentaires en quelques décennies ne peut se contenter de cette seule figure, quand autour du noyau historique se dessinent de nouveaux centres dont l'interconnexion devient une condition de leur développement. L'émergence de nouvelles centralités s'évalue aussi en fonction de leur autonomie par rapport au noyau historique.

Les deux nouveaux ponts qui franchiront la Garonne, au Nord le pont Bacalan-Bastide en 2013 et au Sud le pont Jean-Jacques Bosc en 2016 participent de cet affranchissement et contribueront à une nouvelle lecture de l'agglomération et de ses itinéraires.

Cette nouvelle lecture du territoire amènera les habitants des Chartrons au Parc aux Angéliques comme ils vont aujourd'hui au Jardin Public et ceux de Bacalan vers la rive droite pour se rendre à la Gare Saint-Jean. Cela atténuera le déséquilibre qui existe à ce jour entre les deux rives de l'agglomération en matière démographique, économique ou culturelle, et cela en dépit des efforts importants déployés depuis une quinzaine d'années (tramway, ZFU, GPV, pôle de gestion, Rocher de Palmer).

Outre leur capacité à atténuer le tropisme de la rive gauche et à prolonger les tracés historiques vers l'Est, ces ponts seront surtout un accélérateur formidable des transformations urbaines de la rive droite qu'il sera nécessaire d'accompagner.

Dans cette optique et dans celle jumelle d'une métropole moderne détachée des contingences historiques et symboliques, **s'impose progressivement l'idée de compléter le système en étoile par un réseau circulaire.** Celui-ci depuis la gare de Cenon Pont-Rouge et via le pont Bacalan-Bastide reprendra la ceinture ferrée à l'Ouest, de la gare Saint-Louis jusqu'à la gare Saint-Jean.

Il sera complété sur la plaine rive droite par un nouveau Transport en Commun en Site Propre (TCSP), débouchant du pont Jean-Jacques Bosc pour irriguer les grands secteurs d'aménagement, de la ZAC des quais à Floirac au Sud jusqu'au secteur Bastide-Brazza au Nord, en passant par le secteur de l'OIN rive droite et la ZAC Bastide Niel.

Ce réseau circulaire reliera à l'ouest le CHU et le domaine universitaire à la gare Saint-Jean ce qui relativisera encore l'éloignement des Bassins à flot et de Brazza. Il offrira une alternative performante à la voiture aux Bordelais comme aux habitants des communes riveraines.

La promenade des bords d'eau ou l'incarnation de la transition urbaine bordelaise en marche

Dans la ville voiture telle que Bordeaux le fut encore au début de ce siècle, le marcheur comme le vélocipède n'avaient pas droit de « cité » en dehors des quelques refuges piétons du centre historique.

Encore aujourd'hui la marche et le vélo restent minoritaires en terme de partage modal derrière la voiture et le transport en commun.

Pourtant le renouveau de ce dernier avec la mise en service du réseau de tramway à partir de 2003 tout en concurrençant avec succès la voiture dans le centre ville, a permis indirectement de rendre plus facile l'utilisation du vélo et de la marche par le réaménagement des espaces publics concomitants.

La réappropriation du domaine public par les piétons a permis aux rues et aux places bordelaises de renouer avec leur rôle de lieux de rencontre, de catalyseur de la vie sociale.

Chacun reconnaît à ce titre la transformation radicale des places des quartiers historiques jusqu'à la référence désormais internationale des quais rive gauche et du miroir d'eau.

Ce renouveau a garanti à la ville un regain exceptionnel d'animation de convivialité tout en renforçant la sécurité des personnes...et en veillant à leur santé.

Il y a encore 20 ans, la ville n'était que traversée dans un souci permanent de gain de temps, elle est désormais parcourue : les flux ont changé de nature et le lieu au sens du territoire approprié s'est révélé.

Aujourd'hui, comme le montrent les études récentes sur les déplacements dans la CUB, c'est à Bordeaux, centre métropolitain que l'on retrouve les modes de déplacement simples, courts, car c'est là que les possibilités de les utiliser sont les plus nombreuses.

Dans les prochaines années Bordeaux encouragera cette nouvelle pratique de la ville. Elle le fera dans une relation de proximité avec son fleuve et l'ensemble de ses plans d'eau.

Dans la continuité des cheminements piétons du centre historique, le projet de territoire de Bordeaux se construira autour d'un réseau de promenades exceptionnelles, que nous appellerons *les bords d'eau*, entité unique dans cette dimension et en capacité d'unir tous les centres bordelais, voire au-delà.

Cette figure urbaine, la Ville et la CUB l'on imaginée et développée de concert depuis 15 ans avec l'aménagement des quais rive gauche comme commencement.

De l'autre côté, la Ville aménage par séquence depuis 2008 le Parc aux Angéliques. L'ensemble est lié par le pont de pierre en amont et prochainement le pont Bacalan-Bastide en aval.

La boucle sera bouclée, un cheminement piéton et vélo de près de 10 kilomètres constituera tout au long de la Garonne le symbole de la transition urbaine à laquelle sera parvenu le coeur de l'agglomération bordelaise.

Le projet de territoire bordelais entend dresser une perspective de développement de la promenade des bords d'eau à une échelle plus large dans l'idée de partager cette opportunité

de développer un réseau complémentaire à celui du tramway.

Il répondra à un enjeu commun de meilleur partage de l'espace public, mais disposera de sa logique propre incarnée par un rapport plus sensitif avec les territoires parcourus.

Au Nord, en prolongement du quai rive gauche, l'aménagement de la plaque portuaire des bassins à flot permettra de créer une promenade pour les piétons et les vélos sur un espace de plusieurs hectares. Elle se poursuivra jusqu'au Lac, au-delà de la place Latule réaménagée et du jardin promenade de Ginko.

Au Sud, toujours en prolongement des quais rive gauche après la plaine des sports Saint-Michel et la tête du pont Saint-Jean, une promenade en bord de Garonne se dévoilera dans le cadre de l'opération Bordeaux Euratlantique, pourquoi pas jusqu'à Bègles.

A l'Est, par-delà le pont Bacalan-Bastide et le Parc aux Angéliques, la promenade des bords d'eau se connectera à celle des coteaux de Garonne du Parc de l'Ermitage de Lormont jusqu'à celui de la Burthe à Floirac en passant par le Cypressat à Cenon. Sur le même côté de la rive enfin dans le prolongement du Parc aux Angéliques mais cette fois-ci vers le Sud il n'est pas interdit d'imaginer le long des quais Deschamps et de la Souys, jusqu'à la ZAC des quais à Floirac, que les berges de Garonne deviennent là aussi un lieu de promenade.

Dans cette ambition en marche, le développement de la promenade des bords d'eau servira celui des centres bordelais et de manière itérative, ces derniers lui assureront sa légitimité.

Cette promenade n'aura de sens que par la traversée de lieux connus, habités et variés. Imaginer se promener rive droite, quinze ans auparavant, n'aurait pas effleuré l'esprit de la plupart des Bordelais, seulement peut-être le long de la Garonne pour admirer la façade des quais rive gauche. La réalisation de l'opération Cœur de Bastide et l'arrivée de nouvelles populations, la création du Jardin Botanique qui incite depuis le Parc aux Angéliques à pénétrer plus en profondeur dans ce territoire renouvelé invite les promeneurs à se retourner.

Comme le souligne le géographe Jacques Lévy, si l'automobile n'est rapide que dans la ville automobile avec ses grandes surfaces de voirie, ses espaces résidentiels étalés et sa fragmentation démographique et fonctionnelle, la ville pédestre elle n'est rapide que dans la ville dense et diverse.

Poursuivre l'engagement de la Ville pour les déplacements doux et adapter la politique de stationnement en fonction des territoires

Si beaucoup de chemins restent à tracer à Bordeaux et ses communes voisines pour accomplir cette transition urbaine, il faut rappeler que la Ville a déjà engagé depuis longtemps une politique particulièrement volontariste en faveur de la pratique des modes de déplacements doux. Elle récolte ses premiers résultats depuis quelques années. Bordeaux a été l'une des premières villes à mettre à disposition des vélos, ce qui est maintenant généralisé avec le système communautaire V³. Elle a par ailleurs aménagé à ce jour près de 140 kilomètres de voies cyclables, créé 9000 places de vélos, équipé 41 écoles.

A cela s'ajoute une politique complémentaire de réduction de la circulation dans les quartiers historiques avec 75 hectares du territoire accessibles par contrôle d'accès et 112 hectares en zone 20/30 km/h.

Dans le but similaire de favoriser les modes de déplacement doux et de développer dans le même temps du lien social, la Ville poursuivra l'encouragement des démarches de type « pédibus » pour les déplacements entre le domicile et l'école.

La place de la voiture a été considérablement réduite dans le centre historique, chacun peut l'observer. Cependant à l'échelle de notre métropole son utilisation reste toujours prédominante, en dépit des efforts sans précédent engagés pour développer le réseau de transport en commun.

A Bordeaux, ce changement était salutaire, pour pallier les excès des décennies précédentes, pour notre patrimoine bâti et paysager, pour l'attractivité de notre ville et pour la santé de tous les bordelais.

Pour autant, il n'est pas envisagé de chasser la voiture de tous nos quartiers. Que celle-ci soit alimentée pendant encore quelques décennies par le pétrole ou un jour par l'électricité, elle restera le transport individuel préféré avec lequel nous devons composer.

Notre métropole doit poursuivre sa réflexion sur la juste place de la voiture, selon les territoires concernés et leur état d'avancement dans le partage modal des voies publiques.

Dans les politiques publiques de déplacement ou dans les opérations d'aménagement l'enjeu du stationnement doit être abordé de manière rationnelle avec le souci de l'économie de coût, de la réversibilité possible de la place occupée et dans une approche plus collective.

Aux Bassins à flot l'interdiction de faire des parkings enterrés et de promouvoir des parkings intégrés dans l'enveloppe des bâtiments en superstructure va dans ce sens. Dans d'autres opérations d'aménagement, la réflexion pourrait être poussée jusqu'à concentrer le stationnement en superstructure dans certains lieux ciblés de l'opération d'aménagement, comme le font d'autres pays européens.

Dans les quartiers résidentiels de l'intraboulevard et ceux de Caudéran et Saint-Augustin, il sera difficile d'aller plus loin en matière de réglementation du nombre de places de stationnement. Les quartiers historiques, en particulier ceux du secteur sauvegardé, pourraient en revanche être l'objet d'une politique plus volontariste en cohérence avec l'évolution des modes de déplacement.

Dans ce secteur, on pourrait ainsi se demander s'il est pertinent d'exiger une place de stationnement lors de la création d'un logement par changement de destination lorsque l'occupant précédent n'en disposait pas.

3. Donner du rayonnement au centre métropolitain

Structurer les territoires bordelais par leurs fonctions métropolitaines

L'ambition démographique de Bordeaux, comme celle de la CUB, doit se combiner à un développement des fonctions métropolitaines du centre ville, en premier lieu celles qui définissent déjà la spécificité et le rôle des quartiers existants dans la dynamique bordelaise.

C'est déjà le cas pour le commerce de centre ville dont l'offre sera augmentée par le réinvestissement du site des anciennes imprimeries du journal Sud-Ouest au coeur de la ville ancienne ou encore pour la fonction administrative à Mériadeck où tous les acteurs publics construiront de nouveaux programmes au cours des prochaines années. L'université déjà présente à Sainte-Croix, la Victoire, Pey-Berland, Carrère et Bastide a vocation à poursuivre sa croissance dans Bordeaux. Elle le fera plus par développement de ses pôles existants (création d'un pôle de neurosciences à Carrère) que par l'arrivée de nouvelles formations.

Pour les futures centralités bordelaises, au-delà de la fonction résidentielle, commencent à se dessiner d'autres fonctions métropolitaines par la pérennisation de certaines activités et la confirmation d'autres.

Aux Bassins à flot la préservation des activités du Grand Port Maritime confirme la vocation portuaire et le lien de ce quartier avec le fleuve. S'y ajouteront des fonctions culturelles et récréatives autour et dans les bassins qui seront le signe de sa singularité tout autant que son appartenance au centre métropolitain.

Sur la rive droite bordelaise, l'opération Coeur de Bastide a permis de donner de la profondeur au réinvestissement des Bordelais dans ce quartier, au-delà des seules berges de Garonne. Les entreprises s'intéressent à ce que le quartier devient, à son potentiel de développement et prennent place avec de nouvelles formes d'activités émergentes dans la société ou avec l'idée d'un nouvel élan en phase avec la dynamique d'un quartier en train de se reconstituer.

Après avoir quitté les quartiers historiques, les imprimeries du journal Sud-Ouest se sont installées quai de Brazza, puis le siège du groupe en 2009 quai de Queyries. En comptant la chaîne locale TV7 dont les locaux bordent l'Avenue Thiers, le Groupe SO participe de la nouvelle identité économique de Bastide.

Dans la partie Sud de l'arc de développement durable, l'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique développera à partir de la gare Saint-Jean une fonction métropolitaine relativement faible à ce jour fondée sur la connexion au grand réseau ferroviaire européen entre Paris et l'Espagne corrélée à la création d'un pôle tertiaire capable de soutenir la concurrence des autres métropoles et d'attirer les investisseurs européens.

L'émergence de ce nouveau centre se fera par l'augmentation de la capacité d'accueil de voyageurs de la gare Saint-Jean et le renforcement de son accessibilité. Elle s'appuiera sur les atouts propres de ce secteur en particulier la proximité de la Garonne et l'existence d'un patrimoine bâti de qualité, symboles du bien-être bordelais et capables d'offrir l'image d'un pôle d'affaires différent, à mille lieux de l'image froide des grands immeubles sans rapport avec leur territoire d'élection.

Plus qu'une simple programmation de bureaux, Bordeaux-Euratlantique sera un projet de développement urbain global à la fois économique et environnemental, social et culturel donnant envie à de nouveaux habitants, à des salariés, des touristes, des entreprises de s'implanter et de rester.

Construire des images référentielles

Construire un centre ne se décrète pas, mais il est néanmoins indispensable de réunir les conditions nécessaires à l'émergence un jour de ce statut, produit pour l'essentiel d'une représentation collective.

Prenons l'exemple de Coeur de Bastide qui émerge progressivement comme un nouveau centre au bout de quelques années seulement d'existence, car il en possède certains atouts : celui de la diversité fonctionnelle et sociale, celui des points de repères, de convergence, de rendez-vous et des lieux emblématiques (le Mégarama, le jardin botanique, le pôle de gestion universitaire, l'église) capables de "faire centre" dans l'esprit des bordelais.

Notre ville par ces nouveaux territoires doit entretenir sa faculté de produire des images référentielles, de celles qui renforcent le lien d'ordre phénoménologique entre le Bordelais et son territoire.

Dans cette optique la promenade des bords d'eaux servira de liant à un réseau de grands équipements futurs qui se positionneront dans les nouvelles centralités comme des locomotives essentielles à une reconnaissance rapide de ces nouveaux quartiers : le centre culturel et touristique du vin et la base sous-marine aux Bassins à flot, le FRAC et l'école d'architecture et du paysage le long du quai de Paludate dans l'OIN et dans la même logique mais plus au Nord le nouveau stade.

Par l'accueil de ces grands équipements Bordeaux continuera d'assurer une fonction essentielle de rayonnement national et mondial de notre métropole, qui est la sienne depuis toujours, mais dont les retombées vont bien au-delà de ses limites communales

Avant d'être incarné par l'essor d'un tout nouvel ensemble urbain bâti ou d'un équipement phare le réinvestissement dans les territoires autrefois délaissés se gagnera dans les esprits, par des événements ponctuels qui marqueront à un moment la vie d'une cité. Ce fut le cas avec l'alternance des fêtes du fleuve et du vin synonyme de reconquête des quais rive gauche.

En plus des festivités pour célébrer ses quartiers, Bordeaux poursuivra l'organisation de grands événements fédérateurs de portée régionale ou internationale qui est l'une de ses fonctions métropolitaines propres.

Ces événements seront de nature marchande (Vinexpo, la foire internationale), sportive (les Girondins) culturelle et festive (Evento, fêtes du fleuve et du vin, carnaval) ou liés à la réflexion urbaine et architecturale contemporaine comme Agora.

Bordeaux veut développer des images de référence, créer les conditions de développement de nouvelles fonctions métropolitaines, réfléchir à l'aménagement urbain par la mixité des fonctions, conserver la vitalité retrouvée des quartiers historiques, achever le rééquilibrage rive gauche/rive droite et soutenir l'essor des nouvelles centralités bordelaises par un réseau de transport en commun performant et par la poursuite de la promenade des bords d'eau pour accomplir sa transition urbaine.

Ces ambitions animent le projet de territoire bordelais et sont portées par la conviction que le centre métropolitain est le lieu d'accueil prioritaire de la croissance démographique attendue de

notre agglomération.

Ce schéma de développement augure d'une proximité retrouvée avec le fleuve qui implique de le considérer comme un réel outil métropolitain.

A partir de là le projet de territoire bordelais dispose jusqu'à 2030 du cadre souhaité à partir duquel la Ville entend développer ses quartiers, entités collectives et espaces hospitaliers, territoires singuliers au coeur d'une métropole des flux.

II. Valoriser le paysage patrimonial bordelais et intégrer de la nouveauté

Au-delà des singularités à préserver ou à révéler dans chaque quartier existant ou futur, Bordeaux entend développer plusieurs lignes directrices constitutives de son projet de territoire

Elle le fera en relativisant la portée des labels écologiques plaqués désormais sur n'importe quel nouveau quartier au risque de perdre l'essentiel et de stéréotyper les actes et les discours.

Au-delà de l'affichage et du préfixe éco, l'enjeu du développement durable dépasse la simple échelle du quartier, il est d'abord une question métropolitaine.

Dans cette globalité la ville centre doit tirer parti de ses atouts et les inscrire dans cette dynamique métropolitaine : la diversité de ses territoires, les nuances de son paysage, son patrimoine bâti et paysager et l'étendue de ses territoires de reconquête.

1. Composer avec le paysage actuel de la Ville

Bordeaux est d'abord un site au sens géographique du terme, dans lequel les éléments naturels que sont le coteau, le fleuve et la plaine s'imposent sans difficulté dans le paysage.

Les édifices religieux et ceux de l'administration publique et les grands ensembles d'habitat social sont parmi les rares éléments émergents de la plaine rive droite. Bordeaux est bien une ville basse au sens volumétrique du terme et la permanence de cet état à travers les siècles ne fait que renforcer son importance aux yeux des bordelais et des visiteurs. Cette permanence ne signifie pas pour autant que le paysage bordelais est définitivement figé.

2. Valoriser et développer le patrimoine végétal bordelais

Après 10 ans d'application, le plan vert de la Ville de Bordeaux a permis entre autres la création de 33 hectares d'espace verts, de 23 hectares de plantations d'accompagnement de voirie et la

réhabilitation de 48 hectares de parc et jardins. Le patrimoine naturel public de la Ville s'est ainsi fortement développé corrélativement à la reconquête des espaces publics et à la demande croissante des habitants pour un développement de leurs qualités végétales.

Au cours des prochaines années, la Ville développera plusieurs orientations permettant de poursuivre les efforts entrepris et de mieux faire partager la connaissance des espaces naturels urbains.

La Ville confortera les espaces naturels des berges : par sa position de centre métropolitain elle détient une responsabilité forte dans la constitution effective de la trame bleue évoquée par le Grenelle de l'environnement et dans la mise en oeuvre de dispositions de protections cohérentes avec le classement de cette zone sous le label Natura 2000.

Dans ce but il sera nécessaire de traiter certains sites pollués le long de la Garonne par des méthodes de phytoremédiation (comme dans le Parc aux Angéliques parallèlement à l'avancée de la ZAC Bastide- Niel).

Bordeaux poursuivra la croissance de son patrimoine végétal en coeur d'agglomération par l'intégration dans toutes les opérations d'aménagement de continuités vertes, de jardins de quartier et d'espaces de proximité, avec l'objectif qu'aucun Bordelais n'habite à plus de 500 mètres d'un jardin public.

Une attention particulière sera portée à la préservation des espaces verts privés qui en plus de leur richesse et de leur apport à la biodiversité urbaine forment un patrimoine végétal extrêmement riche constitutif souvent de l'identité de certains quartiers.

C'est le cas par exemple du quartier de Caudéran dans lequel une étude de ce patrimoine végétal permettra d'introduire dans le PLU des servitudes de protection (jardin de maisons bourgeoises, jardins d'édifices religieux, jardins de coeur d'îlot).

Afin de permettre aux citoyens d'être acteurs de la ville verte, chaque projet d'aménagement à l'instar de ce qui a été fait Place Ferdinand Buisson à Belcier où sur la place Saint-Michel fera l'objet de concertations et d'ateliers avec les habitants et futurs utilisateurs des sites.

3. Protéger la biodiversité des quartiers et économiser nos ressources

La préservation de la biodiversité est dorénavant considérée comme un des grands enjeux du développement durable par le Grenelle de l'environnement.

Par son Agenda21 Bordeaux a intégré cet engagement fondamental dans le développement de ses quartiers. Leur urbanisation et la réponse aux enjeux métropolitains doivent s'opérer en cohérence avec la diversité de la faune et de la flore qui constitue leur identité verte. Le local et le global sont ici dans une relation d'interdépendance fragile que la Ville doit évaluer et consolider.

Cela passe par exemple par l'accroissement du nombre d'espèces locales ou patrimoniales qui sont adaptées aux conditions de vie de leur territoire d'origine, le renforcement des corridors écologiques, la protection des milieux sensibles, l'inventaire de nos richesses et la limitation des pollutions, facteurs importants de réduction de la biodiversité.

A cela s'ajoute une gestion raisonnée des parcs et jardins de la Ville, en particulier dans la consommation d'eau. Chaque promeneur aura pu observer sur notre territoire, le jaunissement des pelouses et des plantes au cours des périodes chaudes de l'année et certains s'en émouvoir. La beauté des choses ne s'entretient pas avec des artifices.

Cette évolution claire dans la gestions des parcs et jardins de la Ville sera tenue et expliquée régulièrement. Par les actions de la Ville doivent être véhiculés et compris les grands enjeux de notre société : la préservation de nos ressources en fait évidemment partie.

Bordeaux doit poursuivre son action pédagogique dans les quartiers en s'appuyant sur son expertise et ses expérimentations sur les milieux naturels existants pour une plus grande prise en compte du patrimoine naturel.

Dans le même ordre d'idée, Bordeaux a également tout intérêt à prolonger son soutien à des initiatives individuelles et collectives des habitants et des associations visant à rétablir en milieu urbain une relation ancestrale avec la terre, comme le montre **le succès des jardin partagés partout où ils se développent.**

Aujourd'hui en grand nombre dans le quartiers des Aubiers, de nouveaux territoires seront investis dans les prochaines années à Saint-Michel, au Grand Parc, à Bordeaux Sud, dans le secteur Saint-Génès et à la Benauges où un partenariat avec les bailleurs a d'ores et déjà permis d'engager une démarche sur ce site visant par ailleurs à réinvestir les espaces extérieurs de la cité.

4. Trouver le bon équilibre entre la préservation des éléments forts du paysage bordelais et les évolutions nécessaires de la Ville

Le patrimoine est d'abord une forme de transmission, la Ville poursuivra dans les années à venir son travail pédagogique pour mieux faire connaître les différents quartiers bordelais par la proposition d'animations patrimoniales variées à destination de tous les publics, en particulier lors des journées du patrimoine.

En 2007, Bordeaux a été inscrit comme ensemble urbain au patrimoine mondial. Dans cet ensemble figure l'intégralité du secteur sauvegardé et quelques réalisations symboles de l'urbanisme moderne du 20^e siècle (Méridadeck, le Grand Parc) et de l'activité industrielle et portuaire (les Bassins à flot).

Le reste de cet ensemble inscrit, à l'exception de quelques parties de Caudéran, Belcier et Bastide, intègre complètement le secteur dit de la ville de pierre, témoignage de l'architecture domestique de la fin 19^e et début 20^e et composé presque exclusivement d'échoppes et maisons de ville à un étage, dont la prégnance est la principale raison de ce paysage de ville basse.

Pour préserver et faire évoluer ce patrimoine spécifique à l'agglomération bordelaise, la Ville de Bordeaux a initié depuis 2004 une mission de recensement de ce patrimoine.

Elle permet d'intégrer régulièrement dans le Plan Local d'Urbanisme un ensemble de règles d'urbanisme spécifiques visant à préserver et à faire évoluer ce type d'habitat dans le respect de

ses qualités architecturales et urbaines. En 2016, la Ville devrait achever ce recensement portant sur 40 000 parcelles.

A cette date à l'exception d'une bonne partie de Caudéran, l'avancée du projet de territoire bordelais sera réglementée par trois grands zonages : celui du secteur sauvegardé, celui des opérations d'aménagement et le plus vaste celui de la ville de pierre.

Dans ce contexte, afin de ne pas obérer la capacité d'accueil de Bordeaux dont nous avons pu observer qu'elle sera encore pour une bonne part concentrée dans l'intra boulevard, **notre Ville devra trouver le bon équilibre entre la préservation des caractères patrimoniaux essentiels de cet ensemble urbain et l'augmentation nécessaire de son confort d'usage.**

L'enjeu patrimonial n'est pas limité aux territoires de la ville de pierre et celui du secteur sauvegardé. Il se retrouve dans plusieurs bâtiments et espaces verts de Caudéran, mais également au coeur des futures centralités bordelaises dans les territoires de reconquête urbaine, des bâtiments préservés de la caserne Niel aux trames agricoles du secteur Brazza, en passant par les multiples marquages de l'identité portuaire et industrielle des Bassins à flot.

Dans chacun de ses quartiers existants ou futurs, Bordeaux ne se départira pas de cette nécessaire complémentarité entre la sédimentation historique d'un territoire et le renouvellement de ses pratiques et de ses formes bâties.

Construire avec les matériaux et les formes de son époque, bousculer les schémas établis, prendre de la hauteur, Bordeaux ne peut se l'interdire, mais notre ville devra choisir avec justesse les lieux de sa modernité architecturale avec une transition souple vers les tissus urbains déjà constitués.

Si les quartiers de l'intraboulevard donnent le sentiment, justifié, d'offrir un paysage urbain relativement immuable dans ses formes comme dans ses typologies d'habitat, ceux des futures centralités bordelaises malgré quelques marqueurs urbains forts mettent à disposition un paysage qui reste à façonner au cours des 20 prochaines années. Un centre métropolitain doit se nourrir des réflexions architecturales et urbaines contemporaines et revendiquer le droit à l'expérimentation et donc à l'erreur possible.

Dans ces quartiers l'innovation sera l'un des principes d'aménagement retenus. Il visera à encourager une pluralité d'habitat pouvant satisfaire le plus grand nombre, à promouvoir des formes différentes en inventant pourquoi pas l'échoppe du XXI^e siècle, un nouveau modèle de logement individuel dense.

Certaines expériences à Amsterdam ou Berlin devront faire écho ici, celles en particulier qui cherchent par l'habitat individuel dense ou groupé à trouver le bon compromis entre la densité recherchée dans les centres urbains et les atouts de l'habitat individuel.

Ce principe rappelle que l'aménagement des futurs quartiers du centre métropolitain devra trouver le juste équilibre entre le refus de la promiscuité et l'objectif de construire plus de logements dans des territoires centraux où le gaspillage du foncier sera évité.

Cela dans l'idée que la ville fonctionne en permanence avec une ambivalence génératrice de

tension, à savoir l'aspiration à vivre ensemble et celle à vivre chez soi sans subir le voisinage et être sous le regard des autres,

Enfin dans ce désir de bousculer les formes convenues et les idées préconçues, Bordeaux assumera une certaine hauteur des bâtiments dans ces nouveaux quartiers.

Le débat est ancien, souvent polémique, mais l'appréciation d'une hauteur de bâtiment varie on le sait selon l'échelle du paysage environnant. Les bâtiments les plus hauts du projet des Bassins à flots auront 30 mètres, une hauteur intermédiaire entre le toit de la base sous-marine et le sommet des anciens silos à grain.

III. Les centralités bordelaises : des quartiers singuliers dans une dynamique de développement commune

Ce patrimoine végétal et bâti exceptionnel forme un terreau fertile sur lequel Bordeaux devra appuyer les principaux axes de son projet de territoire dans des domaines aussi variés que l'habitat et le logement, la lutte contre les différentes formes de précarité, le soutien au monde de l'entreprise et à celui du commerce. La complémentarité de ses actions sera la réponse globale et durable de notre Ville à des enjeux de proximité.

1. Replacer l'activité au coeur des quartiers

Le rapprochement des lieux d'activité et d'habitat constitue un des grands défis de l'aménagement urbain futur, en cohérence avec la volonté de la Ville d'instaurer des lieux de mixité fonctionnelle à l'échelle de tout son territoire.

C'est aussi au coeur d'une métropole, un enjeu de développement durable par la limitation des déplacements motorisés, mais également un enjeu de santé publique (réduire le stress, la fatigue).

Bordeaux veut conserver ses emplois, mais aussi en créer de nouveaux et les diversifier. Elle ne le fera que dans le respect de certaines exigences :

- celle de la rareté du foncier qui imposera aux entreprises à mesure que l'on se rapproche des centres urbains d'occuper moins de terrains,
- celle du développement des activités les plus pourvoyeuses d'emplois, dans le but que le rapprochement habitat/emploi soit le plus efficace possible.

Dans ces conditions, certaines fonctions industrielles et logistiques ne pourront plus être accueillies dans les centralités bordelaises, mais d'autres en lien avec l'histoire des quartiers et la proximité du fleuve devront être préservées.

Les grands projets d'aménagement qui dessinent l'arc de développement durable auront

chacun leur pôle de référence économique, comme les Bassins à flot avec le maintien et le renforcement de la position du port de Bordeaux ou pour Belcier le développement de la gare Saint-Jean et l'émergence d'un grand pôle d'activités tertiaires.

Quant au secteur Bastide-Brazza, il préserve aujourd'hui une réelle dynamique économique avec les installations ces dernières années des imprimeries du journal Sud-Ouest et du lotissement d'activité de la Communauté urbaine, facilitées par l'instauration de la Zone Franche Urbaine à la fin des années 1990 sur les Hauts de Garonne (Lormont, Cenon, Floirac) et les quais de Queyries et Brazza.

Bastide préserve aussi des entités actives qui témoignent de son passé industriel en particulier les Grands Moulins de Paris qui constituent toujours une zone de transformation de la matière première céréalière en farine en provenance de tout l'hinterland aquitain et charentais.

En complément de ces grandes entités, le tissu économique devra être complété par un réseau de PME innovantes auquel les projets d'aménagement devront faire une place de choix en particulier pour celles de la filière artisanale, par le biais de plusieurs pépinières comme celle de la rue du Port ou de la Halle des Chartrons et demain celle des Bassins à flot ou de Bastide.

Bordeaux a des atouts qu'elle doit savoir communiquer auprès du monde de l'entreprise au premier rang desquels figure celui d'une adresse prestigieuse en coeur d'agglomération.

Un atout déjà utilisé avec les bords de Garonne rive droite comme rive gauche qui devra l'être demain avec une égale pertinence dans le choix des sites aux Bassins à flot comme dans le périmètre de l'OIN.

2. Rechercher les synergies possibles dans le développement des quartiers bordelais

L'enjeu de la mixité fonctionnelle dans tous les territoires bordelais implique de créer les conditions nécessaires au développement de synergies propres à donner une consistance aux territoires.

Ce qui se développe dans le secteur Bastide peut dans ce but faire office de référence.

L'opération Coeur de Bastide a permis par exemple de donner de la profondeur au réinvestissement des Bordelais dans ce quartier, au-delà des seules berges de Garonne. Les entreprises s'intéressent à ce que le quartier devient, à son potentiel de développement à venir et prennent place avec de nouvelles formes d'activités émergentes dans la société ou avec l'idée d'un nouveau élan en phase avec la dynamique d'un quartier en train de se reconstituer.

Il en est de même pour le projet Darwin qui s'est porté acquéreur d'une partie des anciens magasins généraux de la caserne Niel et dans lesquels un collectif de PME tourné vers l'économie verte devrait s'installer en 2012, qui donne en anticipation la couleur des aménagements et programmes attendus de la ZAC Bastide-Niel. Un projet très ouvert tourné vers les bordelais dans lequel cohabiteront des entreprises, des commerces, un hôtel éco-lodge.

Cette présence des sociétés bénéficie largement aux commerces et services du quartier. Elle profite également au pôle universitaire de gestion dont les formations professionnelles rendent nécessaire la proximité immédiate d'un tissu d'entreprises locales. C'est l'un des effets recherchés de la centralité par le pôle de gestion, même si la synergie universités / entreprises reste encore à exploiter pleinement.

3. Faciliter l'accès au commerce et mieux l'intégrer dans la ville

La question de l'emploi est aussi celle du commerce qui recouvre des réalités différentes en fonction de son positionnement par rapport au coeur historique et selon le type de clientèle à qui il se destine.

De la petite boutique spécialisée du centre ville à la grande surface de périphérie, Bordeaux dispose d'une palette très large de situations commerciales dont les représentations ont considérablement évolué en moins de vingt ans.

L'hypermarché et les grandes zones commerciales attenantes incarnaient jadis le symbole d'une certaine modernité faite d'abondance et de liberté individuelle. Ils sont aujourd'hui perçus comme des lieux standardisés et peu amènes, consommant le foncier sans compter et peu soucieux de sobriété énergétique.

Ces grandes zones périphériques restent les principaux lieux de commerce de l'aire urbaine bordelaise et contribue au processus toujours en cours d'étalement urbain.

Dans le même temps le commerce de centre ville retrouve des couleurs en profitant du renouveau du centre historique, de l'aménagement de ses espaces publics et de la réorganisation du réseau de transport en commun. La Ville devra rester néanmoins vigilante sur ce secteur d'activités, où les rotations régulières d'enseignes commerciales dans les quartiers anciens montre une certaine fragilité économique.

En prenant en compte ces constats, le projet de la Ville pour le commerce doit s'appuyer sur quelques principes fondamentaux :

- **pour que vive le commerce, il faut le rendre accessible et poursuivre dans les prochaines décennies l'effort de fluidité des déplacements** vers les grands sites majeurs de la ville par tous les modes possibles : par les airs, le train, la route, les transports en commun et par le fleuve. Au-delà de la clientèle locale, le renforcement de l'accessibilité par les modes de transport de masse (train, avion, bateau, voiture) permettra également au commerce bordelais de continuer à bénéficier des retombées du tourisme,
- **pour que le commerce reste dynamique, il faut créer les conditions de sa diversité.** Pour ne citer que le commerce de première nécessité (alimentation, habillement), les seules chaînes franchisées où le propre réseau des grands noms de la distribution ne peuvent suffire à satisfaire une population urbaine en demande de circuits courts du producteur au consommateur. Le circuit des comme ceux en plein développement des AMAP et des réseaux Biocoop auxquels il faudra donner la place nécessaire dans la ville constituée comme dans les territoires en cours d'aménagement,

- **pour que le commerce puisse s'inscrire durablement dans le paysage de notre ville**, les nouveaux lieux de commerce des centralités bordelaises devront rester à l'échelle humaine, à savoir celle d'un quartier, intégrés dans des programmes de construction où domine la mixité des fonctions, comme par exemple le programme commercial envisagé dans le futur quartier Ginko.

C'est dans ce secteur que se localise le seul très grand centre commercial de Bordeaux autour duquel l'avancée de la ville depuis 15 ans par les Allées de Boutaut, la construction de Ginko, la ZAC du Tasta à Bruges et l'arrivée du tramway en 2014 rend obsolète son statut de lieu de consommation périphérique tout autant que la politique de zonage qui l'a institué.

La ville ne peut pas faire demeurer en son sein un territoire aussi vaste dont l'utilisation se limiterait à un seul usage.

Dans ce contexte, le projet "50 000 logements" de la CUB peut trouver ici un site où serait expérimentée une mixité des formes et des usages en collaboration avec les propriétaires du lieu.

4. Habiter à Bordeaux : une stratégie de diversification de l'offre au profit de tous

La ville souhaite territorialiser ses objectifs de production de logement en cohérence avec les dispositifs issus du Grenelle de l'environnement qui s'appliqueront dans le Plan Local d'urbanisme une fois révisé.

Elle le fera avec une obligation de mixité sociale étendue à tous ses territoires et modulée selon les quartiers en fonction de la typologie d'habitat déjà présente.

Dans ce but, elle proposera d'accroître le nombre de servitudes de mixité sociale et d'étendre la servitude de diversité sociale à toute la commune. Pour cette dernière, il s'agira d'imposer une offre de logements locatifs sociaux et une offre de logements en accession modérée dans tous les programmes de plus de 2 500 m² de surface.

Bordeaux souhaite accueillir 100 000 habitants supplémentaires ce qui correspond à environ 60 000 logements de plus. Ces logements seront des constructions nouvelles en grande majorité, mais aussi des logements requalifiés.

Ils seront destinés en priorité aux nouveaux arrivants (40 à 45 000 logements), mais permettront aussi de compenser les phénomènes de décohabitation, de répondre à l'enjeu du vieillissement et de lutter contre toutes les formes de mal-logement.

Comme évoqué plus haut, l'arc de développement durable sera le principal réceptacle de cette production : 10 000 logements sur Euratlantique, 10000 sur le secteur allant de Ginko aux

Bassins à flots, 10000 sur la rive droite bordelaise et au-delà de l'arc de développement sur le secteur Bordeaux nord et 16 500 logements en diffus sur le reste de la ville.

Tout cela sera accompagné des services, équipements, commerces de proximité et entreprises qui contribueront à l'animation et au lien social dans les quartiers.

Bordeaux manque de logements sociaux, son projet de territoire entend rattraper ce retard.

Sur les 60 000 logements que la Ville va créer (en construction ou requalification), 15000 à 20 000 logements seront proposés en locatif social.

Cette dynamique s'inscrit dans le prolongement des efforts entrepris au cours des dernières années. Pour la seule année 2010, 800 logements ont été livrés soit plus de 200 logements de plus que l'objectif fixé par le PLH (576 logements).

La production de logements locatifs aidés ne sera pas uniforme. Les différentes sources de financement du logement social (PLUS, PLAI, PLS) seront mobilisées pour faire correspondre la production à la demande.

Les opérations d'aménagement devront accueillir une partie importante de ces nouvelles constructions pour atteindre 55% de logements aidés par opération soit 35% de logements locatifs sociaux et 20% d'accession modérée à la propriété.

Dans les quartiers historiques, au coeur d'une attractivité renouvelée, la préservation et la valorisation de l'identité des quartiers passent avant tout par le développement d'une offre diversifiée de logements.

Dans ce but, une attention particulière sera notamment portée aux personnes disposant de ressources moyennes ou faibles par le développement d'une offre de logements abordables. C'est un des enjeux forts de l'opération *Bordeaux recentre* avec un objectif de 300 logements sociaux nouveaux créés dans la ville de pierre au cours des prochaines années.

Un projet de territoire, c'est aussi prendre acte des efforts importants qu'il reste à entreprendre au service des populations.

La politique de renouvellement urbain entamée à la fin des années 1990 dans les quartiers anciens a permis d'obtenir des résultats spectaculaires dans la remise à niveau du parc de logements, aidés en cela par le renouveau de l'image du centre historique.

La réhabilitation du parc privé dégradé sera poursuivie dans ses quartiers anciens, en particulier parce qu'il joue dans ce secteur un rôle important de logement social de fait.

Dans le cadre de l'opération *Bordeaux recentre* une opération programmée d'amélioration de l'habitat sera lancée en 2011 pour soutenir les propriétaires privés dans la réhabilitation de leurs biens immobiliers et le cas échéant pour imposer des travaux d'amélioration.

La ville ne perdra pas son objectif de lutte intensive contre les marchands de sommeil avec la mobilisation de l'ensemble des services pour le repérage des logements indécents.

Le soutien des publics fragilisés passe aussi par la mise aux normes d'habitabilité des hôtels meublés du centre ville qui regroupent environ 800 logements. Une grande opération de

requalification est lancée à partir de 2011 dans ce but.

Promouvoir l'accession à la propriété et accueillir des familles

Même si elle se pose de plus en plus tard dans le parcours résidentiel d'une personne ou d'un couple, la question d'accéder ou pas à la propriété intervient forcément un jour ou l'autre. Parce que Bordeaux est redevenue accueillante et désirée, l'idée de s'y installer durablement redevient une tentation légitime.

Encore plus aujourd'hui, partir de la ville centre est parfois une décision contrainte liée à des coûts d'acquisition croissants dans l'immobilier neuf ou rénové qui ne peuvent être ignorés.

Un centre d'agglomération ne peut pas se contenter uniquement d'un profil d'habitant en location. Les centralités bordelaises auront besoin pour se structurer d'une appropriation collective que seule une occupation durable d'un lieu peut générer.

En plus du développement de l'offre locative, la Ville continuera ainsi à soutenir l'accession à la propriété malgré la remise à plat récente du système d'aides de l'Etat pour l'accession qui ne nécessite plus d'aide complémentaire de la collectivité territoriale.

Dans ce but, la Ville proposera un passeport 1er logement, dispositif privilégié de financement pour les primo-accédants. Il pourra s'appliquer sur une partie de la production annuelle de logements proposée en accession maîtrisée par les promoteurs et sur la production de logement en accession sociale à la propriété par les bailleurs sociaux.

Nous sommes et nous serons plus nombreux, mais également plus vieux dans les prochaines années.

Bordeaux est conscient du défi que représente le vieillissement de la population et doit développer en réaction un habitat adapté.

Elle le fera bien sûr par un programme de requalification et de développement des structures d'accueil pour les personnes âgées, mais également par la mise en oeuvre d'un chantier d'adaptation des logements existants, en collaboration étroite notamment avec les organismes sociaux de l'habitat.

Comme tous les centres métropolitains, Bordeaux accueille les populations les plus vulnérables à la précarité.

Elle concentre déjà les 2/3 des structures d'accueil de la CUB pour l'hébergement social et très social. Bordeaux ne relâchera pas son effort dans le développement de ces établissements, mais elle le fera avec le soutien indispensable de la collectivité prise au sens large, l'Etat, la Communauté urbaine et le Conseil Général.

Les personnes les plus vulnérables doivent bénéficier d'un accompagnement spécial vers le logement.

Dans le cadre de son troisième projet social, la Ville s'est en particulier engagée à faciliter le parcours résidentiel de l'hébergement au logement stable.

Cela passera notamment par la requalification et le développement des foyers d'hébergement,

des maisons-relais et d'une offre de logements conséquente pour les jeunes travailleurs.

5. Promouvoir des logements durables et à haute qualité d'usage

Rechercher une bonne qualité d'usage des logements passe par un travail régulier avec les acteurs de la construction afin de tirer ensemble la qualité de la production vers le haut. Le Grenelle de l'environnement a planifié une évolution de la réglementation thermique ambitieuse qui s'imposera aux opérateurs.

En complément de cet engagement national, notre métropole a la responsabilité d'autres pans de la construction durable sur lesquels elle devra s'engager. Bordeaux s'y est déjà attelée dans le cadre de son Agenda 21.

Par sa démographie croissante et le dynamisme de son territoire, Bordeaux se développe et construit toujours plus. Il faut certes construire, mais construire bien et si possible pour longtemps.

Dans le but de promouvoir des projets ambitieux, la Ville de Bordeaux évaluera tous les projets de construction importants sur la base d'une charte de la construction durable cosignée en 2010 par les principaux promoteurs et bailleurs agissant dans la métropole bordelaise.

En tant que signataires, ces derniers s'engagent à intégrer dans leur réflexion plusieurs objectifs en matière de construction durable en particulier la qualité d'insertion urbaine du bâtiment dans son environnement, son impact social, économique et fonctionnel dans le quartier, l'analyse des caractéristiques du site (nature du sol, ressources potentielles, degré de pollution), le confort d'usage pour les occupants, l'évolutivité du projet ou encore la performance énergétique de l'opération.

Nous passons la grande majorité de notre temps à l'intérieur de constructions. Notre qualité de vie dépend donc pour beaucoup des choix faits dès la conception du bâtiment. **Offrir des logements de qualité, à haute qualité d'usage est sans nul doute l'une des manières les plus efficaces pour lutter contre l'étalement urbain.**

C'est d'autant plus vrai quand cette production de qualité occupe avec intelligence un espace donné, même si au final la densité de logements se révèle importante.

Le mot densité est devenu tellement impopulaire qu'on lui cherche des subterfuges, comme l'intensité, nouveau vocable urbain à la mode, mais qui ne parle pas de la même chose.

Il ne faut pas avoir peur des mots : si la densité ne signifie pas « remplir » une parcelle et qu'elle est au contraire sous-tendue par une organisation spatiale et volumétrique d'un projet choisi en fonction du contexte et des spécificités d'un site.

C'est le choix au final d'une densité adéquate ce que défend la charte de construction durable.

Dans le cadre de sa révision, le PLU, devra dans les quartiers constitués, ceux de l'intraboulevard ainsi que Caudéran et Saint-Agustin, renforcer cette réflexion déjà présente de la densité adéquate.

6. Créer les conditions du lien social dans les quartiers et y contribuer

La compétence sociale revient principalement au Conseil Général, mais sa position de centre métropolitain engage fortement Bordeaux aux côtés des partenaires institutionnels et de tous les acteurs sociaux, dans une action complexe à l'épreuve souvent des pathologies de notre société. Elle s'avère pourtant fondamentale pour générer du lien social auprès de tous les Bordelais et assurer la cohésion de tous ces quartiers par un investissement quotidien des services municipaux.

Depuis 1999, la Ville a inscrit dans son projet social ses engagements en la matière. Elle les a constamment renforcés depuis, en particulier dans la troisième version de ce projet social parue en 2010 qui engage la Ville dans 84 actions indissociables de son projet de territoire.

Le projet est ambitieux, solidement ancré sur la volonté de poser dans notre ville le problème de la précarité dans toute sa complexité, d'en analyser les causes et de faire reculer la pauvreté et les inégalités en permettant aux Bordelais d'accéder aux droits fondamentaux : un logement, un travail, une vie familiale normale, l'accès à la vie culturelle et la réussite scolaire de leurs enfants.

Dans son rôle de coordination des partenaires institutionnels auprès des Bordelais en difficulté, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) rassemble et construit dans les situations les plus complexes des chemins de sortie possibles pour les publics les plus démunis, les jeunes en errance ou les personnes sans domicile fixe.

Le projet social permet également de poser l'enjeu du mieux vivre ensemble et d'y apporter des réponses en favorisant par exemple le rapprochement des acteurs de la vie d'un quartier, habitants, monde associatif, acteurs du monde artistique et sportif. Il cherche à favoriser les liens d'entraide et de voisinage, le bénévolat et l'engagement citoyen à travers par exemple tous les dispositifs de concertation mis en place par la Ville depuis plusieurs années.

Créer les conditions de ce lien social, c'est prendre en compte l'accroissement des demandes associatives de mise à disposition de locaux dans tous les quartiers et développer nos capacités par la même à accompagner, dans la proximité, les projets associatifs en renforçant le réseau partenarial.

Dans chaque nouvelle centralité ou dans le cadre de la requalification de quartiers existants, la Ville s'engagera dans la recherche et la mise à disposition de salles polyvalentes sur les Bassins à flots, dans l'OIN, à Bastide Niel. Cet engagement est déjà finalisé à Ginko ou rue des Douves avec l'ouverture de la Halle des Douves prévue en 2012.

L'engagement social de la Ville passe également par le développement d'actions visant à favoriser l'accès à tous des équipements de proximité culturels et sportifs.

Elle le fera sans élitisme en densifiant et en améliorant par exemple dans les années à venir le réseau des bibliothèques de quartier et le circuit du bibliobus pour un accès facilité à la lecture.

Toujours dans le domaine culturel, la Ville souhaite renforcer l'inscription des établissements culturels dans les quartiers en créant de nouveaux pôles, comme celui bientôt des Maisons de la danse à Ginko. Il s'agira également de déplacer ponctuellement certaines activités comme celles du conservatoire sur la rive droite pour encourager à la formation artistique dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre.

Elle appuiera également les initiatives des associations culturelles lorsqu'elles contribueront aux actions culturelles de proximité dans les quartiers existants ou en devenir comme elle le fait déjà pour POLA et le Garage Moderne aux Bassins à flots.

7. Imaginer l'avenir de nos quartiers aux côtés de ses acteurs

Bordeaux en 2030, comme en 2011 s'imaginera avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels, avec les acteurs de la construction et bien sûr avec ses habitants.

La Ville conduira ses projets par la concertation avec la certitude que chacun aura eu à un moment l'occasion de s'exprimer, de s'appropriier un sujet qui le touche et de participer à l'élaboration des choix faits pour son quartier, sa ville voire sa métropole.

En quelques années, le législateur principalement par la loi sur la démocratie participative a renforcé les obligations en la matière en plus de celles déjà existantes dans le cadre des concertations sur les projets d'aménagement.

La montée en puissance des enjeux environnementaux et le besoin commun des collectivités et des citoyens de construire ensemble les réponses possibles a également compté dans l'émergence de ce débat public permanent et global.

Bordeaux en effet à travers les trois piliers de son action municipale s'engage dans diverses formes de consultations publiques et de partenariats.

La mise en oeuvre de l'Agenda comme celle du projet social se fait avec le contrôle régulier des partenaires institutionnels, des associations que ce soit dans le cadre d'un Forum annuel Agenda 21 ou par le biais du conseil de développement local pour le suivi du projet social.

A l'échelle de l'urbanisme de proximité, en plus des conseils de quartier, la ville crée les conditions nécessaires pour que les habitants puissent être les acteurs principaux de l'évolution de leur cadre de vie. Le projet "rue Jardin" de la rue Paul Camelle est à ce jour l'une des expressions les plus abouties d'une mobilisation de riverains pour l'aménagement de leur rue, faisant la part belle au piéton et donc à l'échange.

L'aménagement de la Place Ferdinand Buisson dans le secteur Belcier, précédé par plusieurs séances d'échanges entre les services municipaux et les usagers de cet espace public est un autre exemple de ce que sera régulièrement l'engagement de la Ville dans la mise en oeuvre de projets de proximité à caractère public. Il se développera sans remettre en cause la responsabilité des élus dans la conduite des affaires municipales.

A l'échelle des grands projets d'aménagement la Ville continuera à informer ses habitants, à solliciter leur collaboration sur des points précis et à intégrer leurs attentes majeures comme des invariants du projet d'aménagement à venir.

Elle le fait depuis plusieurs années aux Bassins à flot ou à Bastide/ Niel avec des résultats probants : la préservation des bâtiments principaux de l'ancienne caserne Niel (Magasins généraux, bâtiment de l'Etat-Major), ardemment souhaitée par une majorité de participants aux concertations sur ce site, est aujourd'hui un des principes forts de la future ZAC.

Bordeaux en 2030, c'est aussi une ville qui met en oeuvre un partenariat avec la CUB et de nouvelles méthodes dans la gouvernance des opérations d'aménagement.

L'exemple des Bassins à flot inaugure à ce titre **la méthode de l'urbanisme négocié** qui peut devenir un mode opératoire pragmatique pour les territoires stratégiques de développement dans lesquels la collectivité n'aura pu maîtriser le foncier.

Dans le cadre de ce projet, une instance de pilotage, l'atelier des Bassins à flot (regroupant la CUB, la Ville, le Grand Port Maritime et la maîtrise d'oeuvre du projet) décide de l'avancée du projet, engage le dialogue avec les opérateurs privés sur l'opportunité d'un projet de construction, négocie le programme et communique ses préconisations architecturales et urbaines.

Cette nouvelle pratique, encore en phase expérimentale, entre en écho avec les réflexions en cours à l'échelle nationale conduites par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et localement par le préfet de la région Aquitaine sur la mise en oeuvre de **l'urbanisme de projet**.

Celui-ci n'est pas synonyme de déréglementation, mais de souplesse et d'adaptabilité par exemple par une simplification des procédures.

Il devra permettre de répondre aux enjeux du Grenelle de l'environnement en privilégiant des projets ambitieux et pensés en amont qui utiliseront en priorité des friches et investiront des zones sous-urbanisées.

L'urbanisme de projet dans une application généralisée enclenchera inévitablement une réflexion sur la simplification de la réglementation du Plan Local d'Urbanisme, comme c'est déjà le cas dans le périmètre du projet des Bassins à flot où le contrôle de l'Atelier sur toute la durée du projet a rendu possible l'allègement de certaines contraintes réglementaires.

A l'heure où notre métropole élabore ses grands principes de développement, redéfinit ses modes opératoires et révisé ses outils de planification urbaine, il apparaît judicieux de s'interroger sur ce type de pratique et sur les possibilités qu'elle offre de construire durablement notre territoire.

(Intervention illustrée par la présentation d'images vidéo)

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, comme vous le savez sans doute, en tout cas pour ceux d'entre-vous qui siégez à la Communauté Urbaine, au cours des deux prochaines années Bordeaux et la Communauté vont redéfinir leur stratégie de développement en s'inscrivant pleinement dans la logique de la loi dite Grenelle 2, engagement national pour l'environnement.

Pilote de cette démarche la Communauté Urbaine souhaite associer étroitement les communes membres à cette refonte de la planification urbaine par la rédaction d'un projet de territoires qui viendra alimenter la réflexion communautaire. Et j'ai pensé qu'il était utile que la Ville puisse s'exprimer pour apporter sa propre contribution à ce travail communautaire dans le calendrier fixé par la communauté dont nous connaissons les principales échéances :

Présentation du projet métropolitain le 8 juillet, avec une validation du document final prévue en novembre 2011 avant et au préalable dans chacune des communes.

Puis validation des orientations de ce qu'on appelle le PADD, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, document majeur de portée stratégique du PLU, prévue avant la fin de l'année 2011.

Qu'est ce que nous vous proposons dans ce texte ? Je laisserai Mme TOUTON entrer davantage dans le détail ou répondre à vos questions. Je voudrais simplement souligner quelques-uns de ces axes forts.

D'abord une ambition que nous partageons avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, c'est de hisser notre métropole au rang de métropole millionnaire.

Je ne reviens pas sur ce choix. Il me semble qu'il est à la fois nécessaire si nous voulons renforcer l'attractivité de Bordeaux, réaliste parce que les tendances démographiques que nous connaissons nous permettent de penser que d'ici 2030 nous pourrions parfaitement atteindre cet objectif, et en même temps souhaitable parce que ce chiffre du million nous permet de concilier un fort rayonnement européen et une qualité de vie à taille humaine, ce qui est bien sûr notre objectif à tous.

Dans le cadre de cette métropole millionnaire nous souhaitons que la Ville de Bordeaux garde toute son attractivité et son poids relatif, ce qui nous conduit à envisager une augmentation de sa population communale de 100.000 habitants.

Il en découle une priorité forte, celle de la construction de logements. Nous devons intensifier notre politique de construction pour mieux loger notre population. D'abord la population existante dont les conditions de logement ne sont pas encore satisfaisantes, tant s'en faut, et ensuite pour accueillir la population nouvelle dont je viens de parler.

Ceci implique qu'à échéance de 2030 nous puissions construire ou réhabiliter 50.000 à 60.000 logements, soit un rythme de 3000 logements par an. Cela représente une multiplication par deux du rythme actuel de construction.

Où ces constructions de logements seront-elles possibles ?

D'abord dans le cœur historique de la ville grâce au programme que vous connaissez, que nous avons déjà approuvé ici, le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, le PNRQAD, qui a choisi comme nom : Bordeaux re-centre. Il s'agit donc de revivifier le centre comme nous avons commencé à le faire.

Où ? C'est ensuite sur l'arc de développement durable. J'ai eu l'occasion de vous le présenter à plusieurs reprises, je n'y reviens pas.

C'est Ginko et Bassins à Flots avec un potentiel de 10.000 logements.

C'est la rive droite de Brazza jusqu'à Bastide-Niel, c'est aussi 10.000 logements potentiels.

C'est Bordeaux Euratlantique rive droite et rive gauche, là encore un potentiel d'un peu plus de 10.000 logements.

Et ensuite le diffus sur la ville : 15.000 logements environ.

Il s'agira aussi de mieux intégrer dans leur tissu urbain des quartiers qui eux ne subiront pas de bouleversements majeurs comme les Aubiers, la Benauge ou le Grand-Parc.

Comment parvenir à cet objectif ?

D'abord en assurant la meilleure accessibilité possible à tous ces territoires de projets. C'est donc une politique de mobilité ambitieuse que nous avons à définir. Je cite quelques têtes de chapitres :

Les deux nouveaux ponts, en cours de construction pour l'un et bientôt pour l'autre.

La réalisation d'une nouvelle ligne de tramway.

L'encouragement aux déplacements doux, sur lesquels, on l'a vu tout à l'heure à propos de l'Agenda 21, nous avons déjà marqué bien des points mais qui méritent d'être encore encouragés.

Et puis, c'est sans doute l'aspect le plus novateur de ce plan de mobilité, la construction ou l'aménagement d'un réseau circulaire qui partirait rive droite de Cenon-Pont-Rouge pour rejoindre le pont Bacalan-Bastide, qui sur la rive gauche emprunterait le chemin de fer de ceinture depuis la gare Saint-Louis jusqu'à la gare Saint-Jean, puis franchirait la Garonne sur le pont Jean-Jacques Bosc et traverserait la ZAC des quais à Floirac pour rejoindre à travers l'OIN, l'Opération d'Intérêt National bordelaise, Bastide-Niel et Brazza.

Comment ? C'est aussi la volonté de respecter les paysages. D'abord les paysages naturels. Je voudrais insister sur l'effort massif que la Ville a fait d'ores et déjà dans ce domaine même s'il n'est pas toujours perçu, avec plus d'une trentaine d'hectares aménagés, sans compter ceux qui ont été réhabilités. Et là le projet le plus structurant dans cette politique du paysage c'est ce qui est appelé dans le document qui vous est distribué « les bords d'eau », c'est-à-dire le prolongement de l'aménagement des quais sur la rive gauche vers le sud d'abord, pourquoi pas jusqu'à Bègles, c'est une question qui est en cours d'examen au sein de l'opération Bordeaux Euratlantique, et puis ensuite vers les Bassins à Flots, j'en ai parlé tout à l'heure à propos du Centre Culturel du Vin, mais au-delà même des Bassins à Flots en liaison avec le lac et au-delà.

Et puis sur la rive droite ce sont les 50 hectares du Parc aux Angéliques qui progressent dans le secteur qui va du Jardin Botanique jusqu'à Bastide-Niel, mais qu'il est également envisagé de développer plus en amont jusqu'au pont Jean-Jacques Bosc.

Le respect des paysages c'est aussi le paysage construit, bien sûr. Ce qui est évoqué dans ce document c'est une gestion aussi raisonnable que possible de la question de la densité et de la hauteur. Il y a des quartiers dans lesquels nous aimons notre ville basse qui a été consacrée par l'UNESCO. Il faut respecter bien sûr ces hauteurs et ces densités dans ces quartiers-là, mais il y a des quartiers nouveaux où nous pouvons avoir une vision plus différenciée et plus audacieuse parfois.

Troisième préoccupation toujours dans ce « comment ? », faire en sorte que nous aménagions non pas des zones d'activités ou des zones d'habitat, mais des quartiers de villes, de véritables quartiers qui présentent toutes les caractéristiques d'un quartier, c'est-à-dire une vie sociale aussi étroite que possible.

Pour cela il faut veiller à la mixité sociale et donc à construire des logements pour tous. Le document insiste particulièrement sur les servitudes de mixité sociale que nous créerons et sur le volontarisme de notre politique d'encouragement à l'accession sociale.

C'est ensuite une construction de qualité. Nous envisageons une charte de la construction durable qui serait proposée aux principaux promoteurs et bailleurs de l'agglomération.

Des équipements de quartiers, puisqu'un quartier ne fonctionne que s'il y a des lieux de convivialité ou des lieux qui répondent aux principaux services publics, un peu dans la ligne de ce que nous avons fait récemment avec le marché Delerme, ou de ce que nous allons faire avec la Halle des Douves.

Et enfin « le comment ? » c'est une collaboration de tous ces projets et un souci particulièrement attentif apporté à la concertation, soit pour tel ou tel équipement, exemple : la Halle de Douves dont le projet a été défini avec les riverains et avec les associations, exemple : ateliers des Bassins à Flots ou ateliers de Bastide-Niel.

Enfin troisième préoccupation qui transparait aussi dans cette contribution, la volonté d'accompagner la politique de logement d'une politique de l'emploi. C'est bien d'attirer les habitants, mais il faut que ces habitants puissent travailler et travailler dans la ville. Bordeaux doit garder là encore son poids relatif en termes d'emplois qui est très important puisque c'est environ 45% des emplois de la totalité de la Communauté Urbaine.

Il faut donc développer l'activité économique : le commerce, d'abord qui doit rester une priorité dans les différentes centralités bordelaises, les grandes fonctions métropolitaines aussi qui peuvent favoriser l'attractivité économique de la ville, les sites universitaires, le tertiaire supérieur, mais aussi des équipements attractifs comme le grand stade, ou le Centre Culturel du Vin.

Volonté de rapprocher aussi les lieux d'habitat et les lieux d'activités. Donc dans chacun des nouveaux quartiers de l'arc de développement durable nous essayons de faire valoir cette préoccupation d'aménager non seulement des logements mais aussi des lieux où l'on travaille, des bureaux parce que dans le monde où nous vivons on travaille d'abord dans les bureaux, mais aussi des équipements artisanaux, des pépinières d'entreprises et de l'industrie légère comme cela a été dit tout à l'heure.

Il nous faut dans le cadre de cette politique du rapprochement des lieux d'habitat et des lieux d'activités renforcer quelques pôles de référence : aux Bassins à Flots les activités portuaires et nautiques, à Belcier tout ce qui tourne autour de la gare, sur Bastide-Brazza s'appuyer sur un certain nombre de réalisations importantes comme les imprimeries de Sud-Ouest, le lotissement d'activités de la CUB, la zone franche urbaine, ou des activités de nautisme, favoriser aussi la filière artisanale et les pépinières d'entreprises.

Voilà les grands axes de ce texte dans le détail duquel je ne vais pas rentrer. Il nous semble que ce projet de territoire bordelais est cohérent avec les grands principes du projet métropolitain, mais il marque bien l'identité propre de Bordeaux portée par la défense d'un modèle de développement vertueux des centralités bordelaises, économe pour la métropole en ressources foncières, en énergies et en déplacements.

Je précise que ce projet de territoire, au-delà de son caractère prospectif pour les 20 prochaines années, servira aussi de base à mes discussions avec la Communauté Urbaine pour élaborer le projet de co-développement 2012 – 2014.

Je vais demander qui souhaite s'exprimer ?

Mme NOËL

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, quelques mots sur cette communication.

D'abord je souhaite dire sans hésitations que nous partageons la philosophie générale qui est contenue en particulier dans le premier volet de cette communication sur ce que doit être et sur ce qui fait l'urbanité d'une ville. Je citerai quelques illustrations de mon propos et quelques phrases qui sont ainsi posées dans le cadre de cette communication et que nous partageons.

Page 5 :

« La ville européenne comme modèle de développement vertueux.

Recomposition de la ville sur elle-même.

Gestion raisonnable des ressources.

Economie des déplacements.

Attention portée aux investissements publics déjà consentis. »

Page 5 toujours :

« La réflexion opportune engagée par la Communauté Urbaine avec le projet 50.000 logements a bien comme raison majeure, au-delà de la question fondamentale du logement, de retisser des liens urbains, combler des vides, réfléchir aux non lieux. »

Page 9 :

« C'est la chance de Bordeaux et de sa métropole de disposer d'un potentiel foncier d'envergure tout autant que son principal défi. Il ne s'agit pas de composer le renouveau des quartiers avec un paysage de périphérie. » Cela me paraît tout à fait essentiel.

Page 13, sur la place de la voiture en ville :

« Dans la 'ville-voiture' le marcheur comme le vélocipède n'a pas droit de cité en dehors de quelques refuges piétons du centre. Et la ville pédestre, la ville des déplacements doux, ne sera rapide que dans la ville dense et diverse. »

Page 18, et là j'insiste parce que ça me paraît tout à fait éclairer, mettre en relief notre propos :

« Il s'agit de relativiser la portée des labels écologiques plaqués désormais sur n'importe quel nouveau quartier au risque de perdre l'essentiel et de stéréotyper les actes et les discours. Au-delà de l'affichage et du préfixe « éco », l'enjeu de développement durable dépasse la simple échelle du quartier. Il est d'abord une question métropolitaine. »

On ne peut pas mieux dire. Et là je dis vraiment : dont acte.

C'est donc plus particulièrement sur les modes de faire et les outils au service de l'action que nous soulignerons quelques points.

Vous évoquez dans cette communication plusieurs sujets : la construction et le logement, le paysage végétal et la biodiversité, les déplacements.

Sur le logement, dans le volet relatif à la construction vous reprenez les grandes lignes de la communication que vous nous aviez présentée en fin d'année sur le logement, nous n'y reviendrons donc pas. Quelques points simplement qui sont extraits de votre communication. Vous dites :

« Bordeaux ne sait plus loger ses classes moyennes en raison du renchérissement du foncier et des coûts de construction. Il est donc nécessaire pour la ville de construire beaucoup et de favoriser une production de logements abordables. »

Là encore je suis satisfaite de voir que notre point de vue soit ainsi partagé. Donc il s'agit maintenant de passer aux actes.

Vous notez également page 70 à propos du secteur Brazza :

« La collectivité doit maintenant accélérer sa réflexion en matière d'aménagement en proposant une stratégie claire sur la question de la maîtrise foncière .»

La question de la maîtrise foncière, une fois de plus cela interroge, nous semble-t-il, sur la création d'un établissement public foncier. Vous refusez, je le rappelle, de soutenir à la CUB ce projet d'établissement public. Nous le regrettons véritablement, d'autant que par ailleurs cela avait été inscrit au projet social bordelais. A quand un établissement public foncier ?

La question foncière est évoquée à de multiples reprises dans votre dossier. D'ailleurs nous en parlons souvent quand nous évoquons le dossier du patrimoine foncier municipal. Je regrette que cette question ne soit pas prise plus à bras-le-corps.

Dans le même champ vous évoquez pour favoriser la mixité sociale d'étendre les servitudes de diversité sociale à tout le territoire. C'est tant mieux. Je suis heureuse de le lire. C'est ni plus ni moins ce que nous demandions lors de l'élaboration du PLU. Nous aurions gagné du temps si nous l'avions fait. A l'inverse à ce moment-là vous en aviez supprimé par rapport aux propositions initiales. C'est dommage. Mais l'essentiel est que nous le prévoyions effectivement pour l'avenir.

Enfin sur ce même sujet de la construction je vois une contradiction entre la volonté que vous affichez et que je partage d'assouplir le règlement d'urbanisme au profit d'un urbanisme négocié, et le fait que le cadre de la ville de pierre continue à s'imposer au risque de... je ne voudrais pas être caricaturale... mais d'aller dans le sens d'une ville musée plutôt que dans le sens d'une ville de projets pour vivre.

Sur la question du développement économique nous prenons acte de la volonté que vous affichez de préserver les activités du Grand Port Maritime, et également d'un maintien d'activités sur Brazza-Bastide. Mon collègue communiste l'a évoqué tout à l'heure, ce point méritera d'être précisé dans son contenu.

De même que vous revendiquez une évolution vers une mixité habitat / économie, plutôt que de vastes zonages mono-fonctionnels sur la plaine rive droite. Cette réflexion mérite d'être très développée. Qu'on ne reste pas sur de grands principes.

De même vous évoquez l'importance du commerce de centre ville, mais également vous notez le fait que, je cite : « Les rotations régulières d'enseignes commerciales dans les quartiers anciens montrent une certaine fragilité économique. »

Je m'étonne que ne soit jamais évoquée dans les mesures utiles la mise en place d'un périmètre de préemption dont nous nous étions dotés vis-à-vis des baux commerciaux. J'ai l'impression que nous avons mis en place un périmètre d'intervention, mais que l'intervention se fait rare. Je le regrette. Utilisons ce périmètre autrement que de manière anecdotique.

Dernier point, sur la question sociale vous notez page 28 que, je cite : « Comme dans tous les centres métropolitains Bordeaux accueille les populations les plus vulnérables à la précarité. »

A mon sens sur ce sujet, plutôt que des déclarations incantatoires sur la nécessité de partager « le fardeau des pauvres » avec les autres communes, ce qui est souvent le cas – je parle de ces déclarations incantatoires – ce qui est peu productif, car, vous le savez, les centres villes sont des pôles de fixation, il serait préférable d'avoir une réflexion prospective entre métropole et Conseil

Général sur la prise en charge de la question sociale. C'est d'ailleurs le débat qui avait été engagé dans le cadre de la réforme territoriale.

Enfin un dernier mot sur la question des espaces verts. Nous sommes attachés comme tous à la mise en valeur qui est revendiquée dans votre communication d'une trame verte et bleue : la Garonne, le Lac, les Bassins, et toutes les promenades qui accompagnent ces différents sites. Je suis persuadée que ce projet que vous qualifiez des « bords d'eau » est véritablement un formidable atout pour notre ville.

Nous sommes favorables à tous les projets, vous le savez, de création, amélioration de jardins, de jardins partagés, de réalisation de plans d'alignement. D'ailleurs il faudrait que la charte paysagère soit mise en œuvre peut-être de manière un peu accélérée.

Je voulais juste dire concernant les espaces verts notre regret d'un aménagement que j'ai déjà évoqué. Je sais, Monsieur le Maire, que vous n'étiez pas d'accord avec ce que j'en disais. Mais je regrette véritablement cet aménagement en cours de finition des abords de l'îlot Bonnac avec ces mini-collines qui de mon point de vue sont quand même tout sauf un espace vert dont on a envie de profiter.

C'est dommage qu'on n'ait pas créé, vu la rareté du potentiel foncier à cet endroit un véritable espace vert d'une assez grande dimension qui aurait pu être plus accueillant et pas uniquement décoratif.

Mon collègue HURMIC a quelques points complémentaires relativement ponctuels à ajouter. Si vous le voulez bien, je vais lui laisser la parole.

M. LE MAIRE. -

Nous continuerons, effectivement, dans la brièveté.

Une remarque sur l'îlot Bonnac. Je vous rappelle que c'est un jury de concours lancé par la Communauté Urbaine. J'avais exprimé mes doutes, mais le jury a choisi ce projet... C'est moins catastrophique que je ne le pensais quand même. C'est un peu minéral, mais c'est un endroit où on passe beaucoup, donc j'espère qu'il sera bien entretenu.

La première partie qui est déjà réalisée autour de l'immeuble est assez bien tenue.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Brièvement quelques mots complémentaires, Monsieur le Maire, si vous le permettez.

Vous avez rappelé dans vos propos préliminaires que l'un des enjeux de la contribution de la Ville de Bordeaux au projet métropolitain doit être en cohérence avec les grands enjeux métropolitains tout en demeurant fidèle à notre identité bordelaise. Naturellement c'est le défi qu'il nous convient aujourd'hui d'affronter.

Je rappellerai l'une des 5 priorités qui est mise en avant par la Communauté Urbaine dans ce qu'elle appelle « Une des priorités de la métropole des 5 sens », c'est la volonté de bâtir une métropole sobre.

Nous aurions bien aimé que la Ville de Bordeaux, ne serait-ce que dans le cadre de la préservation de son identité aussi, ou en tout cas des efforts qu'elle s'efforce de faire dans ce sens, puisse mettre en avant la sobriété du projet urbanistique que nous avons le devoir d'élaborer.

Nous sommes tenus à cette sobriété ne serait-ce que par les engagements que nous avons pris pour lutter contre le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre.

Je tiens ici à dire, pour rassurer un certain nombre de nos collègues, que la sobriété ce n'est pas un concept d'écolos arriérés, ce n'est pas l'abstinence imposée à tous, ce n'est pas l'ascétisme de chacun. La sobriété est un concept tout à fait contemporain qui repose sur ce qu'on peut appeler l'économie des moyens, la modération si chère à notre ville, la retenue, la simplicité.

Donc je pense que nous aurions pu insister dans notre communication sur cette sobriété nécessaire que l'on doit retrouver à l'intérieur de la spécificité de la communication de la Ville de Bordeaux, ne serait-ce que, je le répète, pour coller à l'un des 5 objectifs pour lesquels à la Communauté Urbaine, vous l'imaginez bien, nous nous battons pour que cela soit scrupuleusement respecté.

A cet égard je pense que l'un des enjeux fondamentaux pour promouvoir cette sobriété que nous avons à affronter concerne incontestablement tous les efforts qui doivent être faits sur le bâti ancien.

Marie-Claude NOËL a rappelé qu'effectivement les projets nouveaux qui nous sont présentés aujourd'hui, Ginko et les autres, naturellement vont répondre à un certain nombre de critères contemporains et obligatoires de sobriété, d'économie des ressources, de gestion raisonnable des ressources comme cela est rappelé dans le document, mais le défi que nous avons c'est avec l'habitat ancien.

Et là je rappellerai, puisqu'il faut faire le lien avec notre Agenda 21, ce que disait tout à l'heure Patrick PAPADATO : nous savons faire actuellement en ce qui concerne les économies d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre pour ce qui concerne le bâti municipal, mais nous ne savons pas encore faire, et nous attendons avec impatience la suite de notre Agenda 21, pour tout ce qui concerne le bâti traditionnel de la Ville de Bordeaux.

Je rappellerai ici, non pas pour minimiser les efforts de l'Agenda 21, que le bâti municipal ne contribue que pour 2,4% aux émissions de gaz à effet de serre du territoire bordelais. C'est à peine 30.000 tonnes équivalent CO², alors que le territoire de la Ville de Bordeaux émet 1.500.000 tonnes équivalent CO². Donc les efforts, il faut qu'ils soient faits là. Nous pensons que très rapidement il faut passer des déclarations de principe que nous approuvons, que rappelait Marie-Claude NOËL, à des efforts extrêmement précis et détaillés en ce qui concerne cette gestion sobre de la Ville de Bordeaux.

Une ville plus raisonnable en ce qui concerne la gestion de ses ressources naturelles, une ville beaucoup plus en avance en ce qui concerne la baisse des gaz à effet de serre du territoire communal, c'est cela que nous pourrions appeler la contribution d'une ville sobre pour une métropole sobre.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, d'abord je voudrais dire au nom de mes collègues que c'est dommage que cette communication ne nous soit parvenue qu'à la fin de la semaine. C'est juste pour en prendre connaissance et en discuter, surtout qu'il n'y avait pas urgence en la matière puisque le premier débat au niveau de la Communauté Urbaine est prévu en juillet.

Ce que je souhaiterais pour approfondir un peu c'est qu'on ait une réunion des commission réunies qui nous permettrait de faire le point de manière plus approfondie.

Par rapport à ce projet j'aurais trois remarques à faire plus ou moins critiques. J'insiste bien sûr sur les points sur lesquels à mon avis on pourrait aller plus loin.

Ma première remarque c'est en tout cas l'aspect positif et constructif de la « Promenade des Bords d'Eau ». Ce lieu de promenade est une excellente initiative de sortie qui doit être accentué encore par une pénétration dans chaque quartier chaque fois que c'est possible.

J'ai fait au cours de la dernière campagne des cantonales une proposition en ce sens avec ce que j'avais appelé « La promenade des places d'Euratlantique » qui partait des quais Saint-Michel / Sainte Croix et qui allait jusqu'aux barrières de Bègles et de Toulouse, une voie réservée aux circulations douces. Je suis prêt à vous le faire redécouvrir, Monsieur le Maire, ainsi que le maire adjoint du quartier.

Je crois que dans une ville dense ce sont des éléments de respiration extraordinaires qu'il faut développer à partir de cette « Promenade des Bords d'Eau » que vous nous proposez et qui doit en être l'ossature principale.

Je tenais à le dire, il faut aller plus loin dans cette pénétration dans chaque quartier.

La seconde remarque, plus critique, tient à l'urbanisme et au logement dans notre ville.

Sur la forme nous retrouvons le débat sur la densité et sur la hauteur que plusieurs conçoivent comme nécessaire pour loger plus de monde et baisser les coûts du foncier. Je crois qu'il faut être clair, pour moi les tours sont des illusions écologiques. Pour certains c'est un moyen d'économiser l'espace, d'optimiser l'occupation des sols, et ça doit contribuer, disent-ils, à un aménagement durable de la cité. En fait je pense que c'est l'inverse. La densité d'habitants à l'échelle d'un quartier n'est pas plus grande quand nous avons des immeubles bas que dans le cadre d'un quartier où il y a de grands immeubles.

J'ai d'ailleurs un exemple très simple dans mon quartier avec la réalisation faite par Clairsienne rue Belcier de petites maisons collées les unes aux autres avec jardins, et la résidence Parc Richelieu beaucoup plus haute, qui, au contraire, est difficilement vivable.

Donc la construction des tours elles-mêmes, le transport vertical des habitants, des fluides, le chauffage, l'aération, sont des gouffres énergétiques. En outre la construction et l'entretien sont très coûteux avec des charges élevées pour les habitants. Et surtout la tour ce n'est pas un quartier, elle ne possède pas d'espaces publics, pas de lieux de rencontres, pas de convivialité, pas d'espaces verts. C'est une impasse en hauteur. Et les tours dites vertes relèvent plus aujourd'hui d'une mode que d'une solution à l'étalement urbain et au problème du foncier dans notre ville.

Il faut donc beaucoup plus que vous ne le faites, Monsieur le Maire, affirmer très clairement votre projet de ville qui ne peut s'appuyer sur cette densification-là.

Vous affirmez également, Monsieur le Maire, que la mixité sociale est valable sur tous les territoires avec une extension des servitudes de mixité sociale. Tout à l'heure Marie-Claude NOËL en a parlé. Nous disons chiche. Mais ce n'est quand même pas ce qui est mis en place dans l'immédiat.

Ce qui m'inquiète c'est quand page 26 vous écrivez, Monsieur le Maire :

« Cette dynamique s'inscrit dans le prolongement des efforts entrepris au cours des dernières années. »

Je me suis tourné vers la Communauté Urbaine. J'ai demandé : quelle est l'évolution au cours des dernières années ? On m'a dit :

En 2001 il y avait à Bordeaux un peu moins de 120.000 logements, un peu moins de 18.000 logements conventionnés, soit un pourcentage de 15,2%, et pour remplir les conditions fixées par la loi SRU il manquait donc 5.700 logements sociaux sur Bordeaux.

En 2011 il y a à Bordeaux 133.000 logements, dont 20.000 logements sociaux. Cela représente un pourcentage de 15,18%, un peu moins qu'en 2001, et un manque maintenant de 6.400 logements sociaux. Voilà la réalité, et une réalité, nous sommes d'accord avec vous, qu'il faut transformer.

Une décennie de construction qui a été marquée à Bordeaux par la spéculation portée par les fiscalisations et qui n'a pas profité aux loyers locatifs sociaux. Donc il faut en finir. Il ne faut pas se situer dans la résultante de la dernière décennie. Il faut créer autre chose, Monsieur le Maire. D'autant plus qu'à Bordeaux entre les quartiers les inégalités s'accroissent. C'est dans les quartiers où il y a une forte assistance sociale qu'on accentue le logement social.

Mme FAYET quand elle avait présenté son projet social avait fait une analyse de la population résidant dans les quartiers de Bordeaux. On avait vu que les inégalités étaient très fortes entre les divers quartiers de Bordeaux, ça on le sait déjà, mais que ces inégalités étaient en train de s'accroître entre 2002 et 2007 comme en témoignaient les statistiques fiscales.

La mesure la plus symbolique de cet accroissement des inégalités avait été le transfert qui a été adopté au niveau de la Communauté Urbaine d'une servitude de mixité sociale qui était située près de l'Îlot Bonnac et qui avait été portée à Carle Vernet, quartier qui était déjà bien pourvu en matière de logement social.

Il faut le dire, à Bordeaux il y a les quartiers de riches et les quartiers de pauvres.

Quelle stratégie municipale pour y remédier ?

Il n'y a rien dans le contenu du projet social. Ce qu'on a prévu surtout c'est qu'il y ait plus d'actions sociales dans les quartiers dits sensibles, ça oui, on a mis un cataplasme par dessus, mais on n'a pas essayé de remédier à ces inégalités entre les quartiers.

Nous sommes prêts quant à nous à travailler avec vous. Il faut faire une cartographie réelle de la population sur l'ensemble des secteurs de Bordeaux, l'analyser et élaborer une stratégie pour aller à l'encontre de ce qu'on constate à l'heure actuelle qui risque de se perpétuer par la suite.

Monsieur le Maire, nous sommes d'accord avec vos affirmations, il faut développer le logement social partout, développer la mixité sociale partout, mais il manque une stratégie, une volonté pour y parvenir. Ce n'est pas votre communication sur l'habitat du Conseil Municipal d'octobre 2010 qui nous rassure. Le fait de vous opposer à un véritable établissement public foncier local et la médiocrité des sommes qui sont inscrites dans votre budget sur le logement nous interpellent.

Plus rapidement je voudrais faire une courte remarque qui tient à la création des équipements collectifs nécessaires. Il n'y a pas grand-chose sur les équipements collectifs nécessaires. On prévoit une densification de la population, il faut prévoir aussi une densification des équipements collectifs : prévoir un stationnement beaucoup plus important pour les riverains, créer des parkings de proximité, créer des parking résidents, créer des crèches, des terrains de sports ouverts aux jeunes comme les city stades, des centres d'animation, des lieux pour développer plus généralement les pratiques culturelles et sportives et pas seulement des piscines qui manquent toujours dans la plupart des quartiers de Bordeaux.

Je crois que ces équipements collectifs il faut qu'ils précèdent, pour peu qu'ils ne suivent, les programmes en cours de façon à ce que le cadre de vie soit jugé acceptable par les nouveaux arrivants dans ces quartiers.

Là aussi, en avez-vous la volonté ? En avez-vous surtout la capacité ?

Vous citez des exemples de réalisation, mais ils sont bien en-deçà de ce que nécessite la situation. Je pense qu'il faudrait aller plus loin dans la création de ces équipements de proximité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Je vous inviterai volontiers aux petits déjeuners que j'organise avec les nouveaux arrivants à Bordeaux. Vous pourrez constater leur satisfaction sur la qualité des quartiers dans lesquels ils habitent souvent très diversifiés, et la qualité des équipements de proximité dont ils disposent aussi.

Pour bien s'apprécier il faut toujours se comparer. On n'est pas si mal que ça.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je n'entrerai pas dans le fond du document, car comme Jacques RESPAUD l'a indiqué, il nous a été distribué samedi dernier. 3 jours avant vous nous avez distribué les 434 pages du Conseil Municipal, avec votre communication c'est presque 500 pages à assimiler en 6 jours.

De nouveau nous vous invitons à donner au débat démocratique le temps nécessaire car à l'impossible nul n'est tenu.

Sur la méthode, le projet métropolitain est une exceptionnelle opportunité d'imaginer l'agglomération à 20 et 30 ans avec tous ceux qui font la ville, c'est-à-dire les associations, les entreprises, les institutions, les élus, mais aussi et peut-être surtout avec les habitants. C'est d'ailleurs avec eux et en leur présence que se tiennent les réunions publiques de la fabrique. C'est l'esprit de ce projet qu'a initié Vincent FELTESSE.

Pour organiser ce travail de concertation la CUB a mis en place un comité de pilotage dans lequel siègent notamment Michel DUCHENE et Véronique FAYET, 2 de vos adjoints. La parole de Bordeaux est donc assurée. Tous les membres de ce comité qu'on appelle le COSTRAT se réunissent régulièrement pour faire le point après chaque série de concertation et faire évoluer le cas échéant le document de travail commun. Je crois que lors du dernier COSTRAT on était à la troisième version.

C'est bien la concertation d'une part, et le collectif d'autre part, qui président à ce travail. Tout le monde est d'accord avec cela parce que chacun fait le pari qu'un projet construit ensemble a de bien meilleures chances d'être accepté que s'il émane d'un territoire ou d'un camp politique en particulier.

C'est la raison pour laquelle je trouve curieux que par cette communication, Monsieur le Maire, la Mairie de Bordeaux décide de se moquer de cette concertation et de ce travail collectif.

Sur l'absence de concertation j'évoquerai deux éléments.

Pour un dossier aussi important que le projet métropolitain, comme je le disais, il fallait un nécessaire débat en commissions réunies et du temps pour en parler. Le fait est qu'aucune commission n'a été saisie de votre proposition de communication et que celle-ci, comme je le disais tout à l'heure, a été déposée dans nos boîtes aux lettres samedi pour un Conseil 2 jours plus tard.

Sur la question du collectif votre communication n'a pas été évoquée lors du COSTRAT. J'étais présent à la dernière réunion, M. DUCHENE et Mme FAYET également, il n'a pas été question de communication de la Mairie de Bordeaux.

Par ailleurs cette communication intervient alors que l'atelier de concertation avec les habitants ne s'est pas encore tenu à Bordeaux. Je crois qu'il a été décalé parce que cette réunion n'était pas compatible avec votre agenda.

Autrement dit, on va proposer aux habitants de se prononcer sur des points qui auront déjà été tranchés par la Mairie de Bordeaux. Et quand je dis la Mairie, je pose aussi la question de savoir de quel service émane ce document, et quels sont les élus qui y ont été associés ?

Dernier élément sur cette question du collectif. Dans le projet métropolitain il y a métropole, autrement dit, la ville centre et la périphérie. La communication que vous nous proposez ne parle que de Bordeaux.

Mais la métropole de demain, vous en conviendrez, ne peut pas être l'addition des intérêts propres de chaque commune. Pour être véritablement métropolitain le projet doit au contraire rechercher l'intérêt général commun à tous les territoires. Ce n'est pas facile. C'est la raison pour laquelle il faut respecter les étapes du calendrier auquel vous avez vous-même souscrit.

Le calendrier fixé dans le cadre du travail commun à la CUB prévoit que les communes donnent un avis sur le projet après le travail de concertation, soit au dernier trimestre de l'année.

Pourquoi une telle précipitation ? Pourquoi vouloir faire bande à part ? La Mairie de Bordeaux envoie un signal négatif aux territoires et aux habitants. Ce message c'est : « moi je », quand il faudrait très certainement commencer par « nous ».

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, Pierre HURMIC en réunion des présidents de groupes ce matin vous a soumis un texte de notre groupe, une petite contribution au projet métropolitain. Ce petit texte voulait être intégré en 5^{ème} point dans le chapitre 2 : « Valoriser le paysage patrimonial bordelais et intégrer de la nouveauté. »

Visiblement vous n'avez pas évoqué...

M. LE MAIRE. -

Attendez, M. PAPADATO, pour qu'il n'y ait pas de mauvaise compréhension. J'attendais que vous me le proposiez et je me préparais à vous dire que je le retenais intégralement. Alors voyez, n'allez pas plus vite que la musique.

Proposez-le d'abord. Je pensais qu'il était courtois de vous le laisser présenter.

M. PAPADATO. -

D'accord. Désolé, Monsieur le Maire, mais dans la mesure où Pierre vous l'avez donné je pensais que vous alliez en parler.

M. LE MAIRE. -

Il m'a dit que vous le présenteriez au Conseil.

M. PAPADATO. -

D'accord. Donc, chers collègues, oubliez tout ce que j'ai dit. On repart à zéro.

(Rires)

M. PAPADATO. -

Effectivement, comme M. ROUVEYRE j'ai bien lu le projet métropolitain et à sa lecture il m'est apparu qu'un point manquait qui me paraissait important, surtout lorsqu'on parlait de commerces et de plus de 100.000 habitants, c'était le problème des déchets. Vous savez que c'est mon dada. Je fais des actions systématiques par rapport à ces points, et dans le document nulle part n'était évoqué le point des déchets.

M. DAVID connaît bien le sujet parce qu'en comité de propreté on voit la difficulté d'intégrer des points de tri, des déchèteries ou des recycleries.

Mme FAYET peut en parler aussi parce qu'aujourd'hui dans Sud-Ouest il est question de la recyclerie éco-solaire et de la difficulté qu'il y a eu pour trouver des lieux, parce qu'une recyclerie c'est 500 m², et ça se trouve difficilement dans les quartiers anciens.

C'est pour ça qu'il me semblait nécessaire d'anticiper l'installation de tous ces points.

Lorsqu'on parle d'éco-points, lorsqu'on parle de mini-déchèteries, lorsqu'on parle de bornes de tri du verre, M. DAVID peut parler de la difficulté à les insérer dans un habitat. Il me semblait donc nécessaire justement de penser ces points dans l'habitat ancien.

Mais par rapport aux quartiers nouveaux qui sortent de terre, ça serait bien d'anticiper plutôt que d'attendre et après d'être obligé d'affronter les riverains lorsqu'il s'agit de les implanter.

Monsieur le Maire, j'en ai fini avec mon préambule. Je vais juste lire la contribution que notre groupe a apportée. Ça s'appelle : « Insérer la gestion des déchets au cœur de la cité », et ça voudrait se glisser dans le point 2 : « Valoriser le paysage patrimonial bordelais et intégrer de la nouveauté ».

Voici le texte :

« Le Grenelle de l'Environnement a fait de la problématique des déchets un enjeu crucial du siècle. Par son Agenda 21 Bordeaux a intégré notamment cette dynamique en poursuivant par exemple le passage au tri sélectif en porte à porte de ses deux derniers quartiers non équipés.

La responsabilisation de chacun est en effet un impératif si on veut tendre vers une réduction de la production des déchets à l'échelle de l'agglomération.

A l'horizon 2030 notre ville centre a pour objectif d'accueillir 100.000 habitants supplémentaires. Cela se traduira par une augmentation proportionnelle des déchets.

Aujourd'hui chaque habitant de notre agglomération produit plus de 650 kilos de déchets par an, soit aux alentours de 350 kilos d'ordures ménagères. L'augmentation de la population au cœur de notre cité qui se veut plus dense impose de réfléchir à une nouvelle gestion de ces déchets, car le coût pour nos collectivités n'est pas négligeable et impose des investissements importants.

Attendre que les opérations d'aménagement identifiées sur l'arc de développement durable : Bassins à Flots, Bastide-Niel, Bordeaux Euratlantique sortent de terre sans penser à l'aménagement de lieux d'accueil pour gérer les déchets serait dramatique pour la ville et ses habitants.

En effet, pendant de nombreuses années les sites de gestion des déchets ont été relégués à la périphérie des villes. Ce choix bien compréhensible vu les oppositions inhérentes à chaque installation pour ces types d'équipements, doit nous interroger sur la nécessité de penser ces lieux, à moins de vouloir continuer à imposer aux habitants de longs déplacements pour éliminer leurs encombrants, ou pire, risquer de voir la commune continuer à récolter ceux-ci sur les trottoirs.

Sur ces nouveaux territoires qui émergent Bordeaux et sa métropole se doivent de réfléchir à une nouvelle manière de gérer les déchets : points tri pour le verre, éco-points, mini-déchèteries, compostage collectif, recycleries, autant de nouveaux outils qui voient le jour et qui apportent aux citoyens des réponses locales de proximité à leurs problèmes de déchets.

Cependant, compte tenu de la spécificité de ces équipements, si la ville veut voir dans chaque nouveau quartier leur intégration acceptée, Bordeaux se doit de penser en amont la localisation de ces structures nécessaires pour tous.

En ce qui concerne les quartiers déjà existants Bordeaux devra faire preuve de pédagogie en s'appuyant sur les exemples réussis pour rechercher quartier par quartier les lieux possibles d'implantation de points tri pour le verre, de composteurs collectifs comme au jardin de la Béchade, d'éco-points comme actuellement sur Saint-Augustin, de mini-déchèteries ou de recycleries.

L'urgence environnementale impose à la collectivité d'innover, de bousculer les habitudes et d'aider les Bordelais à porter un nouveau regard sur la gestion des déchets. »

M. LE MAIRE. -

Merci. Je crois que votre texte a été distribué.

Je vous confirme que j'ai lu ce texte. J'en ai parlé avec les adjoints concernés, Mme TOUTON, mais aussi M. DAVID sur la propreté, et effectivement c'était une lacune dans notre texte. Nous le voyons bien en ce moment dans l'opération des Bassins à Flots ou dans d'autres opérations plus ponctuelles où nous avons un peu de mal à faire anticiper les choses en termes de collecte des déchets.

Donc moi je suis tout à fait d'accord pour intégrer ce texte dans notre contribution.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, cette communication a le mérite de la cohérence avec les objectifs communautaires de métropole millionnaire. Logements, activités, déplacements sont traités. Les objectifs sont clairs. Ils seront, j'espère, soumis au débat public de la fabrique initié par la Communauté Urbaine. Je crois que la réunion bordelaise aura lieu fin juin.

Cela dit, je ne vais pas m'attarder sur ce que nous partageons, je vais pointer deux éléments pour lesquels nous avons des divergences d'approche. Deux orientations majeures. Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises dans différents débats.

L'économie tout d'abord se limite dans votre contribution aux commerces et aux bureaux. Or 100.000 habitants de plus imposent de définir de nouveaux projets économiques ambitieux sur Bordeaux intra muros, sauf à alimenter l'accroissement des distances domicile / travail incompatible avec la ville durable que nous souhaitons tous.

Quid donc de deux éléments importants de l'identité bordelaise que sont la filière électrique et la filière nautique, même si vous les avez citées comme éléments de la rive droite ?

Quelle économie créative mais surtout productive sur les sites à vocation économique tant sur Bordeaux-Nord que sur Bordeaux-Sud et bien sûr la Bastide ? Première différence d'approche.

Deuxième différence c'est sur le logement. Nous sommes d'accord pour les objectifs de construction en diffus à une condition c'est que nous osions construire de petites unités de logements sociaux et très sociaux dans des quartiers bordelais qui en sont pour l'instant dépourvus, ou en tout cas fortement dépourvus.

Soutenir l'idée d'un outil juridique comme un établissement public foncier permettrait de lutter contre la spéculation foncière et la spéculation immobilière par une maîtrise des coûts favorisant de nouveaux projets à dimension sociale.

Rehausser la part de logements sociaux vers 50% de locatif PLUS, là aussi c'est une divergence. Vous, vous comptabilisez 20% d'accession sociale à la propriété, plus 35% de locatif. Dans le locatif vous incluez des logements PLS qui ne sont plus vraiment des logements sociaux, alors que nous, nous pensons qu'aujourd'hui rattraper le retard de la Ville de Bordeaux comme de la Communauté Urbaine imposerait 50% de logements locatifs PLUS.

Je rappelle que ces dernières années 80% des réalisations de logements ne répondaient qu'à 20% de la demande de la population.

Enfin dernier élément plus positif. Nous saluons dans le document la reprise de la proposition des élus communistes depuis plus de 20 ans, à savoir que vous considérez la ligne SNCF de Saint-Louis à Saint-Jean comme un nouvel axe de réseau circulaire reliant ensuite les deux rives par l'intermédiaire notamment du pont Bacalan-Bastide. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme TOUTON, est-ce que vous voulez apporter quelques éléments de réponses ?

MME TOUTON. -

Juste quelques mots, Monsieur le Maire, parce que je trouve que mes collègues partagent globalement non seulement notre analyse, mais aussi finalement nos objectifs et en grande partie nos modes de faire.

J'ai relevé quelques questions, en particulier sur l'évolution éventuelle de la ville de pierre. Je tiens à rassurer. Vous savez qu'on a lancé une mission de recensement qui nous permet de travailler de façon extrêmement précise, qui permet évidemment à cette ville de pierre d'évoluer, mais d'évoluer dans le respect de ce qui fait sa richesse et son patrimoine.

Egalement l'urbanisme négocié qui a été mis en place aux Bassins à Flots qui s'étendra sur le périmètre du centre historique permettra aussi une évolution de ce bâti dense et patrimonial tout en le respectant.

Donc on est extrêmement vigilant là-dessus. Il est bien entendu évident qu'il ne faut pas figer notre ville, d'autant que nous avons besoin dans tous les interstices et dans tous les espaces de construire pour densifier.

Je voudrais rassurer aussi M. RESPAUD sur la densité. La densité, on est bien d'accord ce ne sont pas des tours. Quand on parle de 40 m, c'est à peu près ce que vous avez à Mériadeck sur certains immeubles. Ce ne sont pas des tours, ce sont des bâtiments de hauteur un peu importante. Par exemple le bâtiment du Centre Culturel du Vin, je crois que dans des sites tels que celui-là on peut aller jusqu'à 35, 45 m sans dénaturer le paysage urbain.

Quelques mots sur les SMS. Nous vous ferons des propositions. Ici nous sommes dans une contribution, mais en septembre nous pourrions discuter avec vous d'éléments tangibles. Effectivement nous souhaitons étendre le nombre de secteurs de mixité sociale et la diversité sociale à l'ensemble du territoire et avec une répartition par quartier qui soit équilibrée tant en logements locatifs sociaux qu'en accession sociale à la propriété.

Je pense que nous y reviendrons dans quelques semaines en avançant sur cette démarche du PLU.

Monsieur le Maire, voilà les points essentiels que je voulais commenter.

M. LE MAIRE. -

Merci. J'ajoute deux ou trois mots sur ce qui est, je le répète, une communication.

D'abord je trouve la démarche excellente. Je crois que c'est une très bonne idée que le Conseil Municipal puisse réfléchir et s'exprimer sur sa vision de la ville pour contribuer au travail de la Communauté Urbaine. Le calendrier est très bien phasé de ce point de vue-là.

Et par ailleurs, comme cela a été dit par plusieurs d'entre-vous, on constate qu'il y a une excellente convergence entre ce qui constitue les axes du projet urbain de la ville, que vous connaissez déjà puisque je l'avais présenté dès 2008, et puis ce sur quoi la Communauté urbaine s'est maintenant engagée.

Donc du point de vue de la méthode je pense qu'on est vraiment dans un bon exercice.

Je crois qu'il y a deux points sur lesquels on peut améliorer le texte, les déchets, cela a été dit donc on va le compléter. Je pense aussi Madame l'Adjointe qu'il faut muscler un peu la partie consacrée à l'emploi. On a là une vision strictement territoriale. Je pense qu'il faudrait rajouter peut-être quelque chose en termes de grandes filières.

Bien sûr certaines activités industrielles légères compatibles avec le développement des quartiers.

En deuxième lieu les filières d'avenir. Je pense qu'il est important de montrer la vocation de la ville dans tout ce qui est par exemple le numérique avec des pôles de croissance comme Bordeaux Game qui regroupe un grand nombre de jeunes entreprises, ou bien également toutes les filières de l'économie verte. Je crois qu'il faut insister là-dessus.

Troisième idée le tourisme. Je crois qu'on n'en a pas assez parlé parce que c'est une source d'emplois tout à fait considérable. J'étais à midi avec le responsable de Saint-Pétersbourg, je l'évoquais, la Ville de Saint-Pétersbourg a aussi un potentiel considérable dans ce domaine.

Et puis bien sûr le tertiaire supérieur qui est également une opportunité pour notre ville.

Je crois que si on présentait ça de manière un peu plus systématique ça enrichirait le document.

Je vous remercie de ce débat qui a été tout à fait intéressant.

Je voudrais maintenant demander brièvement à M. PALAU de nous dire ce qui s'est passé la semaine dernière avec la coupure de gaz liée à l'orage de grêle qui s'est déchaîné sur Bordeaux.

M. PALAU. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci de me permettre de faire un retour d'information sur l'incident grave et majeur qu'a connu le réseau Gaz de Bordeaux le vendredi 20 mai dernier.

Tout d'abord les faits. A 16 h 50 les alarmes se déclenchent à notre bureau de conduite sécurité. Le poste de détente du cours de l'Yser venait de provoquer la mise en sécurité de l'ensemble de l'archipel, l'archipel qui consistait en 16 îlots et donc qui touchait 17.000 foyers.

Plusieurs quartiers sont touchés, 3 communes : notre canton de Bordeaux 6, le quartier du Dorat à Bègles, les quartiers de Plume-la-Poule, Suzon et Croix de l'Eyssotte à Talence.

Les réseaux concernés fonctionnent en basse pression, donc en 20 millibars, et de fait le plan urgence gaz est déclenché à 17 h 32.

Ce plan comprend tous les aspects techniques, logistiques et le plan de communication à mettre en place dans une situation de crise. La situation en cause requiert un isolement total du réseau concerné. Pour cela il faut isoler les clients du réseau, et donc fermer les vannes qui permettent leur alimentation au réseau public - donc je parle bien des 17.000 compteurs - purger l'air présent dans les canalisations, traiter les anomalies, remettre le réseau en pression et enfin remettre les clients et leur compteur en gaz.

Avec 17.000 foyers concernés la décision est prise en urgence de faire appel au renfort de GRDF et nous installons un PC mobile dès le vendredi soir sur le Dorat à Bègles dont la commune a bien voulu nous prêter l'espace.

Vendredi soir après 20 h, 60 agents de REGAZ rappelés ou toujours présents commencent à fermer les fameuses vannes d'alimentation des 17.000 compteurs. Ils travaillent jusqu'à 1 h 30 du matin. 25 personnes gèrent le PC de crise, les appels téléphoniques et la logistique.

Samedi 20 nous avons le renfort de 20 agents de ERDF et de GRDF qui nous rejoignent. Le dimanche matin 114 agents sont sur le terrain, lundi 125, mardi 160 et enfin mercredi 140 personnes, et bien sûr jeudi on baisse puisqu'on était déjà passé chez l'ensemble de nos clients.

En dehors du terrain 40 agents ont travaillé pour la logistique de l'ensemble, s'occuper de l'accueil téléphonique des clients et du ravitaillement.

Que pouvons-nous déjà retenir comme enseignement de cette crise majeure ?

Tout d'abord sur le plan de la gestion de crise, bien qu'il y ait encore des choses qui puissent être perfectibles, on peut saluer l'organisation, la sérénité, l'implication et la solidarité des équipes de REGAZ, de GRDF, et des autres ELD qui nous ont aidés. Je voudrais citer notamment La Réole, Lannemezan, Carmaux et Lavaur qui nous ont envoyé du personnel et qui nous ont aidés à résoudre cette crise majeure dans un temps absolument record puisqu'en 5 jours nous avons réussi à remettre à peu près le réseau en fonctionnement.

Tout d'abord les procédures qui ont été exactement et efficacement observées par l'ensemble des équipes. J'espère que vous pourrez vous joindre à moi pour féliciter l'ensemble des équipes, notamment de REGAZ qui se sont impliquées à fond dans cette affaire.

On peut saluer aussi bien sûr la compréhension, la patience et la solidarité dans l'implication de nos clients, particuliers et professionnels, qui ont permis la résolution de ce problème majeur en peu de temps sans accidents et sans crispation. Bien sûr je ne néglige pas le fait que si c'était arrivé en hiver cela aurait peut-être été plus compliqué.

Ensuite, que faire pour que ce genre d'incident ne se reproduise pas à l'avenir ?

Heureusement, rien en ce qui concerne la maintenance de nos infrastructures. REGAZ investit environ 6 millions d'euros par an pour les maintenir, et les ouvrages enterrés dont il est question font l'objet de 2 visites annuelles. Celui du cours de l'Yser avait fait l'objet d'une maintenance lourde le 15 décembre dernier, et d'une opération de routine légère le 29 mars.

J'ajoute que ce poste est de 2006 et qu'ils ont une durée de vie d'environ 30 ans.

Le problème réside dans sa disposition. Cet ouvrage est enterré, puisque nous, élus, nous ne souhaitons plus les voir en aérien. Si nous ne souhaitons pas revenir sur cette décision, à tout le moins nous devons permettre à REGAZ de faire cheminer les événements qui permettent de mesurer la pression gaz par une différence entre l'atmosphère et la pression gaz le long des façades, de façon à les mettre hors d'eau si d'aventure ce genre d'événement exceptionnel climatique venait à se répéter. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je pense que tout le Conseil s'associe aux remerciements que vous avez adressés aux personnels de REGAZ et aux différents partenaires qui ont évité que cet incident dramatique ne tourne encore plus mal. J'espère que tous les enseignements en seront tirés.

D-2011/252**Représentation de la Ville au sein d'organismes divers.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal « procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieures dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes ».

Je vous invite donc à procéder à la désignation et à la modification de ces membres en complément des délibérations n° D – 20080174 du 14 avril 2008, D – 20080201 du 19 mai 2008, D – 20080286 du 16 juin 2008, D – 20080336 du 15 juillet 2008, D – 20090067 du 2 mars 2009, D – 20090660 du 21 décembre 2009, D – 20100458 du 27 septembre 2010, D – 20110188 du 2 mai 2011.

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
AIRAQ (AIR AQUITAINE)	M.BOUSQUET (en remplacement de Mme MOLLAT)	
Conservatoire Botanique Sud- Atlantique	M.BOUSQUET (en remplacement de Mme MOLLAT)	
Lycée horticole de la Ville de Bordeaux	M.BOUSQUET (en remplacement de Mme MOLLAT)	
Syndicat de lutte contre les inondations Rive Droite	M.BOUSQUET (en remplacement de Mme MOLLAT)	
Syndicat intercommunal d'aménagement Jalle rivière propre	M.BOUSQUET (en remplacement de Mme MOLLAT)	
Sivu Bordeaux Mérignac		M.BOUSQUET(en remplacement de Mme MOLLAT)
ACAQ (Association des Centres d'Animation de Quartiers)	Mme COLLET (en remplacement de Mme BROMBERG)	
Foyer des Jeunes Travailleurs (Conseil d'Administration)	Mme SIARRI (en remplacement de M. MOGA)	

Je vous prie d'en délibérer.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

Il s'agit simplement de permuter ou de remplacer les collègues qui nous représentent dans un certain nombre d'organismes dont vous avez la liste sur le projet de délibération.

Pas de problèmes ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)